UNITÉ DES CHRÉTIENS

LA TORTURE

numéro 25 – Janvier 1977 – 7 francs

UNITÉ DES CHRETIENS

●

Revue trimestrielle de formation et d'information œcuméniques

●

Rédaction - Administration

17, rue de l'Assomption,
75016 Paris Tél. 647.73.57

Abonnement pour la France :

Simple : 28 F par an
De soutien : 60 F par an
Etranger : 38 F par an

A verser au C.C.P. Unité des Chrétiens - 34.611.20 C - La Source

Abonnement pour la Belgique :

S'adresser au P. Philippe Liessens, 35, rue Duquesnoy, 1000 Bruxelles-1. 160 F.B. (simple) - 200 F.B. (soutien) par an à verser au C.C.P. Unité Chrétienne - 21.61.65 - Bruxelles.

Abonnement pour le Canada :

S'adresser au P. Armand Desautels, A.A., « Unité des Chrétiens », Montmartre canadien, 1679 Chemin St-Louis, Québec. Qué. G1S 1G5 $ 6 par an.

Abonnement pour la Suisse :

Pour la rédaction, s'adresser à M. l'Abbé Edmond Chavaz, 165, route de Ferney, 1218, Grand Saconnex.
Pour l'administration s'adresser à Mlle Madeleine Bovey. C. C. P. 12 22220 « Unité des Chrétiens », 15, Parc Dinu-Lipatti, 1225 Chêne-Bourg, 14 F.S. (simple) - 30 F.S. (soutien) par an.

L'abonnement part obligatoirement du premier numéro de l'année : les abonnés qui souscrivent en cours d'année reçoivent les numéros déjà parus. **L'abonnement est renouvelé automatiquement** pour l'année suivante, à moins de demande de résiliation reçue par le secrétariat de la revue avant la fin de l'année ou du renvoi du numéro de janvier avec la mention « refusé ».

Pour tout changement d'adresse prière de joindre 5 F.F.

— Directeur de la publication : **Jacques Desseaux.**
— Secrétaire de rédaction : **Jérôme Cornélis.**

IMPRIMERIE DE LA CENTRALE
10, rue de l'Hospice, 62301 Lens
N° C.P.P.A.P. 51562

SOMMAIRE N° 25

Pages

EDITORIAL

Georges Appia et Jacques Desseaux : La Peste 1

DOSSIER : LA TORTURE DANS LE MONDE

La torture dans l'actualité 3
Torture en URSS : une torture qui ne veut pas dire son nom .. 5
En Iran, la torture et l'absolutisme 9
Charles Antoine : L'Eglise et le pouvoir en Amérique latine 10
En Corée du Sud : Kim Chi Ha 12
Lettre ouverte d'un officier uruguayen 13

LES CAUSES

André Jacques : La torture, mode de gouvernement 14
Guy Aurenche : Causes et réalités de la torture 15
Gilbert Cesbron : L'imitation des bourreaux de Jésus Christ 17

LES REMEDES

Maurice Rolland : Répression et prévention 18
Annick de Banville : Prévention de la torture avec des enfants du premier cycle 20
Suzanne Bresard : Sensibles à la douleur d'autrui 22
Christian Delorme : La résistance non violente 23

REFLEXION CHRETIENNE

Louis Dufaux : La violence de l'Evangile 25
Pierre Toulat : Les chrétiens et la torture 27
L'action urgente : un entretien avec Amnesty International 28
Joe Heflin : L'attention de l'Eglise en prière 31
Colette Deparis : Ma puissance se déploie dans la faiblesse 32

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Documents : Eglise catholique, Amnesty International 33
Liste bibliographique 33
L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) .. 34

ACTUALITE

Jérôme Cornélis : Jalons sur la route de l'Unité 35

Photo de couverture :

Il ne s'agit pas d'un montage mais de la photo réelle de la torture appelée le « chevalet ». Le « chevalet » est une barre de métal aiguisée sur laquelle on assied la victime nue et menottes aux mains, durant des heures, les pieds pendant dans le vide (voir p. 13 : lettre ouverte d'un officier uruguayen).

EDITORIAL

LA PESTE

par Georges Appia
et Jacques Desseaux

Nous sommes tous dans la peste

EN 1947, Camus publie « La Peste », cette chronique de la génération qui a vécu la guerre 1939-1945. Comme l'a noté avec perspicacité Charles Moeller, un quadruple symbolisme se cache dans le titre du livre : la peste est d'abord l'épidémie qui frappe au hasard, c'est ensuite la guerre et l'occupation nazie, c'est encore le mal dans le monde, surtout la souffrance et la mort des innocents, c'est enfin la violence infligée aux autres (1) : « J'ai appris cela dit Tarrou au Dr Rieux que nous étions tous dans la peste, et j'ai perdu la paix. J'ai découvert que nous ne pouvions pas faire un geste en ce monde sans risquer de faire mourir » (2). Cette découverte était déjà celle du Curé de Campagne de Bernanos : « Nos fautes cachées empoisonnent l'air que d'autres respirent... Si Dieu nous donnait une idée claire de la solidarité qui nous lie les uns aux autres, dans le bien comme dans le mal, nous ne pourrions plus vivre » (3).

Tous pestiférés, tous victimes de l'épidémie que dénonce PAUL VI : « On parle des tortures comme d'une épidémie répandue dans de nombreuses parties du monde. Ces tortures, c'est-à-dire les méthodes policières cruelles et inhumaines pour extorquer des aveux, sont à condamner absolument. Elles ne sont pas admissibles aujourd'hui, pas même sous prétexte d'exercer la justice et de défendre l'ordre public. Il faut les dénoncer et les abolir » (4).

A l'O.N.U., touchante unanimité contre la torture !...

Le 6 novembre 1974, L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, par 125 voix contre 0 et une abstention (le ZAIRE), s'est prononcée pour la mise en route d'une action spécifique contre la torture. Commentant ce vote pour préparer une tribune libre de FR 3, le jeudi 6 mai 1976, Jacques Marquis écrivait dans Télérama (5) : « Tous les pays ont voté pour l'action spécifique. Parmi eux quelques fieffés détenteurs de records du monde : le Brésil ou l'imagination au service de l'atrocité, on y vient de loin pour se recycler. L'U.R.S.S., pays « phare » pour les « soins » accordés gratuitement aux dissidents dans les hôpitaux psychiatriques et dans les camps de « réhabilitation par le travail forcé ». L'Indonésie et ses 55 000 prisonniers qui croupissent sans aucun procès depuis 1965. L'Iran, son couple impérial pour romans-photos et... ses exécutions capitales. Le Chili et le plus terrifiant bain de sang qu'une démocratie de vieille tradition ait connu. Le Cambodge et son silence menaçant qui nous effraie.

Il ne s'agit pas bien sûr de circonscrire le sinistre à ces six pays. Leur originalité est sans doute remarquable mais elle a fait des petits. En Asie (on ne sait rien de Chine populaire), en Afrique, en Amérique latine, en Europe, infiniment rares sont les pays où la torture ne soit pas quotidiennement pratiquée pour éliminer physiquement « l'ennemi intérieur » ; ne soit pas en quelque sorte érigée en méthode de gouvernement ».

Le 29 septembre 1976 - s'adressant à l'Assemblée Générale de l'O.N.U. - M. Van der Stoel exprime la préoccupation du gouvernement des Pays-Bas vis-à-vis de la violation des droits de l'homme dans le Monde et de l' « institutionnalisation de la torture » (6).

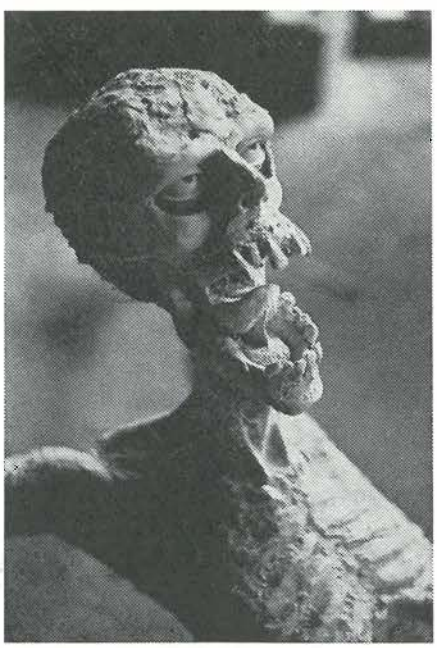

(Photo Oikoumène)

Crucifixion de l'homme, œuvre du sculpteur Guido Rocha, torturé dans les prisons brésiliennes

Depuis 1961...

Le 28 mai 1961, dans le journal anglais « L'Observer », un avocat

« Il y a torture lorsqu'une personne infl'ge délibérément et systématiquement une souffrance aiguë, quelle qu'en soit la forme - physique ou psychologique - à une autre personne, afin d'atteindre son objectif contre la volonté de la victime ».

(Amnesty International, Rapport sur la torture, Paris, Gallimard, 1974, page 34).

PRECISION
A PROPOS DE LA PRIERE DE TYPE EUCHARISTIQUE
« AU DIEU QUI APPELLE »

Nous avons présenté dans le nº 24, p. 19, une Prière de type eucharistique. Il est bien entendu que n'étant pas une prière approuvée, elle ne peut pas être utilisée comme prière eucharistique proprement dite. (cf. Assemblée plénière de l'Episcopat 1976 : Lettre des évêques aux catholiques de France, II, par. 2).

anglais, Peter Benenson, partait en guerre contre le décalage entre la théorie et la pratique des Droits de l'Homme. Il appelait à la mobilisation de l'opinion publique en faveur des « prisonniers d'opinion ».

De son action inlassable devait naître Amnesty International qui, comme l'a écrit aussi Jacques Marquis « après la justice et la liberté est peut-être ce qu'on a inventé de mieux ».

En décembre 1973, le Congrès mondial pour l'abolition de la torture, dû à l'initiative d'Amnesty International, se déroulait à Paris, contribuant à faire percevoir la réalité de l'actualité de la torture.

Pour une action œcuménique

En juin 1974, à la suite d'une série de conférences du Pasteur Tullio Vinay (de Riesi, Sicile) sur les mauvais traitements subis par les prisonniers politiques au Sud-Vietnam, quelques chrétiens et chrétiennes (Catholiques, Orthodoxes, Protestants) lançaient en France une nouvelle association : l'A.C.A.T. (7).

Fin 1975, L'ASSEMBLEE MONDIALE DU CONSEIL ŒCUMENIQUE DES EGLISES A NAIROBI (23 novembre - 10 décembre) lance un appel à l'action commune des chrétiens. « L'Evangile nous incite à nous montrer toujours plus prompts à déceler et à repérer la violation des droits de l'Homme dans nos propres sociétés, et à créer de nouvelles formes de solidarité œcuménique avec les chrétiens d'ailleurs » (8).

Déjà le 21 novembre 1964, le Décret sur l'Œcuménisme de Vatican II avait invité tous les chrétiens à la confession commune de la Foi au Christ, et à la collaboration « exprimant vivement l'union déjà existante entre eux pour faire estimer à sa juste valeur la personne humaine » (9).

« L'idée claire de la solidarité », le fait de la Peste qu'est la torture, l'existence de centaines de milliers de prisonniers politiques à travers le monde aujourd'hui, les appels d'organisations publiques mondiales,

Alfred Stanke,
le Franciscain de Bourges
« En 1943, il vint panser les plaies de Marc Toledano, torturé par la Gestapo, et lui parler du Seigneur et de la Résurrection ».

telle l'O.N.U., d'autorités spirituelles telles Paul VI ou le C.O.E., la création d'organismes humanitaires tel Amnesty, nous ont imposé de publier ce dossier préparé par une équipe animée par Pierre Toulat, Vice-Président de l'A.C.A.T.

L'A.C.A.T. a donc demandé à diverses personnes d'exprimer, sous leur propre responsabilité, leur pensée au sujet de la torture et des moyens d'action pour son abolition.

Chacun de nous, face à pareil fléau, se sent petit et faible. Tentation du fatalisme : « Il en a toujours été ainsi ! ». Tentation de la vengeance : « C'est bien fait pour eux ! ». Tentation du scepticisme : « A quoi bon ? et « Qu'y pouvons-nous ? ». Tentation de la sécurité à n'importe quel prix : « Il faut bien prendre des moyens efficaces ! » . . . Qui donc est à l'abri de pareilles pensées ? . . .

Des hommes et des femmes se sont levés pour dire : NON !

Des chrétiens pouvaient-ils prendre leur parti de telles atteintes à la dignité de l'homme, image et présence du Christ souffrant ?

Nous présentons dans ce dossier plusieurs sortes de textes. Les uns évoquent une situation, sans prétendre, faute de place, en donner une description exhaustive. Les autres proposent des moyens d'action, modestes mais pratiques. D'autres enfin dessinent une prospective, celle de la prévention. Mais l'originalité de l'A.C.A.T. réside en une tenace invitation à la prière.

Réalisation œcuménique, ce regard de chrétiens d'appartenances diverses rejoint les composantes d'une même foi au Christ dont la Passion se prolonge dans les souffrances de ses frères. Aujourd'hui ils misent sur la puissance de la Résurrection, gage de renouvellement de la face du monde.

En concluant ces lignes nous tenons à exprimer notre vive gratitude à tous les amis qui ont travaillé à ce dossier. Nous voulons dire aussi notre certitude qu'il contribuera efficacement à sensibiliser l'opinion publique encore trop passive et trop ignorante de l'influence et des possibilités d'action dont elle dispose.

Enfin, nous aimons relire avec vous ce texte d'Olivier Clément qui parachève dans l'espérance de la Résurrection, la solidarité effrayée d'Albert Camus :

« S'engager sur ce chemin (de l'amour), ne nous leurrons pas, c'est devenir vulnérable à toute la douleur du monde. Si nous ne savions pas que le Christ a sué le sang et poussé sur la croix le cri d'un impensable désespoir, nous serions irrémédiablement écrasés. Tout homme qui sort de la sécurité du somnambulisme est tôt ou tard blessé à mort par la souffrance du monde. Mais parce que Dieu s'est fait homme et a pris sur lui cette souffrance, la voie de la vulnérabilité et de la mort devient pour nous résurrection. Et nous pouvons prier et combattre pour le salut universel : « Voilà mon fils, un commandement que je te donne : que la miséricorde l'emporte toujours dans ta balance, jusqu'au moment où tu sentiras en toi la miséricorde que Dieu éprouve envers le monde ». (St Isaac le Syrien, sentence 48) » (10).

- « Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi ». **Genèse 4, 9**
- « Quand nous est-il arrivé de te voir malade ou en prison et de venir à toi ? ».
- « Toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ».

Matthieu 25, 39/40

(1) Voir **Littérature du XXème siècle et Christianisme** I, Casterman pp. 55-57. Sur le même sujet, cf. également Paola Fabrizi : « **Albert Camus et l'Algérie ou l'envers et l'endroit d'un amour** », thèse de doctorat non encore publiée.
(2) **La Peste**, N.R.F. pp. 276-277.
(3) **Journal du Curé de Campagne**, p. 204.
(4) Audience générale, 21 octobre 1970.
(5) 1-2 mai 1976, p. 26.
(6) Journal **Le Monde**, 30 septembre 1976, **p. 3.**
(7) Nous présentons p. 28 Amnesty International et l'A.C.A.T.
(8) **Briser les barrières,** rapport officiel - édit. Idoc France - l'Harmattan, p. 22.
(9) N. 12.
(10) **Questions sur l'homme,** édit. Stock, pp. **74-75.**

LA TORTURE DANS L'ACTUALITÉ *

* Photomontage UDC

Paul VI et la torture

COMME UNE EPIDEMIE

... C'est pour nous un devoir douloureux d'appeler la réflexion des hommes de bonne volonté sur certains faits qui surviennent aujourd'hui sur la scène du monde, faits qui frappent la sensibilité de tous par eux-mêmes, par leur singularité, leur gravité et leur répétition, qui va au-delà du simple épisode et semble le signe d'une soudaine décadence morale.

Quels faits ? Les tortures par exemple. On en parle comme d'une épidémie répandue dans de nombreuses parties du monde... Ces tortures, c'est-à-dire les méthodes policières cruelles et inhumaines pour extorquer des aveux des lèvres de prisonniers, sont à condamner absolument. Elles ne sont pas admissibles aujourd'hui, pas même sous prétexte d'exercer la justice et de défendre l'ordre public. Elles ne sont pas tolérables même lorsqu'elles sont pratiquées par des organes subalternes, sans mandat ni autorisation des autorités supérieures, sur lesquelles peut retomber la responsabilité de tels abus et de telles violences déshonorantes. Il faut les dénoncer et les abolir. Elles sont une offense non seulement à l'intégrité physique, mais encore à la dignité de la personne humaine. Elles écrasent le sens et la majesté de la justice. Elles inspirent des sentiments implacables et contagieux de haine et de vengeance.

Audience générale
du 21 octobre 1970

LE C.O.E. ET LES DROITS DE L'HOMME

NAIROBI 1975

« L'Assemblée décide d'approuver le rapport de la Section V et de le recommander aux Eglises pour étude et action appropriée.

11. Nos préoccupations à l'égard des droits de l'homme sont fondées sur notre conviction que Dieu veut une société dans laquelle tous les hommes puissent exercer pleinement leurs droits. Tous les êtres humains, créés à l'image de Dieu, sont égaux et infiniment précieux aux yeux de Dieu et aux nôtres. Jésus Christ nous a liés les uns aux autres par sa vie, sa mort et sa résurrection, de telle manière que ce qui concerne l'un d'entre nous, nous concerne tous.

12. Ainsi, la volonté de Dieu et son amour sont destinés à tous, et la lutte des chrétiens en faveur des droits de l'homme est une réponse fondamentale à Jésus Christ. L'Evangile nous incite à nous montrer toujours plus prompts à déceler et à réparer la violation des droits de l'homme dans nos propres sociétés, et à créer de nouvelles formes de solidarité œcuménique avec les chrétiens d'ailleurs qui sont engagés de la même manière (...).

13. Dans notre action en faveur des droits de l'homme, nous sommes souvent tentés de nous attaquer aux symptômes du mal plutôt qu'à ses causes profondes. Si nous devons travailler à l'abolition de cas particuliers de violation des droits de l'homme, la **torture** par exemple, nous devons aussi nous souvenir que les structures sociales injustes qui se manifestent dans l'exploitation économique, la manipulation politique, le pouvoir militaire, la domination de classe, le conditionnement psychologique, etc., créent les conditions dans lesquelles les droits de l'homme sont déniés.

14. Dans notre monde déchu, il n'y a aucune nation où les droits de l'homme soient pleinement respectés. (...)

15. La communauté mondiale s'est mise d'accord sur certains grands principes qui figurent dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme et dans les Pactes internationaux sur les droits de l'homme. La récente Déclaration d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe définit, en particulier pour ses signataires, de nouvelles possibilités de mise en application de ces normes. Ces principes et ces normes coïncident en grande partie avec notre conception chrétienne actuelle des éléments qui font une société juste.

16. Notre tâche principale est de travailler au respect de ces droits **là où nous sommes**... ».

TORTURE EN URSS

Une torture qui ne veut pas dire son nom

Graves atteintes aux Droits de l'Homme (*)

Il est difficile de parler des prisonniers d'opinion et de la torture en U.R.S.S. sans soulever des passions. Personne ne nie sérieusement l'existence de la torture dans des régimes totalitaires de droite. Il n'en va pas de même quand il s'agit des démocraties populaires. Ces régimes constituent, pour nombre de travailleurs, une réalisation historique où leurs droits ont été mieux pris en considération. Même s'ils en reconnaissent les limites ou les déviations, ils notent la différence avec d'autres régimes où la répression s'exerce massivement contre eux.

De plus, quand on parle de l'U.R.S.S., il faut distinguer la période actuelle de la période stalinienne. Le XXème Congrès du parti communiste d'U.R.S.S., au cours duquel Khrouchtchev a dénoncé les crimes staliniens, est une étape importante. Ce Congrès a eu pour résultat, sur le plan extérieur, de favoriser la politique dite de coexistence pacifique ; sur le plan intérieur, de nombreux internés politiques purent rentrer chez eux, mais une cruelle vague de persécution religieuse s'abattit sur le pays : fermeture massive d'églises, contrôle étroit des paroisses par les autorités politiques locales, brimades diverses à l'égard des croyants pouvant aller jusqu'à la suppression de leur emploi ou à leur internement. Rappelons qu'il y a un an, le dimanche de Pâques a été déclaré, comme par hasard, jour de travail obligatoire !

Des informations dignes de foi révèlent, actuellement, l'existence de graves atteintes aux droits de l'homme en

DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

- « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ». (Art. 5 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme).
- « Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu . . . » (art. 9).
- « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou d'en changer ou de la manifester . . . » (art. 18).
- « Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression . . . » (art. 19).

Soljenytsine

U.R.S.S. Le régime particulièrement dur des camps de travail, l'internement et le traitement de gens normaux mais non conformistes dans des hôpitaux psychiatriques, sont des signes de ce non respect des droits de l'homme. L'exil volontaire, parfois spectaculaire, de personnalités russes, marxistes ou non, en sont une illustration. Le développement d'un courant de protestations, en U.R.S.S. même, confirme, s'il en était besoin, qu'il y a un réel problème de société posé par l'étouffement des droits de l'homme et du citoyen. D'ailleurs, plusieurs partis communistes occidentaux se sont élevés contre des pratiques jugées, par eux, inacceptables.

Les intellectuels, les artistes, les écrivains ne sont pas les seuls à souffrir d'un système qui les atteint dans leur liberté. Les croyants aussi sont menacés. Quel est le tableau de l'Eglise orthodoxe ? Elle comprend 73 diocèses (chiffre inchangé depuis 1917, comme l'a reconnu le Patriarche dans une interview reprise par le S.O.P., Service Orthodoxe de Presse et d'Information, N° 5), environ 7 500 églises en 1973 (en 1917 : 54 174, en 1957 : 18 000), une quinzaine de monastères (plus d'un millier en 1917), 2 Académies de théologie (4 en 1917), 3 Séminaires (57 en 1917). (1)

Les chrétiens n'ont aucun accès aux mass-media : journaux, émissions de radio ou de télévision, bibliothèques. L'unique Revue du Patriarcat publiée en 15 000 exemplaires, n'est pas en vente sur le territoire. En dehors des prédications (sévèrement contrôlées), les moyens de diffusion de la doctrine de la foi ou de la pensée religieuse sont inexistants. Les réunions d'adultes sur des problèmes spirituels, les catéchèses d'enfants, sont rigoureusement interdites, les contrevenants étant passibles de la prison. Ainsi, la liberté d'expression est lentement étouffée dans un grand Etat industriel qui, dans certains secteurs de la technologie moderne, a su s'élever à la première place.

En dépit de tout, nous assistons à un immense éveil religieux, ce « volcan de chrétienté » dont parlait Mgr Etchegaray à son retour de Russie (2). Dans ce pays, arbitrairement fermé aux courants de pensée venus de l'étranger, une officielle idéologie matérialiste, uniformément imposée partout, perd prise sur les esprits. Aussi la quête des valeurs spirituelles, d'une nouvelle doctrine de vie, qui se situe dans l'authentique tradition russe des « chercheurs de vérité », n'a en soi rien d'étonnant. Ni le fait qu'elle touche en priorité les milieux des intellectuels et des artistes, contrairement à ce qui se passe dans un Occident où ces milieux se sont laissé gagner par l'athéisme et reçoivent, déconcertés, ces voix chrétiennes jaillies de la souffrance d'une nation qui a cru orgueilleusement pouvoir s'édifier au seuil d'une ère où Dieu serait banni, jaillies de « sous les décombres » d'un monde qui s'est écroulé mais demande à renaître. (3)

La situation du point de vue juridique

Informations, témoignages et appréciations sont à interpréter avec discernement. Contentons-nous d'examiner quelques aspects de la situation sous un angle juridique.

En effet, il y a des contradictions entre la Constitution et la législation, et ses modalités d'application. La Constitution de l'U.R.S.S., par exemple, garantit la **liberté religieuse et la liberté de culte.** En droit, il n'y a pas d'entrave : chacun peut avoir une foi religieuse et pratiquer une religion. Cependant, selon l'article 142 du code pénal du R.S.F.S.R., la violation des droits concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de l'Eglise et de l'Ecole sera punie d'un an de rééducation ou d'une amende n'excédant pas 50 roubles. Les récidivistes seront punis de trois ans de

(*) Sous-titres de notre rédaction.
(1) Ces chiffres sont tirés de « Prudence et Courage », de T. Beeson, Seuil, 1975, p. 48.
(2) Voir texte p. 7 de ce dossier.
(3) Cf, **Des Voix sous les décombres,** recueil d'articles de chrétiens soviétiques, Ed. du Seuil, Paris, 1974.

privation de liberté. Or, les termes de la Loi sont suffisamment vagues et ambigus pour que l'instruction religieuse faite aux enfants mineurs en soit considérée comme une violation. Ainsi les parents qui voudraient donner une instruction religieuse à leurs enfants sont passibles des peines mentionnées ci-dessus. D'autre part, cette loi est en contradiction avec la convention sur l'élimination de toutes les formes de racisme qui autorise les parents à enseigner à leurs enfants leurs convictions religieuses. Des parents, parmi les Baptistes dissidents - entre autres - ont été arrêtés sous ce chef d'inculpation ou déchus de leurs droits parentaux. Leurs enfants ont été confiés à des Ecoles d'Etat ou à des parents plus « sûrs ».

Un deuxième exemple concerne **les prisonniers politiques.** Le code pénal de 1960 ne fait pas de différence entre les criminels de droit commun et les opposants politiques. Selon la doctrine officielle, il n'y a pas de fondement social à une telle distinction (société sans classe). Cependant, la liste des crimes, elle, établit une distinction entre les crimes de droit commun et les crimes contre la sûreté de l'Etat, la propagande et l'agitation anti-soviétique. Le problème vient de la définition de ces crimes contre la sûreté de l'Etat. La législation est vague, à ce sujet, et permet au K.G.B. d'arrêter toute personne qui s'oppose à la doctrine officielle du parti. Enfin la confusion entre les prisonniers de droit commun et les prisonniers politiques aboutit, sur le plan pratique, à une promiscuité carcérale préjudiciable aux détenus politiques.

Troisième exemple : **le régime pénitentiaire.** La législation indique que le but de l'incarcération n'est pas la punition mais la rééducation. Les inculpés sont donc envoyés dans les camps de travail dans un but de rééducation. Les conditions de travail, les conditions de détention et les punitions infligées aux détenus font que la rééducation est complètement perdue de vue. Les conditions de travail sont très dures (12 à 14 heures de travail sous un climat hostile). Les conditions de détention sont très mauvaises (4). Les prisonniers sont sous-alimentés. Plus le régime est sévère, moins le prisonnier est nourri. Ces hommes travaillent au moins 12 heures par jour et ne reçoivent que 2 600 calories d'une alimentation déséquilibrée, en régime normal, 2 100 calories en régime moyen, et 1 300 calories en régime sévère, alors qu'un homme travaillant 8 heures par jour a besoin de 3 100 à 3 900 calories par jour (5). Quoique les prisonniers soient placés sous la surveillance d'un juge d'application des peines et que certains droits soient reconnus aux prisonniers (droit d'acheter des provisions, d'en recevoir, droit de visite), l'administration pénitentiaire est toute puissante. Le juge d'application des peines est plus enclin à écouter les doléances de l'administration que celles des prisonniers. On ne connaît pas de cas où les prisonniers aient obtenu gain de cause face à l'administration. Les droits des prisonniers sont constamment violés pour une raison ou pour une autre.

Dans les prisons et les camps, peut-on parler de torture ? Au moins, la sous-alimentation permanente et l'absence de soins des malades et des blessés sont-ils une forme débilitante de mauvais traitements. La malnutrition (alimentation déséquilibrée et insuffisante) entraîne des troubles graves de la santé chez nombre de prisonniers. Ils ne sont pratiquement pas soignés. S'ils le sont, c'est par un personnel médical incompétent (souvent des prisonniers de droit commun sont promus au rang d'infirmiers) ou trop tard, de telle sorte que la maladie a atteint un point de non retour qui mène le malade à une mort plus ou moins rapide.

2 fois plus d'hôpitaux psychiatriques en 20 ans !

A côté du système pénitentiaire, les autorités de l'U.R.S.S. utilisent les hôpitaux psychiatriques pour briser la résistance de certains opposants. Le

(4) Le jeudi 21 octobre 1976, au cours de la réunion organisée par le comité des mathématiciens, à la Mutualité, à Paris en faveur de 6 détenus politiques (U.R.S.S., Bolivie, Uruguay, Tchécoslovaquie), M. Vadim Delannay, ancien détenu soviétique, a apporté son témoignage sur sa vie en prison : « La température est maintenue volontairement à un niveau juste suffisant pour ne pas mourir. (...) La quantité de nourriture est savamment diminuée et la ration est chaude tous les deux jours seulement ». Le détenu oscille entre la conscience et l'inconscience, sans cesse réveillé par le froid. D'autres tortures en usage dans les « hôpitaux psychiatriques », qu'avait dénoncées M. Semion Glouzman, psychiatre et ami personnel de M. Pliouchtch, ce qui lui valut le Goulag, ont été évoquées ». Rappelons que le 23 octobre 1975, le même comité avait tenu au même endroit un meeting en faveur de Leonid Pliouchtch, qui put quitter l'U.R.S.S. le 10 janvier 1976 (Le Monde, 23 octobre 1976, p. 5). Le 23 octobre, l'agence Tass a condamné la participation des communistes français à cette réunion du 21 à la Mutualité.

(5) Chiffres cités et analysés par Amnesty International dans « The prisoners of conscience and their treatement in U.R.S.S. », p. 56.

A PROPOS DU DERNIER LIVRE DE SAKHAROV

« Le titre du dernier livre de Sakharov, **Mon pays et le Monde** (1), indique bien la ligne dominante de sa pensée et de son action. Le rôle que l'U.R.S.S. peut jouer dans le monde est directement fonction des conditions de sa vie interne. Le dialogue, la concertation au niveau international supposent que les partenaires soient sur un pied d'égalité ; mais l'égalité, en l'occurrence, ne se mesure pas en termes de puissance économique ou militaire. Il faut qu'il existe entre les interlocuteurs une sorte de connaturalité. Une société close ne peut se marier avec une société ouverte. Le monde moderne est condamné à « vivre ensemble » ; la survie de l'humanité exige le dialogue permanent des grandes puissances. Mais, comment trouveront-elles une langue commune, si elles vivent des réalités contradictoires ?

L'action menée par Sakharov revêt des formes diverses, mais qu'il s'adresse aux dirigeants suprêmes de l'U.R.S.S., aux plus hautes autorités internationales, ou qu'il se rende à Omsk pour assister au procès d'un jeune défenseur des Tatars, c'est toujours le même espoir qu'il nourrit : voir s'instaurer les conditions qui permettent l'établissement de relations confiantes entre son pays et le monde, seule chance pour l'humanité d'échapper à la catastrophe. (...)

On perçoit dans les derniers avertissements de Sakharov l'accent de lassitude de celui qui commence à désespérer d'être entendu. C'est beaucoup de savoir que l'Occident est informé de ce qu'il fait, que la presse libre relate ses démarches pour la défense des droits de tout individu menacé, et il n'est pas douteux que la publicité faite autour de lui l'ait préservé du pire jusqu'à ce jour. Mais, pour cet homme oublieux de lui-même jusqu'à l'héroïsme, là n'est sans doute pas l'essentiel. **Ce qu'il voudrait, c'est que l'Occident prît au sérieux ce qu'il dit.** Pour ne point encourir le reproche de s'immiscer dans les affaires internes de l'U.R.S.S., **le monde occidental se rend coupable de non-assistance à personnes en péril.** Et il ne s'agit pas de quelques individus isolés, mais d'une foule de victimes innocentes. Si l'Occident trop docile faisait dépendre son aide économique du respect des droits de l'homme par son partenaire, il n'accomplirait pas seulement un geste humanitaire envers les opprimés, il aiderait l'U.R.S.S. à se débarrasser des séquelles du stalinisme qui empoisonnent toute la vie de la société. (...)

Sakharov est entré dans la vie publique lorsqu'il a compris l'écrasante responsabilité qu'entraînaient pour lui, face à l'humanité, ses travaux de physique thermo-nucléaire. Sa conscience s'est réveillée d'emblée à l'échelle du monde. (...) Les encyclopédies soviétiques omettront peut-être encore longtemps de mentionner qu'il reçut le prix Staline et fut trois fois décoré de l'ordre du travail socialiste ; les générations futures oublieront peut-être même qu'il fut le « père de la bombe H », qu'il reçut le prix Nobel de la paix. Puisse le monde n'attendre pas demain pour reconnaître à Sakharov son plus haut titre de gloire : dans le maquis d'imposture et de mensonge, de violence et de veulerie qui envahit progressivement la planète, il se dresse, solitaire, bafoué mais impavide, comme le **témoin irréductible de la conscience** ».

René MARICHAL, s.j.

André Sakharov, dans Plamia n° 45 (septembre 1976), 15, rue Porto Riche, 92190 Meudon.

(1) Editions du Seuil, 1975.

nombre des hôpitaux psychiatriques a doublé depuis 1956, époque à laquelle des informations nous sont parvenues en Occident à ce sujet. Dans ce domaine la législation est plus que défaillante : elle est inexistante. Au cours d'un procès, le tribunal peut décider de faire examiner l'accusé par un psychiatre, en général membre de l'Institut Serbsky. Si l'inculpé est reconnu comme malade mental, il est exempté des condamnations judiciaires mais ses droits sont pratiquement réduits à néant. Le procès se déroule en son absence et il ne peut plus en influencer le déroulement. On voit le profit que peut tirer le régime d'une telle pratique. Le « malade » est envoyé dans un hôpital psychiatrique et reçoit un traitement jusqu'à ce qu'il ait changé d'opinion (6) dans le cas où il s'agit d'un opposant religieux ou d'un dissident politique. Outre que le traitement d'un homme sain par des drogues destinées à un malade altère la santé, l'utilisation massive de certaines drogues inflige des souffrances insupportables aux détenus. Les témoignages de ceux qui sont sortis de ces hôpitaux attestent bien que cette torture « chimique » qui leur est infligée les avilit.

Staline et Lénine

Travail forcé, malnutrition, non assistance aux malades, usage abusif et massif de drogue sur des personnes saines, ce sont sans doute les formes de torture les plus courantes. Existe-t-il d'autres formes de torture ? Les samizdats et les journaux religieux dissidents font état de tortures lors d'interrogatoires par la police, la milice ou le K.G.B. Nous ne savons cependant quelle est l'ampleur du phénomène et, dans la plupart des cas, l'information parvient longtemps après que les événements aient eu lieu. Nous sommes donc contraints par la force des choses à rester prudents dans ce domaine. Malheureusement, l'expérience a montré que le manque d'information ne tenait pas toujours à l'absence d'événements.

On peut aussi se demander combien il y a de prisonniers en U.R.S.S. A l'apogée du stalinisme, la population de l'Archipel du Goulag a pu s'élever jusqu'à une quinzaine de millions de personnes toutes asservies à des travaux forcés. A l'heure actuelle, André Sakharov avance le chiffre de 2 millions, et Amalrik, dans une interview au « Monde », celui de 3 millions, pour l'ensemble des détenus de droit commun et des prisonniers de conscience. Ces derniers seraient au moins dix mille. Ce chiffre est confirmé par Amnesty International (7). L'énorme pourcentage des prisonniers de droit commun (un habitant sur cent) devrait nous faire réfléchir sur une sombre réalité de la vie soviétique, soigneusement camouflée par l'absence de rubrique de faits divers dans les journaux, celle des crimes et délits.

Une torture qui ne veut pas dire son nom

La situation en U.R.S.S. est toute en nuances. Elle diffère, par son ambiguïté et par la subtilité de ses méthodes, de celle des autres pays qui pratiquent la torture. Mais il s'agit précisément d'une

(6) De l'aveu de certains psychiatres eux-mêmes.

(7) Amnesty International, ouvrage cité, pp. 52 et 53.

EN URSS..., UNE EGLISE FERME DANS LA FOI

par Roger Etchegaray (*)

Je ne parle ici que de l'Eglise Orthodoxe dont j'ai été l'hôte choyé au cours d'un périple de plus de 3 000 km. Une Eglise pudique sur son passé, mais résolument tournée vers l'avenir. Il m'a fallu me reporter moi-même à son histoire pour réaliser que sa survivance tient du miracle permanent. Réalise-t-on que la Révolution de 1917 a éclaté au moment même où l'Eglise, après dix ans de travaux préparatoires, ouvrait un concile plein de promesses pour son nécessaire renouveau ? L'Etat, par vagues successives, a cherché la liquidation totale de l'Eglise : en 1939, il y avait à peine quatre évêques en liberté sur plus de 160 (presque tous martyrs de la foi), quelques centaines de prêtres (sur 51 000), aucun monastère ouvert sur 1 025 ni aucun séminaire sur 57. Après un bref répit, voire un essor religieux pendant la guerre et l'après-guerre, on ignore que la période krouchtchévienne, de 1959 à 1964, fut une des plus néfastes avec la fermeture de plus de 10 000 églises et bien d'autres exactions maintenues jusqu'à nos jours. Il est pénible aussi de voir toujours l'ancienne cathédrale Notre-Dame de Kazan à Léningrad transformée en musée anti-religieux de l'espèce la plus archaïque.

Quand on pense à l'Eglise d'aujourd'hui, il ne faut pas perdre de vue cette « terre brûlée » sur laquelle opiniâtrement, par grignotage de petits espaces de liberté, se remettent à pousser des arbustes aussi tenaces dans la foi que des plantes de haute altitude.

La vie de l'Eglise, dépouillée de toutes ses activités même éducatives (l'enseignement religieux aux mineurs est interdit), s'est réduite, concentrée dans le culte, encore que tout chrétien ayant une fonction sociale ne saurait pratiquer ouvertement et que pour beaucoup aller à l'église la plus proche équivaut à un long pèlerinage (par exemple neuf églises orthodoxes à Kiev, ville de deux millions d'habitants, mais aucune dans les nouveaux quartiers, tel le grand ensemble de Darnitsa avec ses 600 000 habitants, de l'autre côté du Dniepr). Souvent, l'évêque ou le prêtre officiant m'a invité à parler à ces foules priantes et chantantes : je n'avais jamais senti autant d'avidité pour les paroles les plus évangéliques, les moins littéraires, j'ai mieux compris la plénitude du « cherchez d'abord le Royaume de Dieu ».

Ce qui fait la force de l'Eglise, c'est la sérénité de ce peuple de Dieu qui renaît sans cesse de ses cendres et réussit à marquer de sa foi le quotidien le plus pollué d'athéisme militant. Personne ne soupçonne l'ampleur et l'intensité de la vie religieuse en U.R.S.S. C'est, sans nul doute, le plus grand volcan de la chrétienté, un volcan qui gronde aujourd'hui à travers les voix pathétiques d'intellectuels ou de jeunes à la recherche d'un « Père Zosime » des Frères Karamazov. Comment les 500 séminaristes annuels, à la vocation bien mûrie, n'entendraient-ils pas ces appels publics ou clandestins qui les entraînent avec confiance au service d'une Eglise qui a déjà donné tant de saints et de penseurs.

Oui, bienheureuse Eglise où l'Evangile est recopié à la main, arraché aux touristes ou acheté au marché noir : que ne peut-on espérer de cette Eglise lorsque retombera sur son immense territoire la lave incandescente et féconde de sa foi au Dieu Trinitaire.

(29 août 1976)

* Archevêque de Marseille, Président de la Conférence épiscopale française, membre du Secrétariat pour l'Unité à Rome.

forme moderne de torture ou d'une torture qui ne veut pas dire son nom. C'est pourquoi il faut la dénoncer au même titre que les autres.

Une analyse de la législation soviétique en matière religieuse a été faite par le Père Yakounine et l'ingénieur Regelson de Moscou. Elle conclut à l'existence d'une « discrimination religieuse sanctionnée par l'Etat » (8).

Face à une situation aussi complexe, que faire ?

1. - L'action est souvent entravée par le manque d'informations bien établies. Elles sont rares ou difficiles à obtenir. Parfois, elles arrivent trop tard et, de ce fait, les actions urgentes deviennent sans objet. Cette difficulté n'est pas une excuse pour l'inaction mais un stimulant. La lutte pour les droits de l'homme commence par la collecte et la diffusion de l'information, dûment établie.

2. - L'action est délicate à mener pour une autre raison, d'ordre philosophique. Quelle est donc la cause de la répression en U.R.S.S. et dans les démocraties populaires ? Est-ce seulement une perversion du communisme exerçant le pouvoir ? Ou bien s'agit-il d'un vice inhérent au communisme lui-même quelles qu'en soient les réalisations historiques ?

3. - L'action est rendue difficile par la position prise par les Eglises elles-mêmes, en U.R.S.S. La hiérarchie de l'Eglise Orthodoxe, mais aussi l'Eglise Baptiste officielle, voient d'un œil soupçonneux les interventions provenant de chrétiens de l'Occident. Ces interventions sont un élément de dégradation des bonnes relations établies entre ces Eglises et l'Etat. De plus, elles menacent le peu de liberté dont disposent les Eglises. Enfin, de telles interventions peuvent parfois être dangereuses pour la personne en faveur de qui elles sont faites.

4. - Dans l'action en direction des prisonniers d'opinion en U.R.S.S. et dans les démocraties populaires, il importe de désigner avec précision le genre de mauvais traitements que l'on dénonce en parlant de « torture ».

5. - Il est urgent d'éveiller nos consciences, d'éveiller les consciences de ceux qui nous entourent, sur les situations d'injustice réservées à nos frères chrétiens derrière le rideau de fer. Et de les dénoncer de toutes nos forces. Mais sans haine aucune. Nous sommes responsables, par notre action, par notre prière, de ce que la Parole de Dieu puisse être proclamée sous tous les cieux. Nous pouvons nous référer aux accords d'Helsinki, exiger des autorités qu'ils soient respectés dans ce qu'ils ont de fondamental : la libre circulation des hommes et des idées, la libre expression de sa foi, sans lesquelles l'homme ne peut s'épanouir.

---

(8) On trouvera cette analyse dans le S.O.P. (Service Orthodoxe de Presse) N° 11, 47, rue de Clichy, 75009 Paris. Ce numéro donne également des extraits de l'analyse de la **nouvelle législation soviétique des cultes,** faite par le Père Gleb Yakounine et le physicien Lev Regelson dans une lettre adressée au Secrétaire général du C.O.E., le Pasteur Philip Potter.

On sait que G. Yakounine et L. Regelson avaient déjà adressé une lettre ouverte à l'Assemblée mondiale du C.O.E. à Nairobi en 1975. Ils demandent maintenant au Pasteur Philip Potter d'étudier attentivement la nouvelle législation dans laquelle ils voient « une preuve objective, convaincante et accessible à tous de l'existence en U.R.S.S. d'une discrimination religieuse sanctionnée par l'Etat ». L'analyse qu'ils font du texte vient à l'appui de leur affirmation.

LA GUERRE CONTRE LA VIOLENCE COMMENCE A PEINE

par Joan Baez

Sur la face deux de ce disque, « Where are you now, my son » se trouve une ballade écrite, dite, et chantée par moi et qui a trait aux onze jours de bombardement dont j'ai été témoin à Hanoï, Viêtnam, à la Noël 1972. Tout au long, dispersés et surimposés, on peut entendre des éléments sonores que j'ai enregistrés sur mon magnétophone portatif - des rires d'enfants, des sirènes déchirantes, des bombes qui tombent, des femmes qui chantent - quelques moments partagés dans notre abri à l'hôtel avec des Indiens, des Polonais, des Cubains, des Français, et des Viêtnamiens - une discussion réaliste sur la peur et la mort avec Monti, un marin Cubain dont le bateau avait été atteint dans le port d'Haïphong, alors miné - un segment édifiant de la conférence de presse avec six pilotes américains qui furent descendus pendant la première nuit de bombardement - un service religieux dirigé par Mike Allin et moi-même dans la réception de notre hôtel, la nuit de Noël, et qui fut interrompu par l'explosion d'une bombe et ensuite par un raid... Il y eut plus de soixante raids en onze jours, ce qui constitua le bombardement le plus intense dans l'histoire du monde.

Je vous transmets, aussi clairement et puissamment que possible, ce cadeau qui me fut donné par pur hasard, de m'être trouvée quelque part à un moment historique propice et de vivre un tel moment.

La guerre d'Indochine n'est pas encore terminée, et la guerre contre la violence commence à peine.

Vôtre,
Joan Baez

Bien sûr... la guerre est finie - disque A.M. Records - P. 1974 et M. Distribution Barclay.

EN IRAN, LA TORTURE ET L'ABSOLUTISME

L'image de l'Iran est liée à celle de ses souverains, des fêtes prestigieuses de Persépolis et de réalisations économiques spectaculaires. Malheureusement, l'Iran c'est aussi un pays où sévit une répression politique sans pitié. Une police redoutable, la Savak, veille à ce qu'aucune opposition ne relève la tête.

Si la répression vise les groupes révolutionnaires, elle s'attaque également à des ouvriers en grève, au clergé chiite qui dénonce les mauvais traitements, aux enseignants qui ne professent pas une allégeance totale au régime, aux écoles religieuses lorsqu'elles dispensent un enseignement qui « ne convient pas ». Un metteur en scène de cinéma s'est vu menacé personnellement parce que, réalisant des films sur des thèmes religieux, il se refusait à collaborer « au système commercial de cinéma » mis en place par le Ministère de la Culture.

Depuis la chute du docteur Mossadegh, en 1953, les adversaires du régime mis à mort se comptent par centaines, les suspects incarcérés par dizaines de milliers. Les partis politiques, la presse, le Parlement, le monde estudiantin, les tribus ont été réduits au silence ou à l'impuissance.

En juin 1974, lors d'une visite officielle en France, le Chah d'Iran, interviewé par un journaliste (1), n'a pas nié l'existence de la torture. La réponse aux questions qui lui étaient posées à ce sujet montre son embarras. L'argument central du souverain est celui de la défense du pays contre le terrorisme et contre les infiltrations marxistes. Mais là est précisément la question : la raison d'Etat légitime-t-elle la pratique de la torture ? La commission internationale des juristes, dans une étude publiée à Genève le 26 mai 1976, ne le pense pas. Elle dénonce « l'usage systématique de méthodes inadmissibles de torture psychologique et physique de certains suspects pendant leur interrogatoire ».

Inadmissible, c'est le seul qualificatif qui convienne. A partir du moment où un pouvoir « admet » la torture, il trouve toujours des raisons de la justifier et d'en perpétuer l'emploi. L'Iran est un des pays où cela se vérifie. Et si la torture y est rendue possible, c'est qu'elle est le fruit d'un régime absolu.

(1) André Fontaine, Le Monde, 25 juin 1974. Mêmes réponses évasives dans le livre « Le lion et le soleil » (éditions Stock), qui se présente sous la forme d'entretiens du chah d'Iran avec Olivier Warin. Dans ce livre, le chah d'Iran affirme que la répression vise les marxistes, et eux seulement. Il estime qu'il y a peut-être trois mille prisonniers politiques en Iran. Cf. les « bonnes feuilles » de ce livre, publiées dans Le Monde du 1er octobre 1976, page 6.

L'IRAN DE L'AN 2535

« La senteur du blé m'appartient...
Tout ce que j'ai est à toi.
Un arpent de terre m'appartient...
Tout ce que je sème est à toi... ».

Pour avoir écrit cette chanson dont les nombreux couplets sont de la même veine, Davioush, un jeune poète compositeur et chanteur persan, a passé deux ans en prison. Et c'est, dit-on, parce que sa voix plaisait à une sœur du Chah qu'il a été libéré...

Sa chanson, conforme à la grande tradition persane, où toute contestation se dit en poésie, est évidemment interdite, mais tout le monde la connaît et il n'est guère d'étudiant qui ne l'ait secrètement enregistrée sur une cassette.

Mais le climat de suspicion qui règne en Iran est tel que rien ne peut se dire, sinon par allusion.

Les murs ont des oreilles et pour rencontrer les gens, il faut user de ruses de Sioux. Et encore ne sont-ils jamais tranquilles quand ils osent vous livrer quelque confidence.

Un reportage en Iran demande des talents de détective et il faut prendre garde à ne pas compromettre ceux que vous rencontrez car la terrible sécurité militaire iranienne, la Savak, est présente partout.

Ses 50 000 agents aidés par une armée de mouchards aux aguets en tout lieu (un Iranien sur douze est un mouchard, assure-t-on), ont tôt fait de vous envoyer rejoindre à l'ombre quelque 60 000 prisonniers politiques.

Il n'est guère de famille qui n'ait un de ses membres, proche ou lointain, qui n'ait eu affaire à la Savak. Et si vous disparaissez ou succombez aux tortures raffinées des policiers, il faut savoir que votre famille ne pourra entreprendre ni recherches, ni même porter votre deuil.

Dans plus de 65 pays, la torture est instaurée comme pratique administrative, à l'Est comme à l'Ouest et dans le Tiers-Monde.

La torture, une affaire de sémantique !

Fondée en 1956 par le général Bakhtiar avec l'aide d'experts américains et israéliens, la sécurité militaire fait régner en Iran un climat de terreur et de suspicion insupportable. Elle est un Etat dans l'Etat.

Amnesty International dénonce régulièrement, mais en vain, les excès du régime policier iranien. Aussi bien le Chah que le premier ministre Hoveyda justifient à tour de rôle la place de la Savak.

Ainsi, M. Hoveyda vient de déclarer à notre confrère **Les Dernières Nouvelles d'Alsace**, à propos des accusations d'Amnesty International, qui reproche à l'Iran de violer les droits de l'homme : « De telles accusations ne sont que des mots et relèvent de la querelle sémantique ».

Reportage Noël Darbroz
La Croix, 7 - 8 oct. 76

L'omniprésente Savak

Sazeman Attalat Va Amniyate Keshvar organisation nationale pour le renseignement et la sécurité, fondée en 1957 avec la coopération technique de la C.I.A. et des services de renseignements israéliens, essentiellement pour liquider les vestiges du Front National du Dr Mossadegh et le parti communiste Toudeh.

La peur de la Savak, dit-on à Téhéran, est le début de la sagesse. Omniprésente, ses effectifs sont évalués, dans les milieux diplomatiques de la capitale, à plus de cinquante mille professionnels « à plein temps », et à trois millions de mouchards occasionnels (un Iranien sur onze !) dont les yeux et les oreilles surveillent les établissements publics et les administrations gouvernementales, les écoles et les usines, les stations d'autobus et les réceptions mondaines. Disposant de fonds virtuellement illimités, elle peut se targuer d'avoir fait incarcérer des dizaines de milliers d'Iraniens (le nombre actuel des prisonniers politiques est évalué à trois mille par le Chah, de vingt-cinq mille à cent mille par

diverses sources étrangères, dont Amnesty International se fait l'écho), et d'avoir envoyé à la potence quelque deux cents jeunes gens (depuis 1970).

Eric Rouleau,
Le Monde,
5 octobre 1976, p. 7

En Iran, Reza R... poète en liberté

Reza R... a connu quelques-uns de ces locaux, où il a subi des tortures atroces, qu'il nous décrit avec une sobriété poignante, avant de nous montrer les cicatrices sur diverses parties de son corps (1). « Mes souffrances étaient d'autant plus insupportables, enchaîne-t-il, que, des semaines durant, j'ignorais pourquoi elles m'étaient infligées. Mes tortionnaires ne le savaient sans doute pas non plus, puisqu'ils se contentaient, en accomplissant leur besogne, de m'injurier, de menacer de me supprimer. Je n'ai fait l'objet d'aucune accusation précise, d'aucune inculpation. Et pour cause : je ne suis ni un terroriste, comme on dit, ni un militant d'un quelconque parti clandestin, ni même un marxiste ». On exigea par la suite de lui qu'il se rallie « franchement et publiquement » à la « révolution » du chah, ce à quoi il se refusa. C'est au moment où il s'attendait au pire qu'il fut relâché, à la suite de « hautes interventions étrangères », dont il ne précise pas l'origine.

Le calvaire de Reza R... ne prend pas fin pour autant. La Savak, qui est habilitée à infliger des « sanctions économiques », lui interdit de reprendre un emploi aussi longtemps qu'il ne se sera pas repenti. Son passeport ayant été confisqué, il ne peut refaire sa vie à l'étranger, où sa femme et ses enfants se sont réfugiés. La plupart de ses amis n'osent plus lui rendre visite. Son isolement est d'autant plus grand qu'il a cessé de lire les journaux. « A quoi bon, explique-t-il, puisque la censure en a fait des feuilles de propagande ». Et nous montrant du doigt sa table de travail, il ajoute : « Je me suis mis à la boisson, et dans mes moments de lucidité, j'écris des poèmes pour... mon plaisir, car trois recueils que j'ai soumis successivement ont été récusés, bien qu'ils n'aient aucun caractère politique. Au fond les censeurs sont à plaindre. Ils ne comprennent rien au langage poétique, et, dans le doute, ils préfèrent s'abstenir. Ils vivent, eux aussi, dans la terreur... ».

Eric Rouleau,
Le Monde,
5 octobre 1976

(1) Le chah nous avait autrefois assuré que les tortures pratiquées dans ses prisons n'étaient pas physiques mais d'ordre « psychologique », donc plus « raffinées ». Une enquête minutieuse menée par le **Sunday Times**, pendant deux ans, a révélé (le 19 janvier 1975) que l'un de ces « raffinements » consistait à maltraiter des enfants sous les yeux de leurs parents.

L'EGLISE ET LE POUVOIR EN AMERIQUE LATINE

par Charles Antoine *

L'histoire de l'Eglise catholique d'Amérique latine est étroitement liée à celle du sous-continent américain. En effet, le catholicisme a joué un rôle légitimateur évident lors de la conquête coloniale, au 16ème siècle, par les Espagnols et les Portugais ; ses traces demeurent profondément marquées dans les mentalités populaires, dans les structures sociales, dans l'architecture et les arts. Mais ce serait trop simpliste que d'identifier pouvoir civil et pouvoir religieux au point de n'y voir qu'une seule et même chose. La réalité est plus complexe et ne fait qu'augmenter l'ambivalence de l'Eglise du point de vue historique. Il suffit, en ce sens, de rappeler l'opposition des jésuites aux autorités coloniales concernant la politique indigène, opposition qui leur valut d'être mis au ban de la société puis supprimés comme Ordre ; ou encore, l'importance qu'eurent un certain nombre de clercs dans la diffusion en Amérique latine des idées révolutionnaires du Siècle des lumières comme dans les luttes ayant conduit à l'indépendance politique vis-à-vis de Madrid et de Lisbonne.

Cette ambivalence de l'Eglise catholique se retrouve dans l'histoire contemporaine. Deux dates servent de points de repère pour caractériser la situation politique de l'Amérique latine. C'est, d'une part, 1959 : la Révolution cubaine, qui cristallise et symbolise bien vite la tentative continentale d'arrachement à la domination des pays industrialisés ; et, d'autre part, 1973 : le coup d'Etat au Chili, qui consacre le blocage politique, dans le sens du statu quo, de tout le cône sud de l'Amérique latine.

Dans ce contexte sommairement décrit, que peut-on dire aujourd'hui de l'Eglise catholique ? Essentiellement ceci : la division des chrétiens s'accentue ; l'Eglise n'est pas absente du débat de civilisation ; elle joue un rôle de substitution politique ; et la foi ressourcée dans la Bible est facteur de libération. Reprenons rapidement ces quelques points.

La division des chrétiens latino-américains s'accentue

Qu'il suffise d'évoquer ici l'effort d'un Dom Helder Camara, le travail œcuménique des chrétiens chiliens dans le « Comité de coopération pour la paix au Chili » (aujourd'hui dissous sur ordre du général Pinochet), la tâche de promotion paysanne réalisée au Paraguay, en Argentine, en Equateur ou au Honduras, les positions de l'épiscopat péruvien ou la constitution de groupes de chrétiens de gauche dans pratiquement tous les pays latino-américains ; et qu'il suffise, en contrepoint, de citer les groupes catholiques de « Tradition, famille et propriété » au Brésil et au Chili, les prises de positions de l'épiscopat colombien, le rôle de l'Opus Dei en Argentine ou la vulgarisation théologique dans des centres comme le « Centre d'études pour le développement et l'intégration de l'Amérique latine » du P. Roger Veckemans. L'effort de concertation continentale, au niveau de l'épiscopat, avait, en 1968, abouti à la rencontre de Medellin (Colombie) et

* Directeur du DIAL.

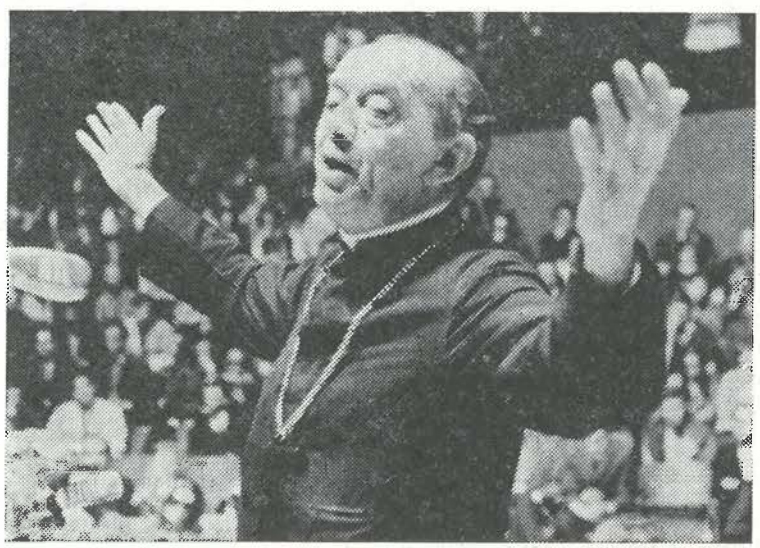

L'Eglise demeure une des rares voix libres et organisées, capable de dénoncer l'état de choses régnant. Ici Helder Camara

à l'élaboration de ce qu'on appelle les Documents de Medellin ; mais l'évolution postérieure du Conseil épiscopal latino-américain (CELAM) a montré au grand jour les tensions internes et constantes du catholicisme sur le continent.

Un fait est à noter : la ligne de partage des chrétiens n'est pas entre confessions religieuses, mais entre conceptions divergentes de la société et de son organisation. Un catholique, un luthérien et un méthodiste se trouveront parfaitement d'accord dans la foi sur un certain type de société à promouvoir, alors qu'une opposition irréductible sépare un catholique membre des « Chrétiens pour le socialisme » et un catholique affilié à « Tradition, famille et propriété ».

L'Eglise d'Amérique latine n'est pas absente du débat de civilisation

On dit, à juste titre, que l'Eglise en Europe a perdu la classe ouvrière. Cela signifie qu'au 19ème siècle, les ecclésiastiques n'ont pas perçu la signification historique et l'enjeu de civilisation que représentait l'avènement de la société industrielle. Il a fallu attendre l'ère pastorale de l'action catholique, dans l'entre-deux guerres, pour que se concrétise de façon marquante l'effort religieux en ce sens.

A l'heure de la Décennie du développement prônée par l'ONU en 1960 et, aujourd'hui, du nouvel ordre économique international, qu'en est-il de l'Eglise ? En Amérique latine on peut, semble-t-il, affirmer que les chrétiens ne sont pas absents du débat de société et du problème dit du Tiers-Monde. On y trouve en effet la conjugaison de deux faits majeurs : d'une part, le sous-développement comme phénomène économique et culturel, avec sa double composante d'une dépendance interne et externe, et d'une volonté d'accès à la société industrielle et urbaine ; d'autre part, l'existence du phénomène religieux sous la forme d'un catholicisme traditionnel massivement présent et d'une montée progressive du pentecôtisme populaire. Les problèmes du sous-développement ne sont pas, et de loin, étrangers à de nombreux secteurs de l'Eglise catholique. Secteurs, certes, minoritaires aux différents niveaux des laïcs, des prêtres et des évêques, mais déterminants : leur sensibilité à la problématique sociale, culturelle, économique et politique, leur consolidation malgré un net reflux général depuis plusieurs années, et leur force évangélique sont telles qu'elles provoquent les autres secteurs d'Eglise à la réflexion. Les vingt dernières années sont marquées par une nette progression de la prise de conscience des milieux d'Eglise.

L'Eglise joue un rôle de substitution politique

La majorité des observateurs, croyants ou non, s'accordent à reconnaître que, dans l'état actuel de l'Amérique latine, l'Eglise demeure une des rares voix libres et organisées, capable de dénoncer l'état de choses régnant. En effet, les régimes dictatoriaux contrôlent désormais la presque totalité des pays latino-américains ; la répression s'est généralisée et intensifiée, avec son cortège d'illégalités et d'atteintes aux droits de l'homme ; les partis politiques perdent de plus en plus leur pouvoir d'expression des problèmes nationaux ; les syndicats ouvriers et paysans sont pourchassés et décapités chaque fois qu'ils refusent de se conformer à l'idéologie régnante et aux situations généralisées d'injustice. Seul corps social structuré à l'échelon national et continental (parallèlement à l'Armée), l'Eglise catholique sert aujourd'hui de caisse de résonance aux protestations des victimes de la répression, aux dénonciations de l'injustice sociale et aux revendications populaires, paysannes surtout ; l'actuel réveil indien, un fait nouveau par son ampleur, trouve lui aussi dans certains secteurs religieux une oreille attentive et un relais vers les moyens d'information. Ce que les chrétiens, les prêtres et les évêques concernés appellent leur « rôle prophétique » est, sociologiquement parlant, un phénomène de substitution politique, comme disent les politologues : la médiation normale que constituent les partis et les syndicats ayant été supprimée, cette fonction est assumée par le corps social demeuré intact, dans le cas présent l'Eglise. Cela explique que la répression vise aujourd'hui spécifiquement les milieux chrétiens ainsi qu'en témoigne un rapport récent du Ministère de l'Intérieur de Bolivie.

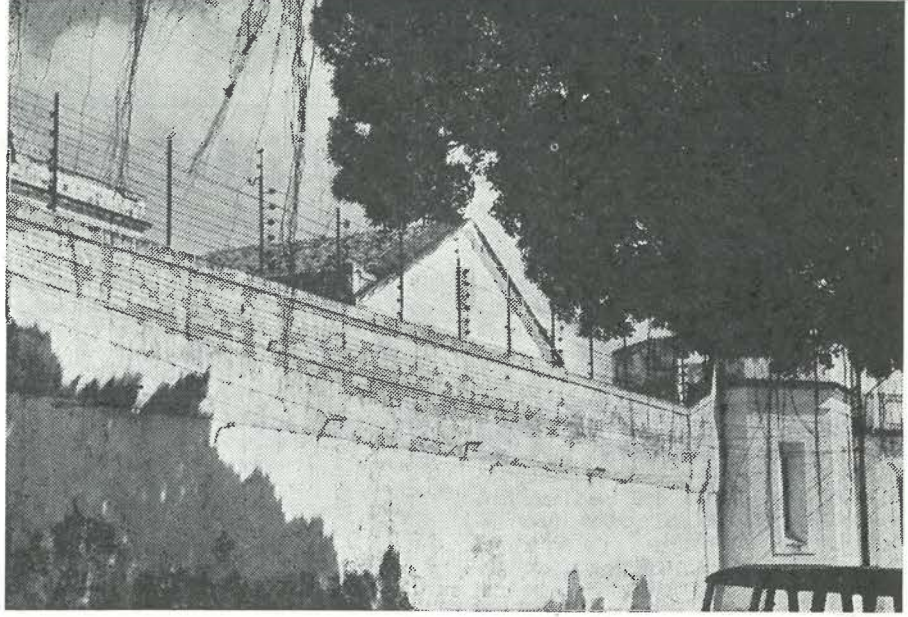

(C.I.R.I.C.) *Brésil : Prison à Recife*

La foi, ressourcée dans la Bible, est une force de libération

Le renouveau biblique populaire est une des pièces maîtresses de l'effort pastoral dans l'Amérique latine d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas du travail, de type fondamentaliste, réalisé par les sectes pentecôtistes ; il y a malheureusement là une lourde hypothèque pour le présent, celle d'une réelle aliénation des masses. Mais il s'agit de la lecture critique des réalités sociales à partir d'une sensibilité biblique. La méditation de l'Ancien Testament et de l'Evangile est, pour beaucoup de communautés populaires, surtout rurales, le moyen d'apprendre à lire la situation dans laquelle elles vivent. La sagesse populaire vibre à l'unisson de la sagesse biblique : la marque de l'injustice, la dignité humaine, la justice de Dieu, la proximité de Jésus, l'avènement du royaume, l'effort communautaire, telles sont les « valeurs » religieuses qui animent des couches populaires un peu partout. La foi vécue devient une force de libération personnelle et sociale.

Le signe de cette évolution, c'est l'extension progressive de la répression politique contre les communautés chrétiennes les plus actives. Les arrestations de paysans chrétiens deviennent monnaie courante au Nord-Est brésilien ; des cas sont maintenant célèbres : Jejui, au Paraguay ; la région du Chimborazo, en Equateur ; les bûcherons, dans le nord de l'Argentine ; et Juticalpa, au Honduras. La foi est désormais « subversive ».

●

Telles sont les quelques réflexions sommaires que l'on peut faire sur la situation actuelle de l'Eglise dans cette région du monde. Elles montrent que l'Amérique latine est en passe de devenir un des lieux déterminants de l'existence chrétienne pour notre époque. C'est la foi confrontée aux situations historiques, c'est-à-dire l'Eglise affrontée à autre chose qu'elle-même, qui est facteur de renouveau pour l'ensemble des chrétiens. Ce fut le cas des croyants de la Résistance, du S.T.O., des camps de prisonniers et des camps de concentration pendant la seconde guerre mondiale. Par analogie, on peut affirmer que les chrétiens latino-américains, confrontés aux enjeux historiques du continent jusqu'à l'emprisonnement et le don du sang, sont aujourd'hui un levain dont bénéficie et bénéficiera l'Eglise universelle.

EN CORÉE DU SUD : KIM CHI HA

Un poète aux prises avec le pouvoir

Le nom de Kim Chi Ha est peu connu en France. En Corée du Sud, cet homme est devenu un symbole de la Résistance au pouvoir autoritaire exercé par le Président Park.

Né le 4 février 1941, Kim Chi Ha fait ses études universitaires au Collège des libéraux et des sciences, à Séoul. En 1964, il est accusé d'avoir joué un rôle de leader dans des manifestations d'étudiants, à l'occasion des pourparlers sur les relations entre la Corée et le Japon. Il est mis en prison, torturé puis relâché. En 1970, il publie un poème intitulé « Les cinq bandits ». C'est un succès populaire. L'opposition reprend ce texte à son compte dans son propre journal. La C.I.A. coréenne confisque le journal. Le poète est à nouveau arrêté, en vertu de la « loi anti-communiste ». L'éditeur et quelques amis le suivent en prison. Nouvel épisode, en 1972, quand Kim Chi Ha publie « Fausses rumeurs », dans la revue catholique « Création ». L'éditeur, un prêtre américain, est invité à partir. Quant au poète, il est envoyé en sana à Masan, avec interdiction de recevoir la presse étrangère. Le monde des écrivains s'émeut de cette situation. Une campagne internationale est organisée pour recueillir des signatures. Un groupe d'écrivains japonais remet cette pétition au Premier Ministre coréen en juillet 1972. Kim Chi Ha est relâché le 18 de ce mois.

En avril 1974, Kim Chi Ha est de nouveau arrêté après la publication de son « Cri du peuple ». Relâché le 12 février 1975 en raison d'une suspension de peine annoncée par le Président Park, il est encore une fois arrêté le 13 mars, pour activités « pro-communistes ». Cette inculpation vient de ce qu'il a pris la défense de personnes condamnées à mort et exécutées parce que « communistes ». Le 14 mai, de sa prison, il adresse clandestinement une lettre à l'association nationale des poètes pour la justice, fondée quelques mois après l'arrestation de Mgr Chi, évêque de Won-Ju, en août 1974. « Louange au Seigneur Jésus, écrit-il, enfermé dans un cachot obscur. Comment allez-vous ? Pour ce qui est de moi, grâce à la bonté de Dieu et grâce à vos prières, je me porte bien.

Je suis au secret, enfermé dans un cachot obscur ; il m'est interdit d'écrire et de lire, même la Bible. Entouré de ces murs tristes, je passe mes journées dans la méditation. Mais mon cœur est plus près du Seigneur qu'il ne l'a jamais été. Je ne puis apercevoir le moindre rayon de soleil, mais je pense à ces jours plus lumineux durant lesquels vos puissants appels à la justice et à la miséricorde faisaient trembler la citadelle de cette tyrannie sous laquelle nous vivons. Réconforté par vos appels pour la liberté, mon esprit s'envole hors de ce cachot et par-dessus les grands murs de cette prison pour aller vous rejoindre dans le combat désespéré que vous menez. Aussi longtemps que le Seigneur sera à mes côtés et que vous poursuivrez votre action intrépide, je garderai la certitude que cette souffrance que le Seigneur me donne de subir est une manifestation de sa volonté. J'espère que je resterai assez fervent pour garder la persévérance au milieu de l'adversité et atteindre un renouvellement spirituel.

« L'image de la masse populaire est celle de gens honnêtes, laborieux et pleins de sagesse. Ils possèdent une grande force et une volonté tenace ». *(Kim Chi Ha)*
(Photo Gamma)

Cependant j'ai eu quelques inquiétudes ces derniers temps et c'est pour cela que j'ai décidé de vous écrire. D'après ce que m'ont dit mes avocats, il en est parmi vous qui ont cru les accusations ignobles que le gouvernement porte contre moi, il en est parmi vous qui croient maintenant que je suis un communiste et qui doutent de moi.

Non, je ne suis pas un communiste. Mon opposition à l'égard de l'oppression et de l'exploitation, mes espoirs dans la révolution ne sont nullement dus au fait que je serais un communiste, ils sont dus au fait que je suis un catholique radical. Je sais bien qu'il peut y avoir des malentendus mais ce n'est pas cela qui m'inquiète beaucoup. Ce qui m'inquiète le plus, c'est la machination que le gouvernement fabrique contre moi et dont l'un des résultats possibles peut être la suppression de vos activités. Oui, c'est cela qui m'inquiète le plus ».

Depuis, au secret, malade, il a attendu son jugement. Le procès a traîné de session en session. En septembre 1976, un appel a été lancé par plusieurs associations, dont le Pen-Club et l'A.C.A.T., pour « sauver Kim Chi Ha ».

Réveiller la conscience du peuple endormi

« Je voudrais devenir celui qui sait aimer de tout son cœur et concrètement son voisin et tous les hommes qui sont dépossédés dans l'oppression, dans la souffrance et dans le mépris de tout ce qui est humain. C'est tout ce que je me suis fixé comme tâche humaine. C'est le point de départ et le point de retour du tâtonnement de ma pensée. Je voudrais que celle-ci soit comprise comme l'acheminement vers l'amour pour l'homme.

Parce que j'aime mes frères, je hais toutes les oppressions qui rendent inhumains les opprimés comme leurs oppresseurs. Lutter contre la persécution et la dépossession est donc ma préoccupation essentielle qui dicte mes pensées ainsi que mon action. Si je me suis converti au catholicisme c'est parce que le catholicisme enseigne qu'il faut anéantir l'asservissement dans la lutte contre toutes les chaînes spirituelles et matérielles en sauvant à la fois les oppresseurs et les opprimés. Aussi parce que cette confession m'a montré qu'elle était capable de faire une synthèse des idéologies et des théories qui s'opposent les unes aux autres et de m'indiquer ce que j'accepterais comme vérité générale. Si je lutte contre le régime PARK et les « CINQ BANDITS », c'est parce qu'ils sont les auteurs criminels de ce dépouillement et de cette répression.

(...) Je crois à la vérité ; je suis celui qui croit que seule la vérité peut libérer l'homme. Il faut réveiller la conscience du peuple endormi par les prestidigitations et la culture du silence jouées et imposées par ceux qui sont au pouvoir de crainte que la vérité soit révélée. Il faut conduire le peuple dans la plaine où souffle la tempête de l'esprit de libre critique. C'est ainsi que l'on connaîtra le jour où l'histoire du peuple se dirigera vers le Canaan juste et libre promis par le Créateur. C'est mon rêve et c'est ma religion. Je ne saurais dessiner avec précision l'image de ce Canaan ; il ne peut être décrit par personne ; de par sa nature, il doit être créé par le peuple lui-même. Me battre jusqu'à ce que le peuple ait la clé de son propre destin, là, s'arrête la tâche que je me suis fixée ».

Kim Chi Ha

LETTRE OUVERTE D'UN OFFICIER URUGUAYEN

Pour la première fois, un membre d'un corps constitué appliquant aujourd'hui, d'une façon systématique, la torture aux prisonniers politiques, un officier uruguayen prend le risque de la dénoncer dans un témoignage bouleversant.

Je suis un officier de l'armée uruguayenne. Si j'ai pris la décision, très importante pour moi, d'écrire cette lettre, c'est pour un seul et unique motif : le profond dégoût que j'éprouve pour tout ce à quoi j'ai le malheur d'assister et, pire encore, de participer parfois. Je ne peux plus le supporter. Tout ce qui, pour moi, était fondamental, ma famille, ma carrière à laquelle j'ai consacré les meilleures années de ma vie, mon pays qui est celui de mes parents et de mes grands-parents, tout cela a changé de sens devant la répugnance croissante et intolérable que je ressens.

Je sais que je cours un grand risque et que pour certains de mes camarades, cela constituera une trahison, mais personne ne peut me demander d'oublier ma foi chrétienne et mon respect pour l'être humain.

J'accompagne mon témoignage de deux preuves photographiques. Ces deux photos ont été prises dans une de ces si nombreuses maisons particulières qui sont utilisées pour interroger, pour torturer les détenus politiques. Elles correspondent à deux genres de tortures, l'une appelée le « drapeau » et l'autre le « chevalet » (1).

Les forces armées uruguayennes torturent et maltraitent systématiquement toutes les personnes détenues pour raisons politiques ou syndicales. J'ai des centaines de preuves de mes douloureuses expériences personnelles.

La photo de la torture du « drapeau » a été prise trois heures après que le détenu ait été suspendu, exposé à un soleil de plomb. Il est certain qu'il devait y rester encore de longues heures.

Il existe de nombreuses variantes de tortures aux appellations répugnantes : le « sous-marin » : immersion jusqu'à l'asphyxie dans des cuves d'eau, ou la tête enfermée dans un sac de nylon, ou encore en combinant les deux procédés. Je connais plusieurs cas de mort, y compris parmi les jeunes. L'encapuchonnement indéfini de tous les prisonniers, les interminables stations debout des détenus, hommes et femmes, complètement nus au cours desquelles ils sont sauvagement frappés et obligés de satisfaire debout leurs besoins naturels. Le « chevalet » est une barre de métal aiguisée sur laquelle on assied la victime nue et menottes aux mains, durant des heures, les pieds pendant dans le vide.

Il existe aussi différentes utilisations de l'électrochoc. La décharge appliquée jusqu'à la limite de la résistance (j'ai vu des prisonniers avec d'énormes

(1) Photo de la page de couverture.

Torture du drapeau.
Cette photo n'est pas un montage

inflammations et des infections de la prostate et des testicules). Le « téléphone » est l'application d'une électrode aux lobes de l'oreille.

On choisit, parmi les officiers et les sous-officiers, les plus vigoureux pour châtier les prisonniers à coups de matraque, de barre de fer, de karaté. Je peux affirmer que personne n'échappe à ces traitements et que, s'il existe des cas de tortures plus bestiales que d'autres, pratiquement tous les prisonniers, sans distinction d'âge ni de sexe, sont frappés et torturés. Des dizaines de prisonniers ont été transportés à l'hôpital militaire avec des fractures et des lésions. On est parvenu à un tel degré de sadisme que ce sont les médecins militaires qui supervisent les tortures.

Les femmes font, en plus, l'objet d'un traitement à part : les officiers, les sous-officiers et la troupe commentent avec joie l'arrivée de jeunes prisonnières. Certains viennent même leurs jours de congés pour participer aux interrogatoires. J'ai assisté personnellement aux pires aberrations commises sur des femmes devant d'autres prisonniers, au cours de divers interrogatoires. Nombre de ces femmes sont arrêtées lorsqu'elles cherchent seulement à connaître le sort de leur mari, de leur père ou de leur fils, ce qui signifie qu'elles ne font l'objet d'aucune inculpation.

Je pourrais continuer ainsi longtemps, mais je pense que c'est largement suffisant pour provoquer un dégoût aussi grand que le mien.

Cette façon de traiter les détenus, j'en témoigne, est appliquée presque partout, y compris dans des maisons particulières « expropriées » dans ce but. L'une d'elles se trouve dans l'allée O'Higgins, au 5515, et les voisins peuvent certifier qu'en dépit de la musique diffusée à un maximum de puissance, on entend les hurlements déchirants des torturés. Pratiquement, on torture dans toutes les casernes, et certaines se distinguent par leur férocité. Non seulement l'Armée de Terre torture, mais aussi d'une façon égale et parfois pire, la Police, la Marine, et l'Armée de l'Air.

Les violations de domicile font également partie de cette barbarie. J'ai vu piller sauvagement des maisons, casser ce qui restait, se battre pour un téléviseur ou un objet quelconque. Et tout cela sous le prétexte d'enlever aux communistes leurs refuges !

Au début, les interrogatoires étaient conduits par les officiers ou les sous-officiers des Services de Renseignements, mais cela fait déjà pas mal de temps que nous sommes tous d'une façon ou d'une autre obligés d'y participer directement. Ils veulent nous compromettre tous.

C'est pour cela que j'écris cette lettre et que je l'envoie à tous ceux qui sont susceptibles de faire quelque chose pour nous libérer de ce cauchemar dont nous sommes tous prisonniers.

J'adresse particulièrement cette lettre au Saint-Siège car seule, ma profonde conviction que la justice de Dieu éclatera tôt ou tard dans mon pays, me permet de résister à cet épouvantable cauchemar.

Un officier uruguayen

(Lettre reçue, en février 1976, par Amnesty International)

PRIONS

Bénis ces hommes, Seigneur, qui cherchent leur propre visage sous le masque et ne peuvent le reconnaître...

Bénis ces hommes qui rompent leurs chaînes...

Et avec eux tous les hommes du nord et du sud, de l'est et de l'ouest qui suent sang et eau, accablés par les souffrances.

Et vois, du milieu de ses millions de vagues la mer se soulève au-dessus de leurs têtes.

Accorde à leurs mains brûlantes d'embrasser la terre en une chaîne de mains fraternelles sous l'arc-en-ciel de ta paix.

(5e Assemblée du C.O.E. - Nairobi)

LA TORTURE, MODE DE GOUVERNEMENT

par André Jacques *

Un pouvoir quotidiennement répressif (1)

La rencontre quotidienne avec des hommes et des femmes qui ont connu toutes formes de torture n'entraîne pas d'abord, comme on pourrait l'imaginer, l'effroi ou la pitié. Elle conduit à la terrible découverte qu'il ne s'agit pas de sinistres « excès » mais bien d'un mode de gouvernement où tout cela est programmé. Le torturé n'est pas d'abord la victime de tortionnaires fous ou sadiques, mais plutôt le témoin d'un pouvoir répressif qui ne peut se maintenir sans détruire ou meurtrir toute personne qui le remettrait en cause. L'extrême violence que nous appelons généralement torture n'est que le concentré tragique et délirant d'un pouvoir quotidiennement oppressif.

Si les exilés « torturés » sont témoins à charge d'un type de pouvoir, ils sont comme un avertissement pour nous tous : nul pays ne peut se dire a priori à l'abri de ce triste chemin (qu'au demeurant la France a déjà pris sur d'autres territoires que le sien propre . . .)

Nous avons, me semble-t-il, beaucoup à apprendre en cet endroit. Souvent mis à l'abri des cruelles réalités de ce qu'on appelle « la vie politique », comme s'il s'agissait d'un monde de spécialistes, ne serions-nous pas davantage attirés par une pensée qui ramène toute relation de pouvoir à des relations de type individuel ? D'où aussi la tentation de l'idéalisme : les sentiments qui peuvent trouver place dans les relations humaines ne pourraient-ils régler les rapports politiques ? (ex. : pitié des pays riches pour les pauvres du Tiers - Monde . . .).

Or la torture, par sa seule existence (plus de 65 pays la pratiquent) exprime cette autre réalité, à savoir que, devant les intérêts au pouvoir, il n'y a aucun « droit de l'homme », aucune « civilisation chrétienne » qui résiste. Il ne s'agit même plus d'attitude, humaniste ou pas, des dirigeants : c'est une irrésistible logique née du fait qu'une minorité (par ex. : les sociétés multi-nationales) ne peut s'enrichir de la pauvreté de millions d'hommes sans les contraindre, sans exercer sur eux toutes formes de terreur dont la torture est l'expression extrême.

Le paradoxe est à son comble en Amérique Latine où les gouvernements les plus tortionnaires prétendent défendre, sous le couvert de « Sécurité Nationale », une civilisation dite « chrétienne ».

Il faut bien comprendre, je crois, la place que tient la torture dans cette

lutte implacable (cette guerre, pourrait-on dire) que mène une minorité au pouvoir contre ceux qu'elle nomme ses « ennemis » et qui ne sont autres que des personnes revendiquant un autre type de vie plus juste, pour le plus grand nombre. C'est alors qu'on pourra reconnaître, dans la femme ou l'homme torturé que l'on a devant soi, non pas une simple victime de la barbarie, mais avant tout un militant.

La torture, une science que l'on enseigne

Dans la plupart des cas, il y a une extrême pudeur chez celui qui ne peut, sans douleur renouvelée, parler de son passé. Il lui faut beaucoup de confiance et avoir dominé certaines réactions parfois encore trop vives pour cela. Peut-être cette pudeur vient-elle aussi de ce que celui qui a vécu une si effroyable réalité ne sait pas si l'on va pouvoir croire, imaginer que c'est pourtant vrai.

Il sait aussi qu'il ne faut pas seulement accuser les tortionnaires, mais la machine sociale qui les a engendrés, qui les a eux-mêmes défigurés et accoutumés à une « science », à une « technique » intégrées dans l'appareil répressif. Car il s'agit véritablement d'une science que l'on enseigne, au Brésil en particulier, et dont les « professeurs » sont le plus souvent Nord Américains.

Au XXIème Congrès international de psychologie, qui s'est tenu à Paris en juillet 1976, un rapport a été présenté sur les effets de l'appareil répressif de la Junte militaire chilienne. Si l'étude porte sur le Chili, ses résultats n'en sont pas moins valables pour beaucoup d'autres pays.

« L'appareil répressif mis en place se fixe comme buts :

1. d'obtenir des renseignements par des sévices physiques, mais ceux-ci s'étant souvent avérés insuffisants, la manipulation psychologique est aussi utilisée ;
2. d'éliminer les risques de témoignages dénonçant des tortures ;
3. de provoquer une altération psychologique tendant à annuler le sujet dans son intégrité générale ;
4. de terroriser pour dissuader définitivement de toute contestation ;
5. éventuellement de transformer le sujet en collaborateur de la Junte ;
6. enfin, d'expérimenter des perfectionnements de ces techniques et d'en développer de nouvelles.

Les fonctionnaires de l'appareil répressif, dans une démarche tortionnaire traditionnelle, utilisent de plus en plus des techniques complexes, dérivées du domaine psychologique. Ils font intervenir, en diverses combinaisons, des procédés relevant du conditionnement, de la modification du comportement, de la privation sensorielle, des éléments de psychanalyse et l'usage de drogues diverses en association avec les pratiques précédentes ».

Pour illustrer cette nouvelle et odieuse forme de torture psychologique, nous ne retiendrons qu'un exemple, présenté au Symposium de Psychologie. Une jeune fille de 20 ans est soumise pendant des semaines à des sévices physiques sévères mais elle ne « parle » pas. Le capitaine, qui s'est fait la réputation d'être « correct » dans son attitude, lui propose de rencontrer son père. Les yeux bandés, dans un état de lassitude extrême, elle a un entretien très bref avec son « père » qui la prend sur ses genoux et lui chuchote les petits mots tendres qu'on lui disait quand elle était petite. Il lui dit de faire attention pour qu'ils puissent se revoir. Son « père » parti, elle livre, sous le coup de l'émotion, une information demandée.

Or, elle apprendra par la suite que son vrai père n'est jamais venu la voir mais que le capitaine était allé dans sa famille pour soutirer ses mots tendres de l'intimité familiale et jouer ensuite le rôle du « père ».

L'effet sur la prisonnière est si grand qu'elle reste pendant deux mois sans parler ni se nourrir . . .

La torture, dans ce cas, est en réalité postérieure, dans ce sentiment de culpabilité qu'elle n'arrive pas à surmonter.

---

* Directeur du Service Réfugiés de la Cimade.

(1) Sous-titres de notre rédaction.

Lutter contre la torture à tous les niveaux

L'enseignement que l'on peut tirer de tant d'exemples de personnes torturées est que, seule, la claire conscience que le tortionnaire, quel que soit son comportement individuel, représente objectivement **l'ennemi**, peut aider le prisonnier à « tenir », à ne pas livrer le nom de ses camarades.

Il y a, dans une telle réalité, beaucoup à méditer sur le « pardon aux ennemis ». Peut-être faut-il conduire notre réflexion dans le sens d'un pardon dans l'histoire, c'est-à-dire comprendre le tortionnaire dans le cadre du régime qui l'entretient et l'utilise, mais, au moment de l'action, c'est à vouloir découvrir où est l'ennemi véritable qu'il faut se consacrer. Sinon, on est réduit à proclamer une dérisoire charité, une impuissante fraternité.

Un autre aspect de la torture doit être également signalé : c'est son étendue dans le temps. La torture est un acte prolongé qui ne se limite pas au seul moment où elle est pratiquée : elle a, au niveau de la victime comme au niveau de la collectivité, des effets étendus et prolongés. Le seul fait que « ça » peut recommencer ou arriver pour la première fois crée une terreur qui entre dans un programme général de conduite d'une société basée fondamentalement sur la contrainte.

Mais si cet effroi devant la torture se veut paralysant de tout effort d'expression démocratique et pensée critique, à plus forte raison, devons-nous lutter contre elle, à tous les niveaux, partout où elle se présente, partout où apparaissent les premiers signes d'un terrain favorable à son installation.

PRIONS

Nous avons un urgent besoin, Seigneur,
de discernement dans notre recherche de la vérité ;
d'une prise de conscience renouvelée de ta volonté pour l'humanité ;
de courage pour pratiquer la justice,
même lorsque l'on nous en empêche ;
de détermination dans notre lutte contre les structures mauvaises, jusqu'à ce qu'elles s'écroulent ;
de ta grâce pour exercer notre ministère de réconciliation.

Renverse les murs qui nous séparent et unis-nous en un seul corps.

Seigneur, répands sur nous ton Esprit
pour que nous brûlions d'amour envers les hommes privés de liberté
et qui aspirent à la reconnaissance de leur humanité.
Aide-nous à mettre ta parole en pratique et qu'ainsi nous rendions témoignage des merveilles que tu as accomplies.
(5e Assemblée du C.O.E. - Nairobi)

CAUSES ET RÉALITÉS DE LA TORTURE

par Guy Aurenche *

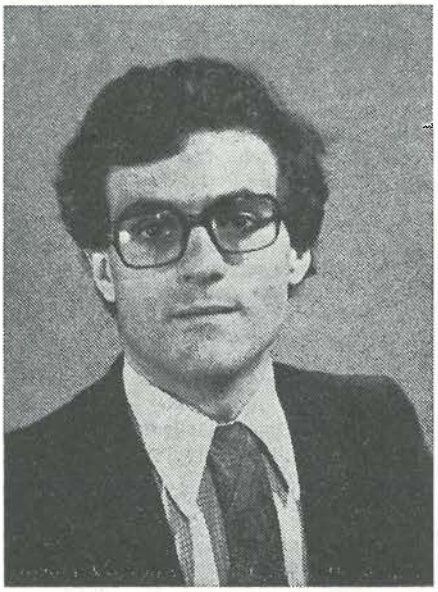

Une définition, un tableau de chiffres, risquent d'éloigner de nous le fléau et de le reléguer dans quelques dossiers d'une sous-commission de spécialistes des droits de l'homme. Il faut sans cesse redire la réalité de la torture. Elle est proche de nous, toute proche. Peu à peu s'abat à nouveau sur notre humanité une chape de sang et de douleur qui parvient à nous rendre insensibles aux gémissements de la mère devant son enfant que l'on torture.

L'heure n'est plus au dolorisme. Ayons le courage d'affronter les pratiques actuelles de la torture, les buts assignés à celle-ci ; ayons la lucidité d'en découvrir les causes ; ayons l'espérance invincible qui fera reculer ce mal.

Pour quels buts torture-t-on ?

Le premier but, celui qui nous vient d'abord à l'esprit : l'**aveu**, les noms des compagnons d'opposition, le lieu où est placée la bombe. Tôt dans l'histoire humaine, les légistes ont codifié la torture, la faisant entrer dans l'arsenal normal de la machine policière et judiciaire. Notre pays, lors du conflit algérien, a connu cette réalité (1), camouflée sous le prétexte de la recherche de la vérité, de la défense de l'ordre public. On ne se rendait pas compte qu'admettre de telles méthodes revient à infliger à la société un mal terrible qui contaminera peu à peu toute la vie sociale. La « gégène » électrique de la bataille d'Alger, le sommier métallique électrifié brésilien, arrachent à chaque décharge un peu d'humanité à l'Homme. L'aveu extorqué empoisonne définitivement les rapports sociaux. Que les juristes réfléchissent au culte de l'aveu, reine des preuves... la torture n'est pas loin.

Très tôt également, les hommes ont torturé pour **punir**... faire subir au prétendu coupable une douleur à la dimension du désordre qu'il a provoqué. L'on admettait la torture pour certains crimes. Le bourreau et, à travers lui, toute la société pour laquelle il travaillait, ne voulaient pas mesurer l'atteinte indélébile qu'ils se portaient à eux-mêmes.

De cet objectif, il faut rapprocher un phénomène plus récent : torturer pour **détruire**... mais **sans tuer.** Toute torture repose sur l'anéantissement provisoire de l'être dont on pourra alors obtenir ce que l'on voudra. Mais on a vu, dans certains conflits récents (Moyen-Orient), torturer pour handicaper définitivement un homme, qui deviendra alors un « gêneur » de moins, même s'il reste en vie. Rendre sourd un pilote d'avion. Laisser vivre le détenu dans une humidité telle que les poumons ne s'en guériront pas. Briser le psychisme d'un intellectuel qui ne pourra plus raisonner. Les récits des rescapés des camps de concentration nazis, des détenus des camps de travail soviétiques (2), des prisonniers de Tres Alamos au Chili, ou encore le suicide du frère dominicain brésilien Tito, plusieurs années après sa libération, aboutissent à la même conclusion : quoi qu'il advienne du torturé, il ne sera plus jamais lui-même.

On approche d'un autre objectif que l'on pare du titre de **rééducation.** Il s'agit de changer l'homme contre sa volonté. L'opposant téméraire doit devenir un militant docile. La torture se fait alors quotidienne ; elle suit un scénario psychologique savamment étudié (3). Les chercheurs américains ont écrit de nombreuses thèses sur ce sujet après le retour des prisonniers de Corée. Dans un premier temps, écraser la personnalité : la méthode paraguayenne de la « baignoire » remplie d'excréments dans laquelle on plonge la victime jusqu'à suffocation, illustre cette première étape. Interdire au supplicié

* Avocat, Président de l'A.C.A.T.

(1) La torture dans la République, P. Vidal-Naquet.

(2) Déclaration de L. Plioutch, l'Express, 9 février 1976.

(3) Dans les prisons de Mao, Pasqualini.

de lever les yeux, le contraindre à marcher courbé et à répéter sa propre condamnation, poursuivent le traitement. Un immense vide se crée alors chez le supplicié ainsi dépersonnalisé, totalement isolé. Alors commence la « rééducation ». Les procédés médico-psychologiques et l'emploi de médicaments atteignent le même but en détruisant l'être chez qui s'installe un profond désespoir... désespoir à en mourir (4). L'évolution des conditions de vie pénitentiaire permet d'aboutir à des résultats semblables, sous des prétextes de modernisation ou de traitement, ou encore de sécurité (5). Le développement de la pratique de l'isolement sensoriel devrait provoquer de vives réactions chez tous les adversaires de la torture.

On arrive enfin à la pratique tortionnaire la plus répandue aujourd'hui : la torture comme **mode de gouvernement** (6). L'objectif ne se concentre plus ni sur l'aveu, ni sur la punition, ni sur la destruction d'un individu. Il faut terroriser une population pour que celle-ci se « tienne tranquille », et qu'ainsi le dirigeant reste au pouvoir, ou que l'opposant y parvienne, facilement. Le fléau frappe alors n'importe qui, n'importe où, n'importe quand. Les gouvernants ne craignent pas alors qu'une certaine publicité soit faite sur les actes de torture. Le corps mutilé du collaborateur de Mgr Dom Helder Camara, laissé dans le quartier populaire où vit celui-ci, le refus du gouvernement iranien de remettre aux familles les corps des étudiants suppliciés avant d'être exécutés ...créent peu à peu cette psychose. Toute la population risque de se trouver atteinte par cet immense désespoir dans lequel on veut la faire sombrer pour oublier l'injustice de ceux qui gouvernent.

Quelles sont les causes de la torture ?

Cette rapide description qu'illustrent les cris, les larmes, les corps suppliciés de milliers d'êtres, aux quatre coins du monde, pourrait nous faire sombrer dans l'écœurement et la désespérance. Mais la torture est une réalité... une réalité trop proche pour que nous n'ayons pas le devoir d'en examiner les causes.

Celles-ci s'inscrivent bien évidemment dans les buts assignés à la torture. Comment en arrive-t-on là ? Cette interrogation nous effraie car nous savons inconsciemment qu'en nous sommeille un tortionnaire en puissance. Mais tout homme doit se poser cette question... s'il ne veut pas être un jour victime de ce mal.

Sans doute, la sacralisation de **certains procédés judiciaires** tels que l'aveu, la « rééducation » du condamné, aboutit-elle indirectement à la torture.

Sans doute, le **caractère absolu que l'éducation** - y compris l'éducation religieuse - confère à la séparation manichéenne entre bons et méchants, risque-t-il de conduire à admettre de tels agissements sur des « méchants ».

Mais, plus profondément, quel est le cheval de Troie que monte la torture pour pénétrer dans nos sociétés et y répandre sa gangrène ? C'est un cheval à plusieurs têtes, qui correspondent chacune à des attitudes que nous avons quotidiennement.

« **La fin justifie les moyens** » (7). Certes, on refuse d'admettre un tel principe mais, dans un monde où l'on déifie la « réussite », il paraît bien difficile de ne pas tout permettre pour y parvenir. Cela vise aussi bien la réussite économique nationale que la réussite professionnelle individuelle. Martin Luther King écrivait : « Il est minuit dans notre monde où l'obscurité est telle que nous ne savons guère de quel côté nous tourner... A minuit, les couleurs perdent leur intensité et ne forment que des nuances de gris sombre ». Savoir dire non à certains moyens relève parfois de l'héroïsme. C'est sans doute ce qui nous est proposé.

Dans la même ligne, on doit s'interroger sur l' « **absolu idéologique** », l'intolérance totale. Ils ont pour corollaires la croisade, la rééducation, la torture... et cela en toute bonne conscience. Savoir tracer la frontière entre la ferme défense de ses objectifs et le respect de la personne humaine, constitue une tâche que toute société doit sans cesse recommencer.

C'est alors la **notion même de pouvoir** qui se trouve mise en cause. La torture représente de plus en plus une arme répressive aux mains de ceux qui veulent se maintenir au pouvoir (ou le conquérir) contre la volonté et l'intérêt du plus grand nombre. Nos choix politiques, le soutien que nous apportons ou que nous laissons apporter à tel ou tel régime dictatorial, se trouvent en question. Le phénomène de centralisation extrême du pouvoir politique auquel on assiste dans le monde entier peut également être perçu sinon comme une cause, en tout cas comme un risque de torture.

De même, notre **attitude face au pouvoir** doit être examinée. Le respect systématique du pouvoir établi ne nous entraînera-t-il pas à exécuter les ordres d'un tortionnaire ?

Enfin, le triste renouveau de la torture au XXème siècle correspond à une période de **bouleversement universel.** Chacun cherche à tâtons les principes autour desquels établir la vie. Mais nous oublions trop souvent le but de cette quête : la vie, toute la vie, la vie de tous, le développement de tout l'homme et de tous les hommes. La cause de la torture réside dans l'oubli que cet objectif fondamental, sur lequel nous sommes tous d'accord, doit être vécu et recherché avec les AUTRES. L'apprentissage à l'autre, le respect des opinions différentes, l'acceptation de la contradiction, constituent des attitudes quotidiennes. Les refuser, ne pas y porter toute notre attention, revient à être à notre tour, tôt ou tard, cause de torture.

⁂

L'existence de celle-ci, son extension, sa systématisation, est le clignotant qui nous signale que nous avons perdu le cap initial. Les cris des torturés, notre propre survie, nous imposent de changer de route.

(4) La torture propre, Jean-Claude Lauret et Raymond Lassina (Grasset).

(5) Le Monde, du 4 août 1976.

(6) Revue « Time », août 1976.

(7) G. Cesbron, Le Monde du 5 décembre 1975.

ABONNEMENTS JUMELÉS

L'heureuse expérience commencée depuis un an se poursuit. Nous maintenons notre accord avec une publication amie, **Foyers Mixtes**, revue trimestrielle éditée au Centre Saint-Irénée, 2, place Gailleton - 69002 Lyon.

Foyers Mixtes et **Unité des Chrétiens** se sont aperçus qu'ils étaient complémentaires : Unité des Chrétiens traite de l'œcuménisme en général, Foyers Mixtes apporte le témoignage d'un œcuménisme vécu à partir de l'expérience des couples interconfessionnels.

Au terme de l'accord, les deux revues restent ce qu'elles sont. Mais elles vous proposent un abonnement jumelé à prix réduit : vous ne payez que 6 numéros au lieu de 8.

Dans les circonstances actuelles, les périodiques mènent un combat difficile. Foyers Mixtes et Unité des Chrétiens ont besoin, tous les deux, d'étendre leur audience. Grâce à ces abonnements jumelés, ils se réjouissent d'accueillir l'un et l'autre de nouveaux amis.

Abonnement jumelé avec **Foyers Mixtes** en 1977 :

45 F (au lieu de 60 F) pour 8 numéros à verser à **Unité** des Chrétiens.

CCP 34611 20 C La Source.

L'IMITATION DES BOURREAUX DE JÉSUS CHRIST

par Gilbert Cesbron *

François d'Assise appelait son corps « frère âne », et Jean-Marie Vianney curé d'Ars « mon cadavre ». C'est une admirable mais bien périlleuse tradition chez les saints que de mépriser et de malmener leur corps. Toutes ses tentations, faiblesses ou couardises, qu'ils excusent si généreusement chez les autres, ils ne se les pardonnent pas. N'est-ce pas empiéter imprudemment sur le jugement de Dieu et oublier que la Vème Béatitude nous prescrit aussi bien la miséricorde envers nous-mêmes ? Thérèse Martin de Lisieux est peut-être la première sainte à avoir rompu aussi bonnement avec cette ascèse spectaculaire, objet de scandale pour les incroyants et pour bon nombre de chrétiens, et à s'être « contentée » des souffrances que la maladie infligeait déjà à ce pauvre corps de plaisir et de douleur.

Une aussi longue tradition a engendré dans l'Eglise catholique une méfiance sinon une horreur du corps, que renforce consciemment ou non le célibat des prêtres, et qui contribue à lui conférer cette tristesse et ce **dolorisme** latent. Chez nous, la crypte l'emporte trop souvent sur les vitraux et le cimetière sur le jardin. Cela me paraît en contradiction avec l'Evangile qui, de guérison en guérison, nous conduit à l'éblouissement de Pâques. Si le corps était si méprisable, pourquoi ce dogme paradoxal et provocant de la Résurrection des corps ?

Je crois bien que, par un autre chemin (celui de la pureté pervertie en pudibonderie), nos frères protestants ont abouti à des excès comparables. Sinon, comment expliquer que ce soit précisément dans des pays où dominent les Eglises issues de la Réforme qu'ait pris naissance cette vague ou plutôt ce raz-de-marée de « libération sexuelle » qui submerge aujourd'hui l'Occident ?

Ainsi la Chrétienté, déjà fautive en grande partie de la déchristianisation de ce siècle, porte indirectement la responsabilité du paganisme érotique contre lequel elle proteste aujourd'hui. Protestation dont je crains qu'elle ne se révèle inutile, voire assez hypocrite, comme toute démarche qui ne comporte ni auto-critique ni miséricorde véritable. Exprimés en de pareils termes, ces rappels à l'ordre découragent les pasteurs et les éducateurs qui s'efforçaient de trouver un « compromis sans compromission » entre les tendances de l'époque et certains principes, pourtant moins essentiels que d'autres qu'on nous rappelle moins vigoureusement. A l'inverse des récentes déclarations du

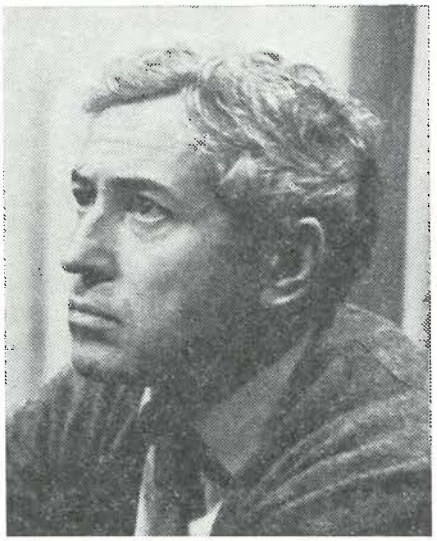

pape Paul sur la Paix et sur l'Evangélisation, je crains que ces textes émanés du Saint-Office ne contribuent à rendre l'Eglise encore moins crédible pour beaucoup de jeunes et pour bien des hommes de bonne volonté.

Car enfin, s'il faut dénoncer l'irrespect du corps dans les mœurs sexuelles de ce temps, ne faudrait-il pas rappeler avec plus de force encore le SACRILEGE perpétuellement et presque universellement commis à son égard par les tortionnaires ? Et proclamer officiellement Martyrs de l'Eglise du Christ ceux qui, à son image, souffrent passion pour la Justice et pour la Dignité de l'Homme ? J'ai dit « sacrilège » et c'est le seul terme qui convienne puisque ce corps humilié, dégradé, torturé à mort dans les pays totalitaires, c'est celui que Dieu a revêtu pour habiter parmi nous. Voilà bien le fondement le plus solide de ce « respect du corps » que l'on prône à juste titre en matière sexuelle mais que l'on oublie de proclamer à temps et à contretemps en matière de torture politique et policière. « Que le Christ lui aussi ait été un homme... cette vérité aurait dû créer une coupure dans l'histoire de la férocité humaine », écrivait François Mauriac. Et il ajoutait : « L'ère chrétienne a-t-elle été marquée par le respect de l'homme en tant qu'il est une chair souffrante capable d'endurer beaucoup de souffrance, un esprit sur lequel il est possible d'agir, une conscience dont on peut venir à bout en torturant le corps ? »

Le fait que ces lignes, écrites il y a plus de vingt ans, soient encore plus actuelles qu'elles ne l'étaient alors, accuse la Chrétienté tout entière. C'est de cette honte insupportable qu'est née l'A.C.A.T., « Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture ». A ses fondateurs on objecte parfois : « Mais ce combat doit être celui de tous. Pourquoi les Chrétiens veulent-ils, là encore, se mettre en avant ? » — Se mettre en avant ? Eh bien, pour recevoir des coups, le cas échéant ou le temps venu. Et aussi parce que, dans ce combat-là, ils devraient, prêtres et laïcs, former l'avant-garde de la troupe. Et enfin pour être au plus près du Christ, leur maître, qui fut et demeure dans le camps des humiliés, des torturés, des suppliciés. Voilà pourquoi les chrétiens devraient se sentir plus concernés que quiconque et, pour ainsi dire, **co-responsables** lorsque cette horreur se commet dans des pays de Chrétienté.

« De tels procédés, dit encore François Mauriac, témoignent que ce n'est pas L'IMITATION DE JESUS CHRIST, mais l'imitation des bourreaux de Jésus Christ, au cours de l'Histoire, qui est devenue trop souvent la règle de l'Occident chrétien ». Il ne nous est donc plus permis de pratiquer, quant à nous, « l'imitation de Ponce Pilate » et de nous laver les mains de tout le sang que répandent chaque jour tant de marxistes athées mais aussi tant de prétendus chrétiens. Car si les premiers sont sans péché, comme dit l'Evangile, les autres sont sans excuse. Voilà pourquoi ceux qui adhèrent à l'A.C.A.T. s'engagent non seulement à s'informer de tout ce qui concerne la torture dans le monde, mais aussi à en informer tous ceux qu'ils pourront sensibiliser à ce scandale. S'informer et informer, afin d'agir dans la mesure de nos moyens - et les résultats déjà obtenus prouvent que cette action n'est pas négligeable. Mais aussi ils s'engagent à prier ; et non seulement pour les victimes, mais surtout, à l'exemple du Seigneur Jésus et d'Etienne son premier martyr, **pour les bourreaux eux-mêmes.** C'est la plus sûre façon de « demeurer fidèle à Celui qui n'a jamais répandu d'autre sang que le sien ».

* Journaliste et écrivain.

ABONNÉS

Avec le n° 24 (octobre) s'est achevé l'abonnement 1976.

Pour votre réabonnement, utilisez l'encart vert de ce n° 24.

Si vous l'avez égaré, reportez-vous aux conditions indiquées en p. 2 de couverture du présent numéro.

Merci de continuer la route avec nous.

POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

RÉPRESSION ET PRÉVENTION

par Maurice Rolland *

L'action pour l'abolition de la torture revêt des formes diverses. L'éveil de l'opinion publique en est une. L'action sur et par la législation en est une autre, moins immédiate et moins visible. Les juristes reconnaissent qu'ils ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Ils visent à réprimer la torture. Mais ils insistent sur la prévention, qu'il s'agisse des mesures et des comportements éducatifs ou des dispositions légales concernant l'exercice de certaines professions. L'action légale préventive et l'action légale répressive sont également nécessaires.

L'expansion de la torture

La torture s'étend à travers le monde. Parfois elle est un phénomène isolé, épisodique. Dans certains pays elle est temporaire, momentanée, des circonstances l'entraînent qui, changeant, la font disparaître. Puis elle revient, car les hommes s'y sont accoutumés. Dans d'autres, elle s'installe peu à peu, de façon permanente, élargit son domaine, s'étend, s'institutionnalise. Elle devient une sorte de système d'administration, une façon de gouverner. La torture se camoufle sous les soins psychiatriques. On invente et exporte des systèmes et du matériel de torture, on l'enseigne et on forme des instructeurs qu'on envoie à l'étranger.

Notre esprit s'habitue peu à peu, ne réagit plus que par saccades, finit par tolérer la torture, la considère comme un mal qu'il faut admettre pour en éviter un plus grand, une répression commode, utile, efficace, nécessaire.

Car elle est, en effet, une habitude de l'esprit. On refuse d'abord d'y croire. Officiellement, on la nie mollement en la déplorant en secret. Bien entendu, elle est, en principe, affreuse et réprouvée, mais, estime-t-on, les circonstances la commandent et la rendent indispensable. On est alors sur la pente. C'est l'heure de tous les abandons. On la marchande avec un peu de gêne : elle n'est pas très grave, uniquement pour faire peur ; d'ailleurs, comment, sans cela, éviter un attentat qui se prépare ? Elle pourra sauver d'autres vies humaines. Comment, sans elle, arrêter des terroristes qui certainement méditent des meurtres ? Comment décourager des gens favorables à ces terroristes si on ne les effraie pas par avance par la menace de tortures ? Après avoir d'abord seulement fermé les yeux, on ordonne et d'autres exécutent...

* Président honoraire à la Cour de Cassation.

La violence de l'homme sur l'homme est, pour celui qui l'applique, une manifestation de supériorité, une forme de souveraineté, une marque de mépris. On ne torture que son inférieur : le vaincu, l'ennemi abattu, la race esclave, le sous-homme, qui n'est plus votre semblable, mais du bétail, un animal, votre propriété.

Dans sa ronde à travers le monde, apparaissant, disparaissant, s'installant, la torture est liée à ce mépris de l'homme. A Athènes, on ne torturait que les esclaves, non les citoyens. Au Moyen Age, on ne torturait pas le noble mais le roturier. Les conquérants des terres nouvelles considèrent les « sauvages » découverts comme des sous-hommes qu'on peut traiter comme on veut.

Eduquer l'opinion publique

Parce que l'habitude de l'esprit détermine tous nos agissements, c'est à l'esprit qu'il faut d'abord s'adresser pour combattre la torture, les sanctions n'étant possibles et efficaces que lorsque l'opinion publique est préparée à les admettre. Ne nous faisons aucune illusion : pour le moment, elle n'est pas prête, elle préfère ignorer et tolérer, les vieux arguments ont encore, pour elle, leur poids. C'est ce poids qu'il faut faire disparaître pour que chaque homme considère la torture comme un assassinat qu'il ne saurait admettre.

C'est donc aux éducateurs d'abord qu'il faut s'adresser. Ce sont les professeurs, les maîtres de toute nature qui doivent former l'esprit des enfants puis des adolescents, leur inspirer le dégoût, le mépris de tels actes, leur en représenter l'horreur, la dégradation qu'ils créent, tant chez celui qui subit la torture que chez celui qui l'applique. Il faut leur expliquer que la terreur et l'horreur n'ont jamais été des procédés durables de gouvernement, que c'est une duperie que l'avantage immédiat qu'on prétend en retirer et qu'on leur vante, à côté des conséquences effroyables de désir de vengeance et de révolte suscité. Il faut enseigner aux enfants le respect de l'homme et leur montrer qu'une société ne peut être fondée que sur le consentement général. Il y avait autrefois une éducation civique à l'école ; on peut se demander ce qu'elle est devenue.

Mais la formation scolaire ne suffit pas si le milieu qui entoure la jeunesse - et, plus tard, les hommes - est perverti, car l'enfant sera surpris par la contradiction entre les leçons de l'école et celles de la vie, et plus tard il risque de les oublier très vite. Il faut non seulement souhaiter que l'éducation familiale, l'exemple des parents ne compromettent pas les résultats de la formation scolaire mais il faut aussi veiller à ce que l'effet de tout le milieu ambiant ne soit pas néfaste. Presse, radiodiffusion, télévision, cinéma, spectacles divers doivent être à ce point de vue contrôlés. Qu'on ne nous parle pas de liberté en la confondant avec la licence ! La liberté de chacun s'arrête où commence le respect de la liberté des autres. Il n'est pas plus de liberté de la violence que de liberté de l'enseignement de la violence. C'est aux éducateurs et aux journalistes de divers ordres, à tous les intellectuels de se concerter entre eux sur les mesures à prendre. La torture est une maladie et, pas plus que la maladie, on ne saurait la laisser se propager.

C'est dans la profession ensuite que doit se continuer cet enseignement du respect de l'homme qui est à la base de la lutte contre la torture. Trop d'hommes, et particulièrement trop de jeunes, abordent ou continuent la profession dans laquelle ils se sont engagés en n'y voyant qu'un gagne-pain nécessaire, une façon de se procurer de quoi vivre, sans se soucier de son rôle social et de son utilité, avec le seul souci d'en tirer le maximum de bénéfice avec le maximum de tranquillité. Cette crise de la conscience professionnelle, particulièrement méprisable dans les situations sociales élevées, est redoutable. Ce n'est plus un malade que soigne un médecin, c'est un client, ce n'est plus un citoyen que reçoit le fonctionnaire mais un assujetti. L'intérêt du malade ou du citoyen lui importe peu, il fait son métier.

Or ceci est d'autant plus important que l'existence et le développement de la torture sont liés à deux sentiments à l'égard des tiers. Ils veulent l'ignorer ou la laisser pratiquer parce que « eux, ils ne s'occupent que de leur métier ». Ces deux sentiments sont la peur et la crainte de la hiérarchie. Et cela nous amène à l'examen d'une autre catégorie de mesures.

Quatre professions devant la torture

Quatre professions ont particulièrement à connaître de la torture parce qu'elles sont proches des circonstances et des lieux dans lesquels celle-ci s'exerce. Ce sont, en dehors des juristes qui ont professionnellement à en débattre, les médecins, l'administration pénitentiaire, la police et l'armée.

● **Les médecins.** Ce sont eux qui peuvent la constater ou la dénoncer, ou l'interrompre. Chargés des enquêtes officielles en cas de plainte des victimes, trop fréquemment ils se réfugient dans un doute prudent ou l'abstention. Ils admettent aisément dénégations, explications et justifications. Ils concluent qu'après tout toutes les hypothèses sont possibles. Quel poids auraient pourtant leurs affirmations formelles ! Il est aussi une tâche qui est cependant la leur et à laquelle ils se dérobent trop fréquemment : dénoncer les tortures dont ils ont connaissance. Ils ne le font pas, sous prétexte que « ce n'est pas leur affaire ». N'est-ce pas contraire aux obligations imposées par le Code Pénal qui prévoit les délits d'omission de porter secours et d'omission de dénonciation d'un crime ? Que dire alors du médecin qui est appelé par les bourreaux pour rendre des forces à un homme qu'on est en train de torturer et permettre ainsi de continuer la torture ? Mettra-t-il sa conscience en repos en se disant qu'il s'est borné à donner des soins à un malade quand il en était requis ? Ne s'est-il pas rendu complice des bourreaux dont il a facilité la tâche, et ne devrait-il pas, au contraire, prendre la victime sous sa protection et exiger qu'elle lui soi remise ? Jusques à quand les médecins seront-il dupes des arguments faussement légalistes tirés pour le cas, de l'omission de porter secours et du secret professionnel ? Il n'y a pas de secret professionnel du bourreau, il n'y a de secret que pour la victime obligée de se confier à un médecin. Ne renversons pas les rôles !

● **L'armée et la police.** Là aussi existe l'obligation de dénoncer malgré le fallacieux prétexte du secret professionnel qui n'a rien à voir en l'espèce, car il n'est pas fait pour la protection des criminels. Mais il y a aussi, pour ceux qui sont de simples agents d'exécution, l'obligation de se refuser aux ordres criminels. Le prétendu droit de la hiérarchie n'est qu'un vain mot. Le règlement militaire a lui-même formulé le principe qu'un soldat n'est pas tenu d'obtempérer à un ordre criminel, et la pratique de la torture n'est-elle pas prévue par le Code Pénal ?

● **L'administration pénitentiaire**, enfin, pourrait faire son examen de conscience. car il y a trop souvent des sévices et même des peines qui, par la façon dont elles sont pratiquées, se rapprochent de la torture. L'internement forcé dans un asile avec l'ingestion imposée de médicaments nuisant à la santé ou à l'état mental ne sont-ils pas eux aussi une mesure de séquestration arbitraire en dépit des apparences légales et une variété d'atteinte à la personne humaine et de torture ?

Dans tous ces domaines, doivent être créés non pas seulement des obligations de dénonciation qui existent déjà, quitte à en rappeler l'urgence et la nécessité, mais des facilités pour saisir les autorités supérieures, les organisations compétentes, l'opinion publique nationale et internationale. N'existe-t-il pas, en matière d'incendie, des appels au secours et des moyens d'alerter les pompiers ?

La torture et la loi

Enfin, nous en arrivons au point de vue légal. Peut-être le moins important, au fond. Il ne s'agit pas d'interdire la torture car elle n'a jamais été autorisée et, en principe, expose ses auteurs sous le nom de violences à des sanctions pénales. Il s'agit d'en supprimer la pratique ou, tout au moins, de la rendre la plus rare possible.

Disons tout de suite que les mêmes règles de formation déontologiques devraient être enseignées aux magistrats pour leur comportement en pareille matière. C'est là un problème auquel ils doivent apporter une attention particulière et sur la gravité duquel leur attention doit être attirée : contrôle des services de police et des prisons, obligation de signaler les cas qui parviendraient à leur connaissance et d'exercer des poursuites, de renseigner les victimes sur leurs droits, impossibilité d'invoquer ou opposer le secret professionnel.

Sur le plan du Code Pénal, il faut se rappeler que la torture n'y est visée que sous la qualification de violence. Or, elle présente un autre caractère et une autre gravité. Elle n'est nommée que comme circonstance aggravante du vol. Elle mériterait une place à part, comme crime ou délit distinct suivant les cas de même que les traitements humiliants ou dégradants également oubliés par le Code. Même oubli dans le Code de Justice Militaire où la torture, comme les traitements dégradants. pourrait mériter une place à côté du pillage et des destructions. Enfin, des criconstances aggravantes devraient être prévues en cas d'usage par des fonctionnaires.

Des textes spéciaux pourraient également être prévus en ce qui concerne les médecins, spécifiant diverses interdictions, notamment en ce qui concerne toute assistance à la torture, que ce soit sous la forme d'un examen préalable, la participation technique ou même la simple présence. Nous y ajouterons l'expérimentation humaine sur un homme privé de liberté, même avec son consentement. Le médecin ne peut apporter de soins qu'à un malade qui lui est remis avec toute garantie que la torture ne sera plus exercée.

Enfin, sur le plan international, la torture doit devenir un crime international pouvant être poursuivi et jugé en tout pays, aucune extradition ne pouvant être refusée. Il faut exiger la création, aux Nations Unies, d'une commission spéciale d'enquête permanente pour tous pays avec rapport annuel sur la situation constatée.

Il s'agit d'accomplir un immense effort et de déshonorer la torture.

"SPIRIT" ou "Le FEU de l'ESPRIT"

Soixante-dix jeunes gens et jeunes filles belges vivent depuis cinq ans une aventure passionnante. Ils préparent et jouent des comédies musicales modernes, tout en continuant leurs études ou exerçant un métier.

On trouve parmi eux des ouvriers et des professeurs, des secrétaires et des infirmières, de jeunes couples et des célibataires, des passionnés de musique et de chants et des jeunes qui n'avaient aucune notion de chorégraphie ou d'expression corporelle.

Or « Osée » la première comédie musicale qu'ils ont jouée, il y a 3 ans, eut un réel succès à Bruxelles, Liège, Jemmapes, Charleroi et Düren.

Le « JOURNAL de Charleroi » écrivait : « OSEE » est une comédie musicale qui mérite d'être vue, moins pour son « conte spirituel » que pour la merveilleuse expérience qu'elle représente de la part de jeunes artistes amateurs animés de la même foi et du même amour de la vie ».

Ce sont ces mêmes artistes qui présentent aujourd'hui un nouveau spectacle.

Leur âge, en moyenne, va de 15 à 30 ans. Leurs convictions religieuses sont très variées puisqu'il y a des catholiques et des protestants parmi ces jeunes salutistes. Ils ont en commun (et c'est peut-être le secret de leur cohésion) une grande admiration pour la personne de Jésus-Christ. Ils ont la foi que l'espérance et l'amour doivent triompher dans ce monde.

Ce spectacle intitulé « SPIRIT » ou « Le FEU de l'ESPRIT » présente en deux heures de chants, de danses et de comédie, une fresque vivante des événements qui ont marqué la vie des apôtres après l'Ascension.

Il a été demandé à cette jeune compagnie d'amateurs de présenter « Spirit » à la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles, le dimanche 23 janvier 1977. Ils sont invités à jouer à la salle Pleyel, à Paris, le samedi 26 février 1977, à 20 h 30. Ils feront une tournée en Suisse pendant le week-end de Pâques.

Une participation aux frais de 100 francs belges pour les adultes (50 francs belges pour les enfants, étudiants et personnes du 3ème âge) donne droit au programme de 8 pages à présenter à l'entrée.

La réservation des places peut se faire à :
Armée du Salut - « SPIRIT » - 34, place du Nouveau Marché aux Grains, 1000 Bruxelles.
Téléphone 02/513.39.04 - C.C.P. 000-0051322-09.
« SPIRIT » ou « Le FEU de l'ESPRIT est un spectacle à ne pas manquer.

Prévention de la torture avec des enfants du premier cycle

par Annick de Banville *

Pas aussi innocents . . .

Enseignant à des enfants du premier cycle, c'est une question qui me préoccupe depuis longtemps et qu'a ravivée l'enquête lancée l'année dernière par Amnesty International.

En raison de toutes les complicités et de toutes les répulsions que, simultanément, suscite en nous l'évocation de la réalité torture, il m'est apparu difficile, voire dangereux de l'aborder de front avec des pré-adolescents.

Ai-je le droit de proposer à la sensibilité de ces enfants une réalité insoutenable à bien des adultes ? Or, faire silence, c'est renoncer à prévenir. Alors ? . . .

Il m'a semblé nécessaire de trouver un autre angle, plus accessible dans un débat collectif, présentant moins de risques et visant cependant une réflexion approfondie sur le respect de la vie. Certes, nous pouvons remarquer que les enfants de 12 ou 13 ans ne sont pas aussi innocents que nous voulons bien le croire. Ils reçoivent des informations, glanées ici ou là, au hasard de conversations d'adultes qu'ils n'ont pas l'air d'écouter. Ils ont l'art de transposer dans le fictif ce qui les traumatise. Dans leur rêve morbide, parfois, de telles imaginations ne sont pas exclues. A cet âge on se complaît à s'inventer tortionnaire ou victime. De plus, ils voient des films de violence dont on mesure mal l'impact. Ils sont ainsi les spectateurs de brutalités, de passages à tabac, souvent excusés par les nécessités de l'enquête. Cela ne les révolte pas nécessairement car, dans l'univers manichéen de ces sortes de films, la violence est le ressort qui permet de dissocier les bons des méchants et de prendre parti pour le plus fort. L'enfant aime s'identifier au plus fort, pas nécessairement au plus juste. Il applaudit celui qui maltraite le méchant Indien . . .

Devant toutes ces considérations, nous restons embarrassés : tout ce que j'évoquais plus haut concernait des individus, dans le plus secret de leur affectivité, car le rêveur, comme le spectateur de télévision, est un solitaire. Comment réagirait un groupe ? Comment éviter une complaisance morbide (récits de choses vues, entendues, rêvées . . .) ? On pourrait, à la limite, pour certains enfants plus fragiles, atteindre le but contraire, tant, à cet âge, le rêve sado-masochiste rejoint certaines réalités des conflits enfantins dont nous mesurons mal l'ampleur et la violence.

Le biais de la « protection » des animaux

Ayant ainsi pesé les risques, j'ai pensé que le problème spécifique de la torture et de sa prévention pouvait faire l'objet d'enquêtes, de débats, d'études de textes (poèmes d'Aragon, d'Eluard, de Prévert, de René-Guy Cadou, etc . . . Déclaration Universelle des Droits de l'Homme . . .). Au niveau du second cycle secondaire, j'ai tenté de l'aborder, en sixième, par le biais de tant de souffrances gratuites imposées par l'enfant ou l'adulte aux animaux sauvages ou domestiques.

Beaucoup de questions surgissent au cours d'un tel débat :

- A-t-on le droit de maltraiter les animaux ? Les exemples recueillis par les enfants dans leur cité ou pendant les vacances sont nombreux et très inquiétants. Pourquoi ?
- Quelles responsabilités contracte-t-on envers les animaux ?
- Pourquoi lance-t-on des pierres à un chien abandonné ? Ils citent aussi beaucoup d'exemples d'adoptions, de soins apportés à des bêtes errantes ou blessées.
- Pourquoi a-t-on créé la S.P.A. (Société protectrice des animaux) ? Quel est son rôle ? (prévention, adoptions). En réfléchissant aux causes des cruautés, on peut faire découvrir aux enfants le rôle important de la peur dans toute agression.

De là, on en vient à parler, d'une façon plus générale, du respect, notion pour eux mal définie, car ce mot n'intervient pas très souvent au niveau des informations qu'ils reçoivent. Il faut se méfier de ceci : des termes qui nous étaient familiers lorsque nous étions nous-mêmes enfants, car l'éducation que nous recevions était encore fort imprégnée, même dans les années cinquante, de notions psychologiques et morales, sont presque totalement absents des pratiques verbales actuelles. Il faut en tenir compte et ne pas considérer comme implicitement compris le contenu d'un mot tel que « **respect** ». D'ailleurs, ce terme a subi une évolution sémantique importante, au cours des dernières décennies, avec l'abandon de certaines règles de politesse autrefois impératives.

Une fois découvert le contenu le plus signifiant de ce mot, on constate que cela va bien au-delà du thème initial. Nos amies, les bêtes, peuvent nous apprendre à respecter nos frères les

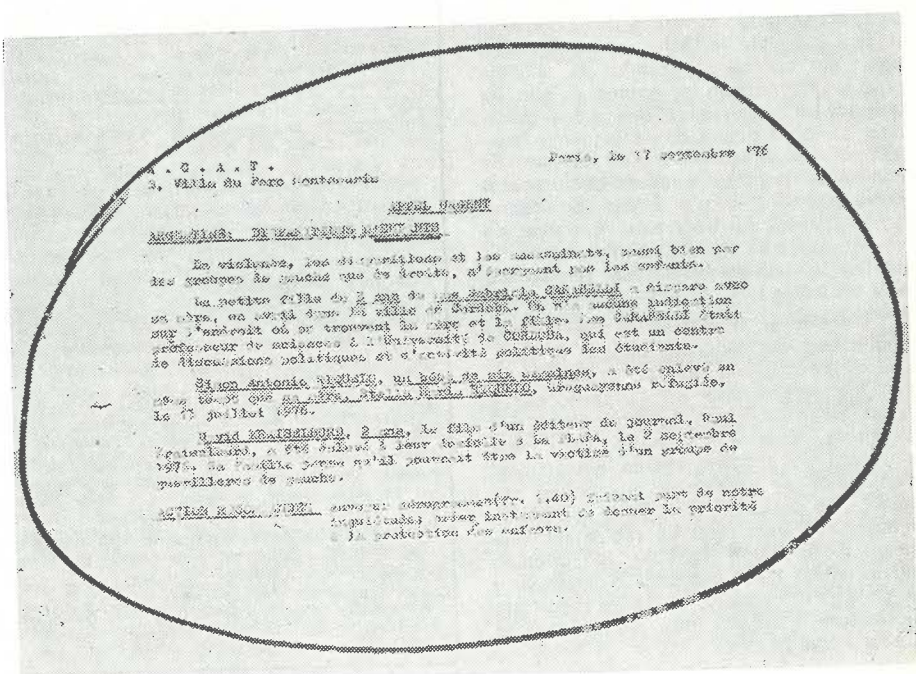

* Professeur de français.

hommes, nous indiquer un comportement plus général à l'égard de la vie, de la souffrance et de la mort. Il y a pourtant une différence importante : on hait rarement une bête. La haine est, comme le mépris, un sentiment de l'homme envers l'homme, ou envers lui-même. Or, de la haine et du mépris, naît, autant que de la peur, ce désir de torturer son semblable.

Autre axe d'approche : le racisme

Apprendre à découvrir ces inconnus qui nous côtoient, dont nous avons peur inconsciemment parce qu'ils sont différents de nous.

Les enfants, tout comme les grandes personnes, ne s'avouent pas racistes, car ils ne savent pas qu'ils le sont. Le racisme n'éclate qu'en des occasions ponctuelles... ou en des circonstances politiques savamment orchestrées.

Comment le prévenir ?

Quand on a la chance d'avoir des élèves maghrébins ou africains, ou asiatiques... on peut se montrer très attentif à leurs fêtes et traditions, les interroger sur leurs coutumes, valoriser leur civilisation. Cela amène leurs petits camarades à découvrir, auprès d'eux, des richesses qu'ils ne soupçonnaient pas et, du même coup, les aide eux-mêmes à se valoriser, à s'accepter dans la différence, puisque la différence peut être source d'enrichissement mutuel.

Je cherche également des textes d'auteurs francophones, Antillais, Africains, Malgaches, Vietnamiens ou Maghrébins appelant à cette fraternité interraciale. Je n'ai pour l'instant découvert que le texte de René Philombé : « L'homme qui te ressemble », extrait de « Petites gouttes de chant pour créer l'homme, le monde », mais je suis persuadée que beaucoup d'écrivains, de poètes surtout, ont appelé à cette prise de conscience.

A propos du texte évoqué ci-dessus, les enfants se sont montrés très motivé : « Pourquoi la discrimination, c'est méchant ? ».

Ils comprennent que la discrimination engendre la révolte et la haine. Le poème a été l'occasion d'une discussion sur le racisme, sur la peur, leurs causes et leurs conséquences.

Troisième approche : la guerre

Le thème, cette fois, m'a été fourni par un travail collectif proposé par la Maison de la Culture de Firminy et auquel ont adhéré la plus grande partie des enseignants du C.E.S.

J'éprouvais, à cet égard, les mêmes réticences que pour le problème de la torture. Je l'ai seulement proposé à mes élèves. Beaucoup ont été enthousiastes, contrairement à mon attente.

J'ai proposé des textes, des poèmes, entre autres un texte de Pierre Ferran intitulé : « Les bonnes raisons », qu'ils ont choisi. C'est l'expression raccourcie du processus de la guerre.

- Un ennemi, qu'est-ce que c'est ? Un Allemand devient un « boche » quand on le combat, un arabe devient « bicot », etc...
- Peut-on estimer et respecter un ennemi ?

Les enfants ont protesté, très étonnés, quand je leur ai affirmé qu'on pouvait estimer un ennemi, même en le considérant comme tel. Ils m'ont dit : « Mais vous l'estimez, c'est un ami ! ».

Je n'ai aucune idée des directions inattendues que pourra prendre ce thème. Ils ont un travail d'enquête à réaliser. Des questions seront posées au sujet des camps de concentration, donc au cœur même du sujet qui nous concerne. A toute question posée, je m'efforce de répondre en conscience, rappelant le code moral adopté par les Nations Unies.

Mais je pense que c'est un travail de longue haleine, exigeant, pour chaque stade de la scolarité, une action concertée des professeurs de français, d'histoire et d'instruction civique, d'une part, et des professeurs de sciences naturelles d'autre part, pour que la notion de respect de la vie trouve de solides amarres éducatives.

Bien entendu, en terminales, les professeurs de philosophie sont particulièrement concernés. On pourrait inclure, dans les programmes de ces classes, à partir de l'analyse de l'actualité, l'étude des notions élémentaires du respect de la personne humaine.

●

Le bilan de mon expérience actuelle ne concerne que les classes de sixième et cinquième. Il est encore très partiel. Il me reste beaucoup de textes à trouver pour tenter d'approcher les diverses implications qui rendent possible la torture. Ce pourrait être le point de départ d'un travail de recherche commun, entre enseignants désireux de réfléchir à ce problème et d'échanger leur expérience.

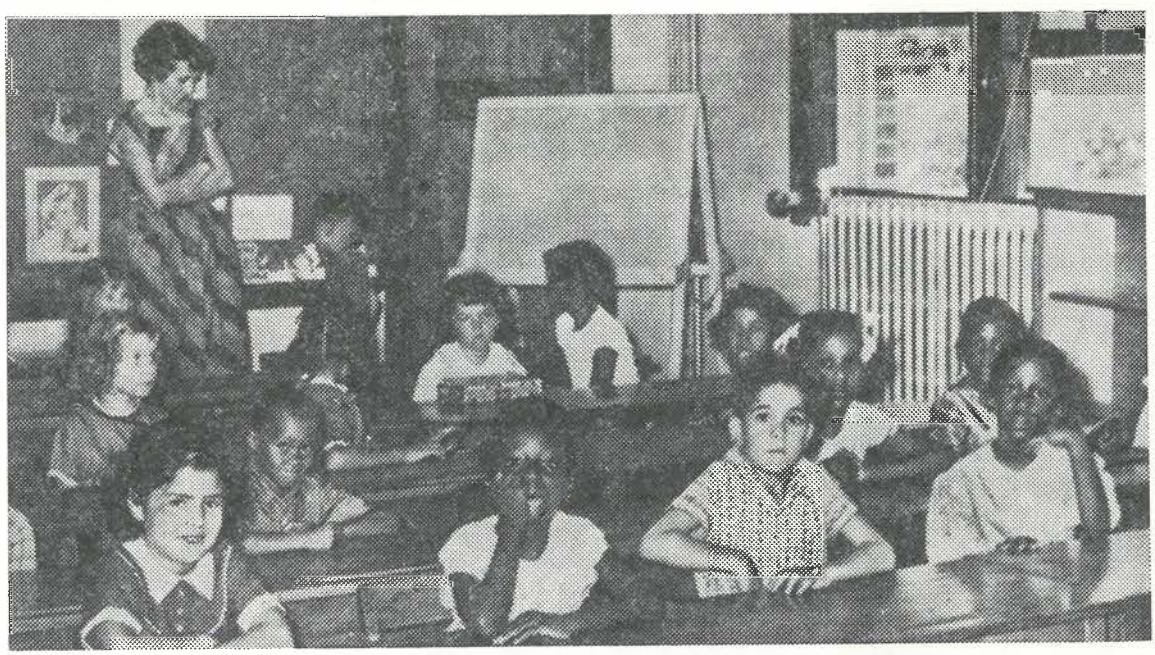

« Quand on a la chance d'avoir des élèves maghrébins, ou africains, ou asiatiques... »

Sensibles à la douleur d'autrui

par Suzanne Bresard *

La torture est pratiquée pour des raisons et des finalités différentes. L'instinct de conservation, la vengeance, la volonté de domination, le désir de plaire à des divinités par des rites sacrificiels, peuvent être à l'origine de la pratique de formes diverses de tortures.

Je voudrais ici évoquer brièvement quelques « mécanismes » psychologiques trop méconnus. Ils existent en tout être humain. Faute d'en avoir conscience et d'en assurer une certaine maîtrise, n'importe quel homme s'expose à des conduites cruelles à l'égard d'autrui.

Tout homme est animé d'un dynamisme vital. C'est ce qui le fait exister et subsister. Une des manifestations brutes de cette énergie, c'est le geste de prendre. Voyez l'enfant : il prend pour manger, il prend pour s'approprier un objet. Comme il rencontre une résistance, il se bat. Il se bat contre l'autre qui désire le même objet que lui. Il se bat pour affirmer sa puissance. Il montre qu'il est - ou veut être - le plus fort. Il exerce une domination sur l'autre.

Il arrive que l'enfant exerce sa puissance sur l'animal, et parfois jusqu'à la tyrannie. Que cherche-t-il, par exemple, quand il écrase ce crabe ou tire les yeux de cet escargot ? Une satisfaction de « pouvoir » précisément faire cela, de dominer jusqu'à l'écrasement... Cet exemple montre que le désir de domination s'accompagne d'un plaisir. Ce plaisir est ambigu. Il peut aller jusqu'à une jouissance provoquée par l'écrasement ou la destruction. Cela s'explique par une sorte d'infirmité : à cet enfant - ou à cet adulte - qui prend plaisir à faire souffrir, il manque l'aptitude à se représenter la douleur chez autrui. Je parle d'infirmité, par comparaison à des infirmités physiques. Il y a des gens chez qui l'ouïe ou la vue sont atrophiées. Chez d'autres, ce qui manque, c'est cette sensibilité à la douleur d'autrui. Et chacun peut devenir infirme...

Revenons à ce dynamisme vital dont nous parlions à l'instant. Il ressemble à une énergie qui n'est pas canalisée. Pensez au torrent dans la nature sauvage... Le dressage, l'apprentissage, l'éducation, tous ces mots désignent un travail de « canalisation » de l'énergie brute de l'enfant. Ils indiquent que l'enfant est appelé à sortir d'un monde anarchique et à orienter son énergie vers des objectifs dépassant la seule satisfaction des besoins primitifs. Faute de cette discipline, c'est-à-dire de cet effort où se conjuguent l'instinct et la pensée, les manifestations du dynamisme vital, déclenchées par des incidents imprévisibles et parfois impondérables, sont explosives.

C'est ce qui se vérifie dans ce qu'on peut appeler la « violence des faibles », c'est-à-dire de ceux dont la personnalité est encore inconsistante. Le « faible », en effet, livré à ses pulsions instinctives primaires, peut découvrir et éprouver une satisfaction en détruisant. Ainsi il s'affirme. Cette affirmation de soi est facilitée par l'agrégation à un groupe de gens semblables qui procurent à l'intéressé une sensation de force. De plus, il peut mieux s'identifier à l'une ou l'autre personne de son univers et mimer leur conduite. Il devient lui-même un personnage dont les faits et gestes, empruntés à d'autres, sont plus ou moins intériorisés.

Notons en passant le rôle que joue l'argent dans cette affirmation de soi. Il est un moyen de « liberté » : avec de l'argent, on peut vivre en échappant au travail, se procurer des choses qui, sans cela, demeurent inaccessibles. Cela explique bien des vols.

●

Ces quelques réflexions me conduisent à dire un mot sur l'information des jeunes. Faut-il leur parler de la torture ? A mon avis, la visualisation de certaines pratiques est à déconseiller formellement. L'effet produit sur un psychisme d'enfant peut entraver le développement de sa personnalité ou la déformer.

Comment aider l'adolescent à acquérir une force de rejet à l'égard des actes de destruction qui peuvent se présenter à lui ? Cette force de rejet est assurée par le sentiment de l'existence des autres, à la fois distincte et semblable à la sienne, et par la représentation en lui-même de la douleur d'autrui. Elle est mieux assurée encore si le désir de soulager la douleur en accompagne la perception.

C'est là le domaine propre des éducateurs. A ce propos, je voudrais signaler l'importance de proposer à la liberté de l'enfant et de l'adolescent des directives et des références pour leurs choix. Le respect de la liberté n'est pas le laisser-aller. Dans notre « société permissive », nous confondons respect de la liberté et absence de discipline. D'une certaine manière, il y a des tabous qu'il est utile de conserver ou de développer... L'un de ces tabous souhaitables consiste à proscrire toute cruauté à l'égard des autres et cela dès avant que le relais de la conscience y substitue la solidité de la lucidité et de la réflexion.

« Faut-il leur parler de la torture ? »

* Psychologue.

LA RÉSISTANCE NON VIOLENTE

par Christian Delorme *

Au plus fort de la guerre d'Algérie, en vertu des pouvoirs spéciaux, des milliers de Nord-Africains furent internés, en France, par décision administrative, dans des camps comme celui du Larzac. Ils étaient Algériens, donc suspects...

Le philosophe gandhien Lanza del Vasto et sa Communauté de l'Arche, lancèrent alors « l'Action civique non violente », pour la suppression de ces camps d'internement. Ils organisèrent plusieurs « marches » sur ceux-ci, demandant inlassablement à être emprisonnés eux aussi comme « suspects ». En avril 1960, assistés de personnalités comme Louis Massignon, Laurent Schwartz, Germaine Tillion et Jean-Marie Domenach, ils se livrèrent, en plein Paris, près du camp d'internement de Vincennes, à un « sit-in » : un millier d'hommes et de femmes assis en rangs sur la chaussée, sans un mouvement, sans un cri, et que les agents de police durent traîner, l'un après l'autre, pour les jeter dans les cars.

A quoi cela servait-il ? Eh bien ! à « faire voir ». Faire voir l'injustice à tous ceux qui, en France, pouvaient dormir tranquilles malgré l'horrible guerre et ses effroyables conséquences. Faire voir, et puis délier la parole. Comme l'écrivait, à l'époque, Jean-Marie Domenach dans l'Express : « Si un professeur honoraire au Collège de France, cinq professeurs de Sorbonne, six prêtres, d'anciennes déportées, de vieilles dames, n'hésitent pas à se faire traîner par les pieds et jeter dans un panier à salade, qu'est-ce qui retiendra le curé de prêcher contre la torture, l'instituteur de consacrer son cours au respect des Droits de l'Homme, etc. et avec eux, des milliers de Français qui récriminent sans rien faire, oseront peut-être enfin se mettre en travers et bloquer la machine ».

Ceux qui acceptent de mettre leur seule vie en danger

En face des actes illégitimes du pouvoir, quelques centaines de Français avaient ainsi choisi la protestation non violente et une certaine forme de désobéissance civile, aucune autre issue ne paraissant ouverte à ceux qui refusaient de continuer à être complices. Cependant, ce n'était pas le peuple français qui était écrasé par la guerre, mais le peuple algérien, et la France d'alors n'était pas le Chili ou l'Iran d'aujourd'hui. Est-ce à dire que l'engagement non violent ne serait possible que lorsqu'une certaine liberté de manifestation subsiste ? Possible uniquement de la part de ceux qui ne souffrent pas directement l'injustice ?

Croire cela, ce serait oublier que la non-violence a été l'instrument de libération de l'Inde (auquel les Britanniques, avant de céder, ont répondu par des massacres) et de quelques pays africains. Ce serait oublier qu'elle a été la méthode dont se sont servis les Noirs américains pour faire reculer le racisme. Ce serait ignorer, enfin, la résistance non violente que mènent actuellement, dans plusieurs pays dominés par la dictature et la terreur, des hommes qui refusent le « désordre établi ».

Indépendamment de toute réflexion éthique et même politique, on doit constater que la riposte violente à l'exercice violent du pouvoir, s'avère aujourd'hui souvent impossible. En face des moyens énormes et raffinés de la violence moderne dont disposent des gouvernements ; en face aussi de l'état d'inertie dans lequel se trouvent les peuples ainsi accablés, les groupes qui tentent une résistance armée ne peuvent qu'être rapidement écrasés et isolés des populations, auprès desquelles on les fait passer pour « terroristes ». Il ne reste plus, alors, que la résistance non violente de ceux qui acceptent de mettre leur vie, et elle seule, en danger, avec l'intention arrêtée d'aller jusqu'au bout.

En Corée comme au Brésil

On connaît mal toutes ces actions héroïques qui, dans de nombreuses contrées, contrarient les menées criminelles des dictateurs et de leurs soutiens. Ainsi, ce n'est que depuis peu que nous avons, en France, quelques informations sur l'opposition non violente au régime dictatorial en place en Corée du Sud. Dans ce dernier pays, depuis des années, des hommes se lèvent périodiquement pour demander le respect des Droits de l'Homme et le retour à la démocratie. Malgré l'interdiction qui est faite de critiquer en quoi que ce soit le gouvernement, ils se réunissent dans les églises et dans les temples pour y faire des déclarations solennelles ; ils font circuler des manifestes dans la population, qui dénoncent les arrestations et les condamnations arbitraires, ainsi que les tortures. Par leur insolent témoignage, ils essayent de réveiller l'agressivité de leurs compatriotes, comme jadis Gandhi et Martin Luther King le firent. Beaucoup sont emprisonnés, certains sont tués, mais il en reste toujours pour parler le langage de la vérité. On trouve parmi eux des chefs d'Eglises, comme le cardinal Kim ou Monseigneur Chi, évêque de Wonju, déchu de sa nationalité coréenne après avoir été emprisonné. On trouve bien entendu le vieux prédicateur quaker Ham Sok Hon, considéré comme le « Gandhi sud-coréen », et le poète catholique Kim Chi Ha, condamné à la prison à perpétuité, et dont les œuvres se transmettent clandestinement de bouches à oreilles. Mais on trouve aussi des militants anonymes, comme ces jeunes jocistes qui essaient d'aller contre la sur-exploitation dont ils sont victimes avec leurs camarades d'usine. Parviendront-ils à venir à bout de la dictature ?

« Washington March » Marc Riboud Magnum

* Membre du Comité de rédaction de la Revue Alternatives non Violentes.

On ne saurait évidemment le prétendre, la chute de celle-ci demandant à la fois une levée de l'ensemble du peuple qui ne paraît pas encore proche, et d'autres conditions de politique internationale. Mais ces quelques hommes rendent malgré tout fragile la dictature, à qui ils empêchent de s'approprier le droit et la vérité par leur refus de collaborer, et leur action prépare, sans nul doute, un avenir meilleur pour les Coréens.

Cette résistance coréenne n'est pas sans rappeler, bien entendu, l'action, plus connue, d'un Helder Camara ou d'un Dom Fragoso au Brésil. Là encore, la révolution, violente ou non violente, ne semble malheureusement pas prête d'éclater. Mais quelle dimension aurait la terreur au Brésil, si ces évêques n'étaient pas là, avec tous ceux qui se regroupent autour d'eux, pour la freiner ? En outre, ils réalisent tout un travail de conscientisation, d'éducation de leur peuple, qui empêche que le maintien en sujétion de celui-ci puisse être définitif.

La non violence, arme des pauvres

La non violence est bien l'arme des pauvres. Il semble qu'elle soit en mesure de déconcerter les régimes les plus dictatoriaux ou les plus totalitaires. En Espagne, actuellement, le gouvernement n'arrive pas à venir à bout d'un prêtre catalan, Lluis Xirinacs, connu maintenant dans tout le pays par ses grèves de la faim, ses emprisonnements et ses recevant la visite de nombreux Espagnols de tous milieux, qui venaient lui donner leur appui. On avait beau l'arrêter, le conduire à plusieurs kilomètres en manifestations en faveur de l'amnistie totale pour les détenus politiques et les exilés. En 1976, pendant plusieurs mois, il s'est installé chaque jour, du lever au coucher du soleil, sur un petit pliant de toile devant la prison de Barcelone, dehors de la ville, voire le torturer... il revenait prendre sa place devant la prison. Lluis Xirinacs aurait pris les armes, sans doute aurait-il été tué depuis longtemps, mais de la façon dont il mène son action, il paraît difficile de le faire taire, comme il a été jusqu'ici impossible aux autorités soviétiques de faire taire Alexandre Soljenitsyne ou André Sakharov...

Nous inspirant des « exemples historiques » que sont surtout l'indépendance de l'Inde et la lutte des Noirs américains, nous aurions pu, dans cet article, bâtir le « scénario » d'une révolution non violente. Si les peuples qu'accable la dictature se mettaient à ne plus vouloir collaborer avec leurs oppresseurs ; s'ils se mettaient à désobéir aux ordres de ceux-ci, à ne plus utiliser leurs administrations, à ne plus payer l'impôt ; s'ils tentaient, dans leurs pays respectifs, une grève générale illimitée, peut-être que... Mais cela n'est pas la réalité d'aujourd'hui, et en attendant, nous avons préféré dire quel type de réponse « non violente » la torture recevait à l'heure actuelle, réponse qui ne nous paraît pas négligeable.

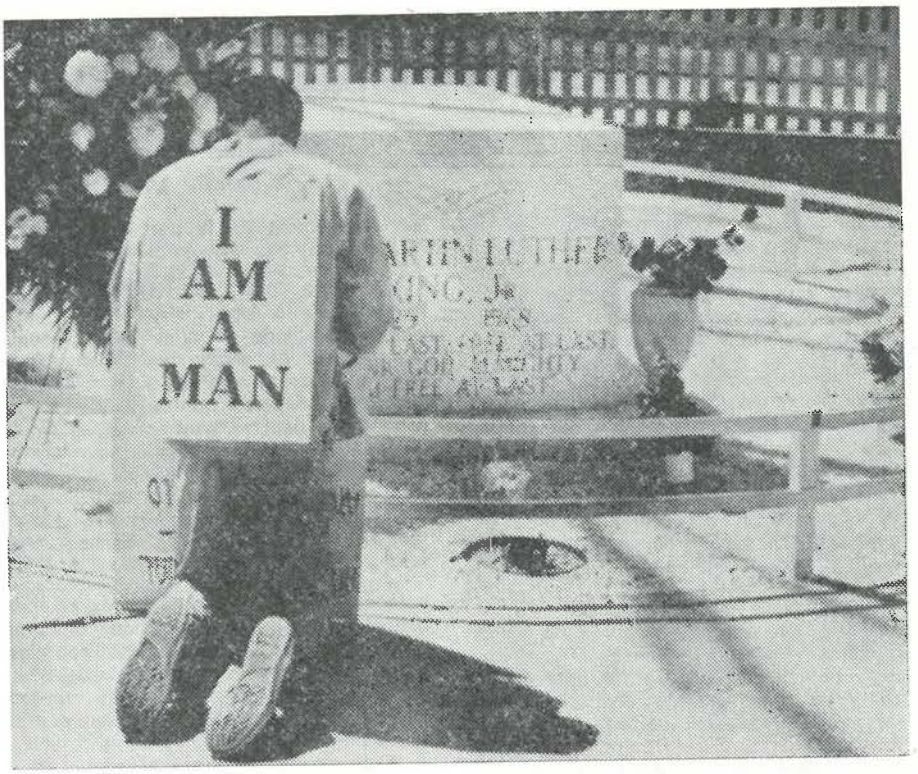

La non-violence, méthode dont se sont servis les Noirs américains pour faire reculer le racisme

Par ailleurs, on se sera douté que ce n'est pas par souci anecdotique, que nous avons introduit notre propos par un rappel de l'action menée, en France, par Lanza del Vasto et ses amis, durant la guerre d'Algérie. En effet, voilà des hommes qui, à un moment donné, ont refusé d'être complices de l'injustice que le gouvernement commettait « au nom de tous les Français ». Sommes-nous prêts, aujourd'hui, à un pareil courage, quand nous voyons la France être un des principaux partenaires économiques et politiques des pays qui viennent en tête au « palmarès » de la torture...? Comme les membres et les sympathisants de l'Action civique non violente d'hier, nous pouvons, nous aussi, désobéir, refuser de collaborer, par exemple en ne payant pas la totalité de nos impôts, en renvoyant des livrets militaires, ou en « boycottant » les oranges Outspan d'Afrique du Sud. Certains le font déjà... Pourquoi pas nous ?

A tous nos lecteurs et amis nous offrons nos vœux chaleureux pour 1977. Que le Seigneur leur donne de recevoir toujours davantage l'Unité, selon sa Volonté, en eux-mêmes, dans leurs familles et milieux de vie, pour sa Gloire et le Salut des hommes.

U. D. C.

LA VIOLENCE DE L'ÉVANGILE

par Louis Dufaux *

L'homme en cause (1)

Les réalisateurs du présent dossier ont désiré « qu'apparaisse comment, dans l'éducation catéchétique fondamentale, sont en jeu les réflexes chrétiens et les ressorts d'une action chrétienne allant dans le sens d'un plus grand respect de l'homme ». On aurait aussi bien pu intituler cet article : Catéchèse et torture, ce qui aurait donné un assemblage de mots assez étonnant ; en effet, c'est le « et » qui fait question et qu'il va falloir tirer au clair.

Pour cela, la description et l'appel à l'action sont insuffisants. Bien des apports du dossier donnent des éléments descriptifs très précis et l'ensemble appelle à l'action en vue de l'abolition de la torture. Nous serons amenés à être plus réflexifs, car il s'agit du sens de l'homme et de la Parole de Dieu. On ne saurait se contenter de décrire quelques pratiques catéchétiques avec des assertions rapides et plus ou moins stéréotypées ayant trait à l'Evangile que, dans le cas, on utiliserait une fois de plus de manière concordisante. La catéchèse essaie de dire la Parole de Dieu ; la foi est accueil et mise en œuvre de cette Parole ; et c'est ainsi que se constitue le croyant comme homme accompli en Jésus Christ.

Notre réflexion va se poursuivre sur le fond de cette réalité odieuse qu'est la torture. Notons que la torture s'inscrit dans un jeu de relations, relations faussées et nocives, dans lesquelles un individu ou un groupe porte atteinte à l'être physique ou moral d'un autre individu ou d'un autre groupe, pour assurer sa domination, extorquer des renseignements, avilir les adversaires... Puisqu'il s'agit de relation, il y a deux termes, qu'on peut envisager tour à tour. Du côté des tortionnaires, de ceux qui torturent au sens strict, tolèrent des sévices ou en profitent, il ne saurait y avoir d'excuses et il est nécessaire que les législations l'abolissent. Ni raison d'Etat, ni inconscience, ni vengeance... rien ne saurait constituer une exception. Mais une question demeure, celle de l'avilissement de ceux qui la pratiquent ; la condamnation si juste soit-elle ne doit-elle pas prendre en considération ceux qui commettent de telles exactions ?

Vue de l'autre côté, la torture est subie ; elle est souffrance, passion. Le torturé est atteint, détruit dans son être physique et moral... non seulement il va à la mort, mais on veut l'avilir, lui faire trahir ses amis, le faire renoncer à sa cause. Et pourtant, il arrive que l'homme soit plus grand que la

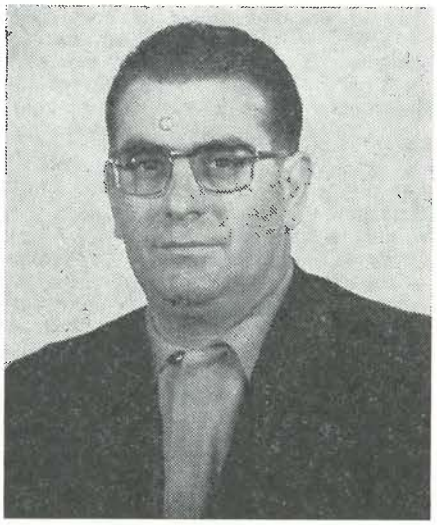

souffrance qu'on lui inflige. C'est sans doute pourquoi un torturé qui résiste attire à sa cause de nouveaux partisans... Il se grandit et permet à d'autres de grandir. Expérience humaine fondamentale à laquelle n'est pas étrangère la tradition chrétienne du martyr, tradition de haute portée spirituelle qui s'enracine dans le sacrifice du Christ.

Ainsi ce jeu de relations est extrêmement complexe. Le pouvoir est des deux côtés, mais pas de la même façon ; l'homme est en cause de part et d'autre, mais pas de la même façon non plus. Les schémas trop simplistes sont à nuancer. Le mal est à proscrire, mais l'homme est à sauver.

Dimensions de la catéchèse

Le terme de catéchèse évoque irrésistiblement le catéchisme, cette éducation chrétienne initiale où sont acquises pendant quelques années de l'enfance les notions chrétiennes de base et où l'on accède aux sacrements de l'initiation chrétienne. Aujourd'hui on peut de moins en moins se contenter de ces quelques années de catéchisme. C'est tout au long de son existence que l'homme chrétien est appelé à accéder à la foi, en la connaissant mieux et en la vivant plus profondément, personnellement et avec les autres, en communauté.

D'où les deux dimensions essentielles de l' « éducation catéchétique fondamentale » à tous les âges et dans toutes les situations :

— l'éveil à la foi, c'est-à-dire l'adhésion à la Bonne Nouvelle de Jésus Christ reconnue comme décisive pour l'existence humaine, adhésion à renouveler et approfondir sans cesse ;

— l'expérience ecclésiale, l'insertion dans une Eglise déjà là et qui pourtant est à faire puisqu'il s'agit de vivre la foi ensemble et que le Corps du Christ doit toujours s'accroître. L'accès aux sacrements s'inscrit bien sûr dans ce dynamisme.

Ce sont là les buts que poursuit, pour sa part et à sa place, la catéchèse. Ceci étant clairement perçu, il est tout à fait possible d'insister sur les capacités d'un âge donné ou d'une situation humaine. En ce sens, l'enfance est un temps privilégié ; d'autant que le dispositif pastoral pour cet âge est assez considérable.

Il faut des prophètes et des témoins

Que ce soit à l'enfance ou à d'autres étapes de l'existence, c'est en définitive de l'homme dont il s'agit, de cet homme que Dieu appelle à exister, le créant à son image et le rachetant pour qu'il soit héritier avec Jésus le Fils.

Ces grandes perspectives sont à vivre au jour le jour. Avec patience, le catéchète cherche à permettre aux catéchisés l'apprentissage de la vie humaine telle que Dieu la veut, aussi bien au plan personnel ou interindividuel qu'au plan collectif. De la sorte la Parole de Dieu est toujours vivante au cœur du croyant et dans les communautés. C'est le travail incessant de la foi qui doit éviter aussi bien l'aplatissement dans les réalités humaines que l'évasion dans un au-delà irréel.

Le croyant comme l'Eglise, dans cette tâche évangélique, se heurte constamment au mal, c'est-à-dire au contraire de ce qu'il recherche. D'ailleurs le mal est installé en lui, émoussant son désir de Dieu, l'enfermant en lui-même, le détournant du chemin des autres. Le mal tout particulièrement dénature les relations aux autres. On connaît assez l'exigence chrétienne de la charité et les beaux textes de l'Ecriture qui permettent d'en approcher la réalité ; on connaît maints exemples d'authentique charité ; et pourtant, on en sait aussi les déformations : le paternalisme, l'auto-satisfaction ou l'auto-justification, l'injustice que couvrent certaines pratiques dites charitables, etc... Tout cela est beaucoup plus subtil que la haine déclarée et pourtant non moins pervers. Il faudrait évoquer encore la masse incroyable d'égoïsme dont l'homme est capable pour mieux rester enkysté dans ses fausses sécurités, pour ne pas se compromettre, pour durer là où il est. Ce sont là réalités humaines habituelles que nous ne voyons même plus clairement tant c'est notre univers. Et le travail de l'Evangile s'y enlise souvent.

---

* Directeur du Centre National Catholique de la Catéchèse.

(1) Sous-titres de notre rédaction.

Il faut des prophètes pour réveiller les foules, des témoins et des croyants pour que la Parole vivante touche le cœur de l'homme et le change ; il faut des événements qui secouent.

Le fait de la torture quand on y est affronté d'un côté ou de l'autre, et plus encore le cri des torturés, peuvent arracher à leur sommeil les bonnes consciences ; encore faut-il ne pas les taire.

L'Evangile contestataire

L'Evangile est capable d'arracher l'homme à ses passivités et les sociétés humaines à leur conformisme. Car l'Evangile, c'est la venue de Dieu dans cette humanité morte, soumise au mal ; c'est la venue de Dieu qui appelle à vivre, à se libérer, à instaurer de nouvelles relations ...

« L'Esprit du Seigneur est sur moi ... Il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance ... rendre la liberté aux opprimés ... » (Luc 4, 16)

L'Esprit doit renouveler la face de la terre mais les chrétiens sont-ils suffisamment des hommes de l'Esprit ?

L'Evangile de la liberté est radicalement contestataire ; il dénonce tout ce qui écrase l'homme, tout ce qui l'emprisonne. L'homme est toujours tenté de se rendre conforme à des lois et à des rites, c'est-à-dire, en fait, esclave de sa sécurité. L'homme est toujours amené à mettre des barrières raciales, religieuses ou sociales qui le séparent des autres et l'assurent d'être du bon côté ... « Mon Dieu, je te rends grâce de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes », phrase terrible qu'un pharisien prononçait au Temple (Luc 9, 11) mais que tellement d'autres disent de fait.

L'Evangile est donc contestataire des ordres établis, mais toute contestation n'est pas forcément évangélique. D'ailleurs, qui pourrait se vanter de posséder l'Evangile au point de juger ce qui est évangélique et ce qui ne l'est pas ? L'Esprit nous précède et on ne sait ni d'où il vient ni où il va. Les contestations que nous partageons, par exemple contre la torture, sont des contestations humaines et comme tout ce qui est humain, elles sont ambiguës. Pour les croyants, elles peuvent être un lieu évangélique, comme toute réalité humaine, et permettre une action et un témoignage, individuels ou collectifs. Mais encore faut-il écouter la Parole, être attentif à l'Esprit, sous peine de blocages trop rapides, moralisateurs ; ce serait se remettre sous l'esclavage d'une loi. Autrement dit, la contestation évangélique est inséparable de la conversion ; l'Evangile n'est pas une loi extérieure à appliquer, il est une vie intérieure à développer. Conversion qui passe par le renoncement à soi-même, la remise en cause des certitudes acquises et des jugements tout faits ... C'est la conversion qui produit le témoignage ; le converti peut dire l'Evangile sans pour autant prétendre le tenir, le posséder ...

La conversion et le témoignage désignent et ouvrent une route ; ils ne se contentent pas de normaliser une situation, ils rendent possibles un avenir, un avènement ... En effet, les luttes dans lesquelles nous investissons le meilleur de nous-mêmes ne sont qu'un moment de l'histoire. Elles peuvent annoncer la réalité définitive, permettre de s'en approcher, elles ne peuvent pas la donner. Celle-ci est toujours plus loin que notre action, plus loin que notre regard.

La justice ne consiste pas à faire descendre le Christ de la Croix, à revenir à l'état antérieur, celui d'avant l'injustice ; elle ne consiste pas plus à séparer les bons et les méchants ; il ne s'agit pas de préserver les vivants et de mettre les morts au tombeau. Le Christ mis au tombeau l'ouvre et nous précède auprès du Père, là où l'homme sera pleinement révélé, l'homme dans toute sa liberté selon le cœur de Dieu.

C'est en respectant l'Evangile tel que l'Eglise peut l'approfondir constamment au souffle de l'Esprit dans son histoire humaine que nos combats pour l'homme prennent tout leur sens. Il ne s'agit pas en effet que les torturés deviennent à leur tour des tortionnaires selon la logique implacable du mal, que la non-violence se fasse violence intolérable, que la prétention de justice produise l'injustice et la prétention de vérité l'erreur. C'est le sens du mouvement qu'il faut inverser ; il y a un mouvement vers la mort et l'esclavage, il y a un mouvement vers la vie et la liberté. L'inversion du mouvement qui constitue le salut se joue d'abord dans le cœur de l'homme.

Se changer soi-même

La catéchèse se doit, à sa place, d'éveiller le chrétien à la foi de l'Eglise qui est écoute active de la Parole de Dieu. Cependant, dans son action éducative, avec les meilleures intentions, elle peut se faire complice de la passivité. Eduquer, c'est conduire, permettre à un enfant de devenir homme et croyant. Mais éduquer, c'est aussi intégrer ; permettre à quelqu'un d'accéder à une culture déjà là, exprimée dans un langage tout fait ; c'est faire entrer quelqu'un dans une société constituée avec tout le poids de conformisme qui en résulte. La catéchèse peut être un lieu où l'on répète des vérités toutes faites, où l'on apprend des comportements religieux stéréotypés, où l'on insère dans des modalités de vie chrétienne toutes faites. Et suivant les rapports qui existent entre le domaine religieux et la société, la catéchèse peut accentuer le conformisme social.

Ces dangers ne sont pas vains. Pourtant, l'anti-conformisme n'est pas un nouvel impératif. On ne se construit pas à partir de rien, on ne recommence pas l'histoire à zéro. Ce qui est à rechercher, c'est la construction d'un homme réel, non écrasé par son environnement. Pour qu'il se développe humainement et chrétiennement il faut qu'il puisse entretenir avec son entourage des rapports vraiment humains. C'est tout l'enjeu d'une véritable éducation chrétienne. Là encore nous retrouvons la vigueur de l'Evangile, à découvrir et appliquer sans cesse.

L'Evangile concerne tout l'homme et notre propos est sans doute trop général ; il s'agit ici de la torture, réalité humaine bien précise, et d'actions concrètes pour l'abolir. Pourtant nous avons signalé qu'elle s'inscrit dans les relations humaines de manière perverse. Or, les relations humaines sont le lieu décisif de la véritable relation à Dieu. « Dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Matthieu 25, 40). Mais on ne peut envisager d'améliorer les relations aux autres ou entre les autres sans se changer soi-même.

La crucifixion de l'homme

La « Crucifixion » est la dernière œuvre du sculpteur Guido Rocha ; elle est le reflet de la torture physique qu'il a subie dans les prisons brésiliennes. Son crime a été de protester contre l'oppression. Après avoir été torturé, il a été acquitté et s'est réfugié au Chili en 1973. Il fut de nouveau arrêté quand la junte a renversé le gouvernement Allende. Après avoir passé quarante jours dans le trop fameux « Stade national », il fut relâché et admis comme réfugié par le gouvernement helvétique. Une bourse d'étude spéciale à l'Ecole des Beaux-Arts de Genève lui permet de travailler actuellement à la « Crucifixion de l'homme », sculpture représentée ici. Lorsque cette œuvre sera achevée, elle sera remise au Conseil œcuménique des Eglises en remerciement aux Eglises qui ont aidé les réfugiés au Chili. La sculpture reflète l'horreur des brutalités que Rocha et ses compagnons ont endurées dans les prisons brésiliennes. (Photo Oikoumène)

LES CHRÉTIENS ET LA TORTURE

par Pierre Toulat *

« Nul ne sera soumis à la torture . . . », lit-on dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 5). Bien que largement approuvée de par le monde, cette charte n'empêche pas la torture de s'étendre comme une peste, même dans les pays de tradition chrétienne. Elle est utilisée pour obtenir des renseignements sur les activités des opposants à un régime politique ou à un gouvernement. Plus encore, elle est devenue un moyen de terreur pour imposer une politique à un peuple.

La torture inspire l'horreur et suscite l'indignation. Lancée à l'issue d'un congrès international tenu à Paris en 1973, la campagne d'Amnesty International pour l'abolition de la torture s'intensifie. D'autres organisations prennent part, selon leurs objectifs propres, à cette action collective. L'enjeu, ce n'est pas une répression de la torture, locale et momentanée, mais son abolition pure et simple, comme l'esclavage ou la piraterie en d'autres temps. Cela suppose, à terme, des mesures répressives à l'égard des gouvernements qui en feraient usage, comme, aujourd'hui, à l'égard des pays qui pratiquent l'apartheid.

Pour justifier et fonder leur lutte contre la torture, les diverses organisations

s'appuient sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. La philosophie de référence, sobrement formulée, c'est un humanisme dont les maîtres mots sont le respect et la défense de tout homme, sujet de droits absolus. Les raisons, les mobiles et les objectifs de ce combat pour l'homme sont humanitaires. Les chrétiens les partagent car ils ne sont pas différents des autres hommes engagés dans cette action.

Il n'empêche que des chrétiens, mis au contact de la torture et des dégradations qu'elle entraîne, en viennent à entendre autrement l'Evangile de Jésus. Leur expérience est celle de quiconque se consacre, de quelque manière, au service de l'homme. Le médecin, l'éducateur d'enfants handicapés, le militant syndicaliste, la mère de famille, le coopérant en pays de développement, pour ne prendre que ces exemples, acquièrent une sensibilité plus vive à certains traits de l'action et de la personnalité de Jésus. Ainsi en est-il de l'action pour l'abolition de la torture.

Que l'on pense, par exemple, aux attitudes de Jésus vis-à-vis de la loi et à ses paroles sur le pouvoir. Il dénonce le poids insupportable que font peser sur leurs semblables les hommes qui exercent la puissance. Il affirme que la loi - et d'abord celle du sabbat - est faite pour l'homme, et non l'inverse. Dès lors, aux yeux du chrétien, aucun argument juridique ni aucune disposition légale ne peuvent légitimer le recours à la torture. La loi est faite pour défendre l'homme, fût-il coupable, alors même qu'elle le sanctionne. Pour l'aider à s'amender et non pour provoquer sa dégradation.

Les faits et gestes de Jésus manifestent qu'il est sauveur de tout l'homme, de tout dans l'homme. Il délivre les hommes de ce qui les maintient à l'écart, qu'ils soient lépreux ou prisonniers, et de ce qui altère leurs relations avec autrui. Dès lors isoler un homme, amoindrir ses facultés de contact avec le monde extérieur, le priver durablement de la relation avec ses semblables, le vider de lui-même, le rendre étranger et méconnaissable à ses propres yeux, c'est aller directement à l'encontre d'un comportement chrétien parmi les hommes.

A propos du cœur, Jésus dit des choses utiles à entendre quand on parle de la torture. Il proteste contre tout ce qui est violation de ce « lieu » intime d'où viennent les choix les plus décisifs de l'homme. Il dit aussi que le cœur peut conduire un homme à des propos et à des excès insoupçonnés. Nul n'est à l'abri de la tentation de torturer son prochain . . . « Les hommes autant que les Etats portent tous le poison en eux », écrivait, ces jours-ci, un journaliste.

Si tel est bien le sens de l'Evangile, on comprend mal comment des hommes politiques concilient la pratique de la torture, qu'ils couvrent ou tolèrent, et le christianisme qu'ils professent ou auquel ils ont verbalement recours. Il y a là une équivoque à lever.

Le 21 octobre 1970, Paul VI s'y employait en parlant de la torture comme d'une « épidémie répandue dans de nombreuses parties du monde » et comme d'une pratique qui n'est pas admissible, « pas même sous prétexte d'exercer la justice et de défendre l'ordre public ». Elle est à condamner absolument.

Le premier moyen d'action, c'est la parole

La parole pour informer. Pour dénoncer. Pour témoigner. Pour confondre les responsables politiques qui entérinent de telles pratiques. La parole est le principal moyen de combat contre la torture. Les chrétiens y participent. « L'Eglise ne peut pas se taire » écrivait, après avoir été torturé le jeune Dominicain Tito de Alencar Lima, en conclusion de sa déposition, rédigée en prison. « L'Eglise existe en tant que signe et sacrement de la justice de Dieu dans le monde. Les preuves de la torture, nous les portons sur nos corps. Si l'Eglise ne se manifeste pas sur cette situation, qui pourra le faire ? (. . .) En ce moment-ci, le silence est une omission » (1).

* Secrétaire de la Commission française « Justice et Paix », et de la Commission sociale de l'Episcopat ; vice-président de l'A.C.A.T.

(1) Cet article a paru dans le journal « La Croix » du 14 septembre 1976.

FOYERS MIXTES

n° 34 (janvier 1977)

COMMUNION, DON DE L'ESPRIT

Les chrétiens encore séparés ne pourraient-ils « communier », faire mémoire ensemble de la mort et de la résurrection du Seigneur, avant que les Eglises soient parvenues à célébrer une seule et même eucharistie sacramentelle ?

Rappels :

n° 33 :
le souffle et la vie

n° 32 :
eucharistie : pain partagé ?

n° 31 :
l'Eglise est « catholique »

2, place Gailleton 69002 Lyon

Abonnement jumelé

U.D.C. + FOYERS MIXTES : 45 F (au lieu de 60 F) par an pour 8 numéros.

C.C.P. : U.D.C. 34611 20 C La Source

L'ACTION URGENTE

Un entretien avec Amnesty International

Le texte présenté ici est celui d'un entretien entre Pierre Toulat et deux membres d'Amnesty International. Cet entretien a eu lieu le 11 mars 1976. Avant d'être remis pour la publication, il a été relu par les trois interlocuteurs.

P.T. - Je voudrais parler avec vous des modalités pratiques de l'action menée par Amnesty International, dans le cadre de la campagne pour l'abolition de la torture.

A.I. - J'insisterai d'abord sur l'action que nous appelons « l'action urgente ». Quand les gens sont menacés de la torture, c'est dans les heures qui suivent leur arrestation et dans les jours qui suivent. C'est donc à ce moment-là surtout qu'il faut intervenir. Nous utilisons alors ce que nous avons appelé la « chaîne de télégrammes » (telegram tree).

P.T. - En quoi cela consiste-t-il ?

A.I. - La chaîne de télégrammes, c'est une espèce de réseau, un vaste filet aux nombreuses mailles, qu'on a essayé de tisser dans les différentes sections d'A.I. Il est conçu de la façon suivante : Londres nous envoie des appels, qui sont dramatiques par leur urgence. On a signalé à Londres l'arrestation de certaines personnes, hommes, femmes, enfants. On sait que, dans ces cas-là, la torture suit immédiatement l'arrestation. Elle peut être poursuivie pendant des jours sans qu'il y ait intervention sur le plan juridique, judiciaire, ou du simple droit.

L'action que nous essayons de mettre en place vise à ce que les autorités qui ont commis de tels actes sachent que le cas est connu et suivi. Dans la majorité des cas, c'est très important car, malgré tout, les gouvernements tortionnaires tiennent compte, plus ou moins selon les gouvernements, des réactions.

P.T. - Pratiquement, comment faites-vous ?

A.I. - Pratiquement, nous avons été amenés à réserver les interventions par télégramme aux cas dramatiques urgents. Notre chaîne fonctionne actuellement par lettre. A Amnesty, un responsable reçoit les appels de Londres. Ces appels sont traduits, puisque nous les recevons en anglais. Au niveau parisien, une commission - à laquelle d'ailleurs participe très régulièrement l'ACAT - se réunit une fois par semaine. Elle décide de la suite à donner à ces appels. Avec qui prendre contact ? Nous contactons les gens qui ont accepté de participer au réseau d'interventions urgentes. Dans chaque groupe local de A.I., il y a un responsable « actions urgentes ». C'est à lui que j'envoie l'appel. Je lui envoie un résumé du cas et le nom des autorités auprès desquelles intervenir.

Je n'envoie pas cet appel à tous les groupes : il y a tellement d'appels que je suis obligée de faire une rotation parmi les groupes. Je l'envoie généralement par tiers. Cela veut dire que, à chaque appel, un tiers de nos groupes est contacté. Le responsable du groupe contacte à son tour - c'est le principe de toutes les chaînes - deux autres membres d'Amnesty qui, eux-mêmes, en contactent deux autres. Ainsi, on arrive à faire une chaîne. Malheureusement, il faut bien interrompre à un moment donné... Toutefois, cette chaîne touche un nombre assez élevé de personnes.

Je viens de vous dire ce que nous faisons en France. Mais cela se fait aussi dans le monde entier. En outre, d'autres organisations relaient notre réseau ou s'inspirent du même principe. Ainsi l'ACAT, la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté, la CIMADE...

Au total, le nombre des participants à cette chaîne est donc élevé. Il y a eu des appels, par exemple ceux qui ont concerné les Espagnols en août et septembre derniers, qui ont touché plusieurs milliers de participants, en France. Je me souviens en particulier du groupe qui m'a dit avoir touché lui-même à peu près mille personnes. Evidemment ce système peut se diversifier à l'infini, si l'on veut... Cela dépend de la bonne volonté et de l'esprit d'invention et d'imagination de chaque responsable de groupe et de chaque membre ainsi touché. Au total, cela fait des dizaines et des dizaines de milliers de personnes dans le monde...

Nous essayons, en dehors du réseau de lettres, de faire interférer des gens qui se sentent plus directement concernés parce que le prisonnier ou le détenu est de leur spécialité de métier, de vocation : un médecin intervient pour un médecin, un juriste pour un juriste, un anthropologue pour un anthropologue, un mathématicien pour un mathématicien... Un caricaturiste bolivien a été libéré en très peu de temps. Son arrestation avait eu lieu vers la mi-décembre. Nous l'avons connue vers le 20 décembre. J'ai fait intervenir, en plus de notre groupe, les grands noms de la caricature à Paris. J'ai appris qu'il avait été libéré à la mi-janvier, à la faveur d'une amnistie partielle. Je ne dis pas qu'il ne sera pas, peut-être, arrêté à nouveau. Mais je pense que le fait qu'on soit intervenu à son sujet pourra empêcher qu'il soit l'objet d'une seconde arrestation. En tout cas, le gouvernement saura que cela ne se fera pas dans le silence et dans l'oubli.

P.T. - Vous avez dit que vous receviez des informations de Londres... Pouvez-vous expliquer ?

A.I. - Oui, c'est une erreur de langage ! Nous disons « Londres » pour simplifier. C'est du secrétariat international qu'il s'agit. Il se trouve qu'il est à Londres...

P.T. - Ce n'est pas pour cela que je vous demandais une explication. Je voulais dire : « Comment le secrétariat international a-t-il connaissance des cas ? »

A.I. - Oui, c'est une question à poser : comment sommes-nous informés ? Nous n'avons pas d'administration, de bureaux partout. Les informations nous parviennent par toutes sortes de voies. Cela peut être celui qui a assisté directement à l'enlèvement d'une personne ou à son arrestation... C'est très généralement la famille du prisonnier, son ou ses avocats quand il en a, des amis, le groupe professionnel ou social auquel il appartient, et puis des inconnus qui savent maintenant qu'Amnesty travaille pour n'importe quel prisonnier, détenu ou torturé. Il y a aussi les syndicats. Donc, nous recevons, au secrétariat international, des centaines et des centaines de lettres par jour. Des gens écrivent à partir de pays où existe la censure... C'est par le courrier, malgré tout, à travers ces frontières censurées, que passent la plupart des appels au secours. A titre d'exemple, la lettre ouverte que nous avons reçue d'un officier uruguayen. C'est un témoignage qui a été vérifié. Nous n'avons pas de secret mais nous avons des façons de recouper des renseignements, des sources dont nous avons pu, au cours des années, vérifier la sécurité absolue. Il y a aussi des recoupements qui nous permettent de savoir, par exemple, où sont les comités de soutien qui sont complètement infiltrés par la police. Quand nous recevons des informations par cette voie-là, nous nous en méfions beaucoup et nous les vérifions. C'est une bonne chose car nous avons déjà constaté qu'on a essayé de nous tromper, par cette voie.

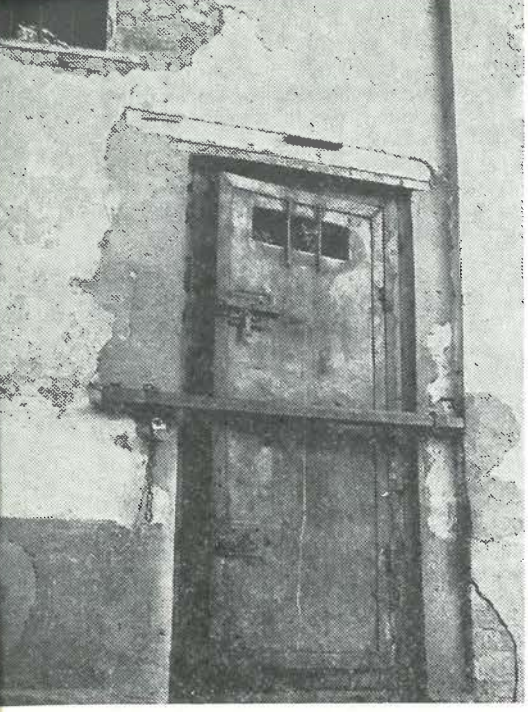

Photo CIRIC

« Faire diligence pour libérer les prisonniers »

P.T. - Ce que vous êtes en train de me dire sur l'origine des informations reçues par le secrétariat international, puis-je en faire état ?

A.I. - Oui, oui. D'ailleurs, cela a été écrit par le journaliste Gandebœuf, qui a fait une enquête sur Amnesty et qui a lui-même ouvert la boîte aux lettres de Londres et qui a vu des centaines de carrés blancs tomber. C'est notre force, cette masse d'informations qui nous arrive malgré les frontières.

P.T. - C'est important, vis-à-vis des gens à qui on propose une action, de pouvoir certifier que l'information vient par des canaux assurés.

A.I. - Les gens qui transmettent ces informations ont généralement le courage de les signer. Ceux qui les signent le font pour Amnesty. Nous, nous les laissons anonymes. Nous n'allons pas risquer de faire arrêter ces gens...

J'ajoute que les sources sont convergentes, la plupart du temps. J'en suis très frappée dans les actions urgentes. Ce que nous recevons de notre secrétariat international, nous en avons confirmation par la CIMADE, par des organismes syndicaux, et, effectivement, c'est une très grande force de savoir que cela converge.

P.T. - Vous disiez tout à l'heure : « C'est dans les premiers temps qu'il faut intervenir et il y a un laps de temps limite ».

A.I. - Oui, parce qu'un homme qui est en prison est malheureux et qu'il faut faire diligence pour le libérer. Il y a des cas où existe un écart et, effectivement, à ce moment-là, nous ne pouvons pas empêcher la torture. Mais il ne s'agit pas seulement de l'empêcher, il faut l'arrêter. Elle peut durer des mois et des mois. Je peux vous citer des cas précis, des cas de prisonniers marocains torturés tous les jours ; quand ils n'étaient pas torturés, ils étaient emprisonnés, les mains attachées derrière le dos et les yeux bandés... On peut tenter d'arrêter cela, à défaut de l'empêcher ; on essaie qu'il y ait un coup d'arrêt, et ce coup d'arrêt est donné quand les tortionnaires se rendent compte que le cas est connu et qu'il est suivi. C'est pourquoi l'action urgente perd quelquefois sa dénomination. Je demande souvent si on peut continuer l'action, malgré le délai des six semaines qui nous est imparti pour les actions urgentes. On me répond habituellement : oui, continuez. On ne peut plus appeler cela une action urgente ; elle s'est transformée.

P.T. - Je reviens à l'efficacité. Vous m'avez décrit le fonctionnement de l'action urgente. Peut-être avez-vous quelque chose à ajouter ?

A.I. - Oui ! C'est que beaucoup de personnes qui ne sont pas membres d'Amnesty peuvent y participer. Non seulement des personnes éminentes qui interviennent pour nous, mais aussi des amis, des gens qui n'ont ni le désir ni la possibilité d'être membres d'Amnesty, et qui le font. Nous ne sommes pas une chapelle, un groupe fermé sur lui-même. Notre but n'est pas de dire : « tant de membres font tant de choses », mais de sensibiliser l'opinion de tous les gens de bonne volonté qui peuvent faire des actions d'Amnesty.

P.T. - Vous êtes catalyseurs, d'une certaine manière.

A.I. - Exactement. C'est ce que nous aimerions être. Nous le sommes en partie. Quand nous allons trouver un syndicat pour signaler qu'il y a un syndicaliste emprisonné, ce n'est pas du tout pour dire à ce syndicat : « Adhérez à Amnesty », mais simplement : « Voilà un problème ; vous avez des méthodes, des hommes, des techniques à vous ; à vous de faire la chose comme vous le voulez ». Et ça a été très long, en France, parce qu'en France on se méfie toujours beaucoup du prosélytisme. On dit : « Qu'est-ce qu'ils veulent ? ils veulent nous embarquer avec eux ». Les syndicats ont mis du temps, mais ils savent, maintenant. La preuve, c'est que nous avons souvent des demandes d'intervention, ou plutôt on nous signale des cas de syndicalistes qui nous viennent par le syndicat. Ils nous disent : J'ai reçu de tel pays l'avis d'arrestation.

P.T. - Votre méthode d'action est originale. D'autres s'en inspirent...

A.I. - C'est une confirmation de son efficacité...

P.T. - Revenons aux résultats. On dit quelquefois : « A quoi cela aboutit ? Arrivez-vous au résultat que vous vous êtes fixé ? Dans quelle proportion y arrivez-vous ? »

A.I. - C'est la question que, moi, je me suis posée avant de rentrer à Amnesty. « Est-ce que c'est efficace ? » On ne peut pas travailler pour le plaisir de travailler, pour se donner bonne conscience... Sur les dix dernières années, les statistiques qui ont été faites sur l'ensemble du travail pour les prisonniers, c'est-à-dire les prisonniers adoptés au jour le jour, 50 % des prisonniers adoptés ont été libérés. Ça vaut la peine de se donner beaucoup de mal. Le résultat n'est pas celui qu'on voudrait, mais déjà un sur deux, ça vaut la peine d'essayer !

P.T. - Oui, en toute hypothèse.

A.I. - Ce n'est pas le succès que nous cherchons... C'est la dignité retrouvée pour un homme. N'y en aurait-il qu'un, ça vaudrait la peine d'agir ! D'ailleurs, qu'est-ce que l'efficacité ? Est-ce de dire : « On est rentable parce qu'on a tant de résultats, tant de milliers, parce qu'on peut publier des statistiques ? » L'essentiel est que des hommes, dont chacun est pour nous irremplaçable, soient libérés... Et puis, il ne faut pas penser qu'à la libération pure et simple. Nous savons par exemple, que des prisonniers qui étaient à l'étage 1, c'est-à-dire l'étage le plus dur, après l'intervention sont passés à l'étage 2, ou même 3... Suivant les étages on a des traitements moins mauvais. Alors, ça compte d'obtenir ne serait-ce qu'une amélioration des conditions de détention. Cela vaut la peine.

Il y a un autre aspect de l'efficacité. A travers ces actions, nous avons touché un certain nombre de gens. Il n'est pas indifférent que l'on demande une intervention à quelqu'un. Si on lui demande une fois et qu'il le fasse, même de mauvais gré, ou avec une conviction plutôt molle, la fois suivante il connaîtra le problème et il le fera plus volontiers. Je vois le cas ici, avec des personnes qui venaient m'aider au début et qui faisaient des choses matérielles, telles que des enveloppes, des expéditions et des choses de ce genre. Eh bien, petit à petit, elles se sentent concernées, de plus en plus. On commence souvent comme cela : faire des enveloppes...

Je dirai même que c'est un test : une personne qui est capable de faire des enveloppes est capable, par la suite, de faire beaucoup plus. Amnesty ne doit pas développer la promotion personnelle mais un tissu de gens qui, suivant leur compétence, prennent des responsabilités et qui se sentent très sensibilisés à la gravité du problème.

P.T. - J'en viens à un autre aspect de l'efficacité. Vous avez dit, tout à l'heure : « Les gouver-

nements finissent quand même par tenir compte des protestations ». Qu'en est-il ?

A.I. - Je ne sais pas si on peut le dire d'une façon aussi affirmative. C'est vrai, pour certains, mais pas pour tous. Pour être très honnête, il faut dire : il n'y a pas de gouvernement insensible à l'effet qu'il produit sur l'opinion publique. Il y en a qui sont plus ou moins sensibles. Il est évident que le chah d'Iran est plus insensible que les gouvernants d'Espagne, du Brésil ou des pays latins.

P.T. - Vous pensez que les pays latins sont plus sensibles.

A.I. - Beaucoup plus. On ose nous critiquer, on fait une campagne de diffamation contre nous. Tenez, voilà un journal uruguayen après le commencement de notre campagne Uruguay : « Amnesty attaque l'Uruguay ». Voilà comment on nous caricature. Tous les journaux de Montevideo titraient en première page : « Amnesty nous attaque », « Campagne de diffamation » . . . Vous avez vu le petit diable . . . ? Ceci dit, il y a de fortes chances que la presse uruguayenne, qui est une presse de tradition historique tout à fait libérale (cela remonte assez loin) mais qui est complètement muselée dans la situation actuelle, fonctionne au 2ème et au 3ème degrés. C'est elle qui fait savoir à tout le monde qu'Amnesty fait une campagne, explique qu'Amnesty s'occupe des prisonniers oubliés dans le monde . . .

P.T. - Les gouvernements ne sont pas insensibles à l'effet produit, à l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes. C'est là-dessus que vous tablez lorsque vous demandez qu'on écrive, par centaines, par milliers. C'est vrai spécialement pour les personnalités connues. Vous parlez d'un caricaturiste qui, par définition, est connu d'un public ; vous parlez de Plioutch qui a fini par être connu, car il a fallu du temps. Mais, pour le citoyen moyen qui est emprisonné, sans être connu.

A.I. - Le citoyen moyen est défendu par des gens moyens, parce que les gens d'Amnesty, c'est tout. Quand c'est une ménagère qui écrit aussi bien qu'un juriste, là c'est notre force. C'est vrai pour toutes les interventions pour les prisonniers du mois, pour tous les prisonniers qui font l'objet de nos campagnes. Il y a des milliers de lettres qui arrivent sur le bureau des autorités.

P.T. - Elles arrivent ?

A.I. - Oui, elles arrivent. Il s'en perd 2, 3, 10, 100 mais il y en a des milliers qui arrivent. Et nous savons qu'à partir de 7000 l'intervention marche. Et il y en a en général 20000. Nous sommes 100000 membres dans le monde . . .

Le but d'Amnesty c'est de rendre à un être humain son identité. La première chose que fait le gouvernement, la plupart du temps, c'est de retirer son identité à quelqu'un. C'est notre souci du fameux prisonnier oublié, dont personne ne parle, le paysan du fin fond de n'importe quel pays . . .

Nous avons eu des preuves que le dossier de certains de ces gens « moyens », inintéressants du point de vue du gouvernement, est signalé avec la mention « cas international ». Notre but, c'est cela : rendre un cas international. Le pauvre chauffeur de taxi qui a été kidnappé dans la rue, ou la jeune femme qu'on a emmenée avec son enfant uniquement parce qu'elle était d'une famille de militants . . .

P.T. - Vous avez donc des gens inconnus qui reviennent à la surface par l'action . . .

A.I. - C'est la majorité. C'est même la quasi totalité. Des gens comme Soljenytsine n'avaient pas besoin de nous. Nous ne nous sommes pas désintéressés de son cas, nous avons fait quelques actions. Nous ne connaissons pas nos prisonniers ; mais nous avons une préférence pour ceux dont personne d'autre que nous ne s'occupera.

P.T. - Cela répond tout à fait à la question que je posais.

A.I. - Plioutch, le jour où il est devenu archi-connu, nous savions que la machine était partie, que l'opinion s'en occupait. Nous avons alors donné plus d'énergie et plus de temps au cas du chauffeur de taxi parce que c'est exactement ça. Il a été enlevé dans la rue, personne ne le connait, sauf ses voisins et peut-être son syndicat, c'est tout, et ses amis qui ont vu qu'il était enlevé et qui nous écrivent pour lancer un appel au secours.

Très souvent, en Amérique Latine, les prisonniers sont enlevés et mis en incommunicado, c'est-à-dire au secret. Et personne, plus jamais, n'en entend parler, c'est terminé, ils peuvent disparaître comme ça si les amis les ayant signalés, nous n'en faisons pas un cas international. Nous faisons aussi des actions urgentes pour des disparus. Le disparu, on ne sait pas ce que c'est : peut-être un cadavre dans un caniveau, peut-être un torturé, on ne sait pas. Quand on ne sait pas où ils sont, c'est cela le plus grave. Eh bien, nous avons fait des interventions urgentes par la chaîne de télégrammes, et telle personne a été localisée dans les 15 jours après. Elle n'a pas été libérée mais localisée. Le gouvernement s'est arrangé pour faire savoir qu'elle était dans telle prison, ce qui fait que, revenue à la surface, son avocat, sa famille ont pu reprendre contact avec elle et nous confirmer d'ailleurs, qu'elle n'avait pas été torturée cette fois-là.

Le disparu et l'oublié, c'est vraiment les deux soucis d'Amnesty.

P.T. - Dernière question, toute simple : je suis informé, comme ça, par hasard, par un ami, une relation de la campagne pour l'abolition de la torture. Qu'est-ce que je peux faire moi qui suis pharmacien dans une petite ville de province, ou employée de maison à Paris ?

A.I. - Eh bien . . . d'abord on peut adhérer à Amnesty si on le désire ! . . . S'il y a un groupe dans la région, la personne, adhérant ou pas, peut participer à la campagne, écrire des lettres. Certains d'ailleurs, sont simplement des abonnés à notre bulletin qui comporte une rubrique internationale et des informations sur la campagne contre la torture. Une personne peut être paralysée dans son lit au fond d'une campagne, coupée de tout, et tout de même écrire, intervenir, même si elle dispose de très peu de temps. Nous proposons des lettres pour trois prisonniers du mois dont les cas sont dramatiques.

C'est de cette façon que j'ai adhéré, parce que, dans je ne sais plus quel hebdomadaire, j'ai vu un entrefilet disant : « Voilà, je suis une mère de famille surchargée de travail, mais j'avais vraiment mauvaise conscience de ne rien faire . . . » Qui ne peut pas faire 3 ou 4 lettres par mois ? Une de mes amies et moi, nous nous sommes dit : « Nous pourrions, nous, au moins faire cela ». Après, on est pris dans l'engrenage et on fait peut-être davantage mais tout le monde peut au moins faire ce minimum. Et ce minimum fait partie de ce grand tout qui se révèle finalement efficace.

La grande question que posent les gens c'est : « Vraiment, à quoi ça sert d'écrire ? Tout le monde sait qu'on écrit des lettres à l'Administration et qui restent sans réponse. Les lettres . . . tout le monde en reçoit tellement par jour, que ce soit de la publicité ou autre, qu'on ne croit plus tellement au pouvoir du papier ». En fin de compte, c'est le pouvoir du nombre - On peut dire à celui qui pose cette question : « C'est peut-être votre lettre qui sera déterminante, la goutte qui fera déborder le vase ». Chacun doit se dire cela.

ASSOCIATION INTERCONFESSIONNELLE POUR L'UNITE DES CHRETIENS

Nous demandons à tous les membres de l'Association qui ne l'ont pas encore fait de verser leur cotisation 1977.

Cotisation simple : 30 FF ; de soutien : 60 à 120 FF.

CCP 31 691 30 X La Source.

Armand LE BOURGEOIS, Président ;

Jean-Pierre HEBRE, Trésorier.

L'ATTENTION DE L'ÉGLISE EN PRIÈRE

par Joe Heflin *

Avertis de l'existence de la torture, informés de la situation de celles et de ceux qui en sont les victimes, des hommes et des femmes agissent. Parmi eux, il s'en trouve qui joignent la prière d'intercession à l'action. En raison de leur foi en Christ, source de vie, l'action les conduit à la prière et celle-ci les renvoie à l'action.

Il nous est dit, dans les Actes des Apôtres (12, 5), que, Pierre ayant été saisi et jeté en prison, « la prière de l'Eglise s'élevait pour lui vers Dieu sans relâche ». Modestement, c'est dans cet esprit que l'A.C.A.T. se propose de prier pour les victimes de la torture. Elle répond ainsi à l'invitation de la 5ème Assemblée du Conseil œcuménique des Eglises, réuni à Nairobi en 1976, qui demande aux chrétiens d' « inclure, en les nommant, ceux qui souffrent au nom du Christ, dans l'intercession de toutes les paroisses, et de veiller à informer les fidèles sur la situation de ces frères et sœurs : aucun (e) d'entre eux - prisonnier, torturé, poursuivi ou persécuté - ne devrait échapper à l'attention de l'Eglise en prière ».

Depuis le début de l'année 1976, nous sommes plusieurs à nous réunir pour prier, deux fois par mois. Par l'urgence des informations qui nous parviennent, nous entrons dans une prière combattante et active. La porte de notre attente silencieuse s'ouvre inlassablement sur tous ces lieux de détresse (hôpitaux psychiatriques, cellules de prison, salles d'interrogatoire, tribunaux, etc...) où des hommes, de quelque pays qu'ils soient, sont traqués, malmenés, maltraités, torturés. Dans la prière, nous rejoignons leur solitude pour que, là où il y a la haine, l'angoisse et la terreur, il y ait la justice et la miséricorde...

Une amie Quaker d'un certain âge, préoccupée de ne pouvoir agir davantage, avait épinglé sur le mur de sa chambre la liste des prisonniers du mois menacés de torture. « Chaque fois que je passe devant cette liste, nous disait-elle, je m'arrête et présente ces gens à Dieu, les torturés aussi bien que les bourreaux ».

Cette amie accomplissait ainsi son acte d'engagement qui l'amenait, d'heure en heure, au cœur de la torture.

En préparation à la fête de Pâques, l'A.C.A.T. a organisé une veillée de prière et de jeûne à la chapelle Saint-Bernard (gare Montparnasse). Le thème de méditation était centré sur « la Passion du Christ face à celle de l'homme ».

Pendant deux jours, l'A.C.A.T. a participé à la vie de cette paroisse, approfondissant son engagement.

A cette occasion, l'A.C.A.T. a lancé un appel en ces termes :

« Devant un monde où l'on torture et où l'on subit la torture, que ferons-nous ? La stérilité de l'accablement ne convient pas plus que la colère qui vient à haïr. L'A.C.A.T. priera. Non comme on s'évade, mais comme on combat. Car Dieu se réjouit ici qu'on le somme. Prier pour être mis au vrai point de vue des événements, en sorte que l'action soit plus vive et plus efficace. Prier pour les victimes, en sorte que l'espérance leur demeure jusqu'au bout ; que leur souffrance, même leur mort, ouvre à la justice les voies où leurs efforts ont été sans succès. Pour les bourreaux, exécutants, responsables politiques ou braves gens, ayant parfois notre visage, qui laissent faire ».

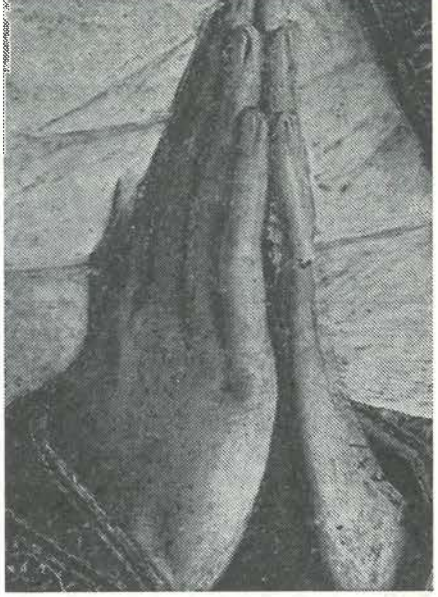

Détail de la Pieta d'Avignon

Telle est notre prière. Nous ne craignons pas de rester incompris par Dieu. La prière nous rend attentifs, agissants, disponibles. Elle nous fait voir le Christ souffrant, aujourd'hui. Elle nous met sous l'influence du Seigneur de toute miséricorde et de toute vie, sur qui « est tombé le jugement qui nous donne la paix ». C'est dans la prière que nous sommes poussés par l'Esprit à nous joindre à quiconque regarde l'homme menacé comme un frère.

Et cela, jusqu'à ce que vienne le Seigneur et son règne de Justice...

* Responsable du Centre international des Quakers.

Marc Toledano fut arrêté le 10 septembre 1943, à Bourges, alors qu'il allait se livrer à la Gestapo pour essayer de sauver son frère Yves, lui-même emprisonné depuis quelques jours, pour espionnage. Marc avait alors 26 ans et Yves 24 ans.

Yves avait été torturé pendant plusieurs jours pour lui faire avouer le nom du Chef de la Résistance du Cher que les Allemands soupçonnaient être son frère Marc. Marc fut torturé à son tour pour lui faire avouer des secrets qu'il ne connaissait pas. Tous les modes de torture furent utilisés : flagellation, bastonnade, pendant, courant électrique dans les yeux, immersion dans la baignoire, etc... Marc résista à la torture et ne parla pas ; une force supérieure lui fut donnée par la prière, et surtout par cette remarque indécente et blasphématoire d'un des tortionnaires, Fritz Schnetz, alors qu'il était pendu par les mains derrière le dos : « Tu ressembles au Christ ! ».

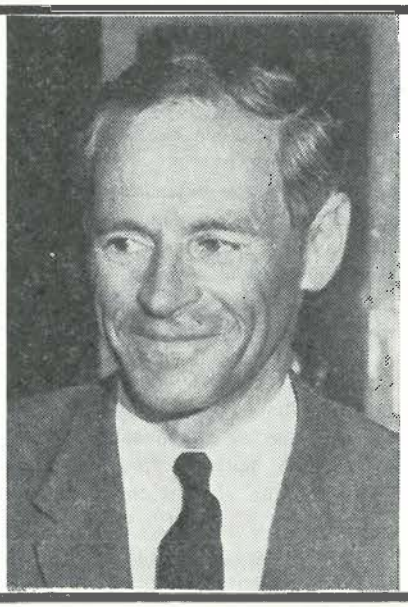

Par ailleurs, la foi et l'espérance lui furent rendues alors qu'il était tombé dans le coma, par l'apparition dans sa cellule d'un humble moine franciscain, Alfred Stanke, gardien à la prison de Bourges, venu panser ses plaies et lui parler du Seigneur et de la Résurrection. C'est alors que Marc se jura de porter un jour témoignage - s'il sortait vivant de cette épreuve - à ce « clandestin de la charité ». C'est ce qu'il fit en 1967 en écrivant le « Franciscain de Bourges ».

MA PUISSANCE SE DÉPLOIE DANS LA FAIBLESSE

(2 Cor. 12, 9)

par Colette Deparis *

Depuis mai 1975, des week-ends œcuméniques de prière et de réflexion ont rassemblé des membres de l'A.C.A.T. de la région parisienne. Au rythme d'un par trimestre, ces regroupements ont eu lieu alternativement dans une communauté protestante, les Diaconesses de Versailles, et dans un couvent dominicain où les sœurs sont engagées dans l'A.C.A.T. et Amnesty International. En octobre 1976, la réunion a eu lieu chez nos frères orthodoxes, c'est-à-dire à l'Institut Saint-Serge et à la cathédrale Saint-Alexandre Nevsky de la rue Daru. Nous éprouvons le besoin d'incarner ce vouloir-vivre œcuménique dans une ouverture concrète à l'« autre », à travers l'accueil d'une communauté, la participation à sa liturgie, l'entrée dans sa forme de prière. Une communauté réelle s'est réalisée ainsi entre nous sous la mouvance de l'Esprit qui nous a réunis d'horizons si divers : quakers, réformés, évangéliques, catholiques, luthériens, orthodoxes, prêtres, pasteurs, laïcs, religieuses dans un but commun : **faire reculer la torture dans le monde.**

Pesons ces derniers mots : une poignée de chrétiens « unanimes dans la prière » croit qu'elle peut faire reculer la torture, cette technique de répression de plus en plus sophistiquée maniée par les pouvoirs de nations tant de l'Est que de l'Ouest, réseau international qui a ses écoles, ses échanges de méthodes, ses agents secrets...

Oui... mais David devant Goliath n'avait que sa fronde, Esther devant Assuérus son sourire et sa timidité. Seulement, ils étaient vrais devant Dieu. Chacun de nous, durant le premier week-end, apporta un témoignage biblique qui l'avait particulièrement interpellé et où la manifestation de la puissance de Dieu était éclatante. Et lorsque fut cité le cri de Paul « Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort », nous nous rendîmes compte qu'il exprimait une constante dans l'agir de Dieu, vérifiable tout au long de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ce qui nous est demandé par notre engagement dans l'A.C.A.T., c'est d'abord de croire en cette puissance. Dieu n'attend pas de son instrument la Force mais la Foi, une Foi plus qu'humaine qui permette l'entrée dans la prière d'intercession.

Voilà le grand mot lâché : intercéder. Cette réalité spirituelle nous fit réfléchir un week-end entier, aidés en cela par un texte admirable du métropolite Antoine de Souroge (1). Tout en répondant aux questions fondamentales que nous nous posons par rapport à la souffrance et à l'angoisse humaines, Monseigneur Antoine nous entraîne très loin, nous montrant qu'à la suite du Christ l'intercession est d'abord un engagement : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie »... « comme des brebis au milieu des loups », elle se poursuit par une fidélité dans la vie et la prière. « Notre rôle, dit-il, c'est d'ouvrir la porte au Christ... Et nous pouvons offrir cette intercession sans crainte de rester incompris par un Dieu qui sait tout du mystère de l'engagement, de la solidarité, de l'angoisse au Mont des Oliviers, de la déréliction de la Croix, de la descente au plus profond des enfers ».

Rien d'étonnant à ce qu'un groupe de prière œcuménique soit né de cette rencontre et que décision fût prise de porter nominalement dans la prière les prisonniers qui nous sont signalés chaque semaine par les appels urgents. D'autre part, les 151 tortionnaires du Brésil dont le DIAL (2) nous avait donné la liste, furent présentés à l'Eucharistie du week-end suivant où nous contemplions le visage défiguré du Serviteur de Yahvé (Esaïe 52, 13). « L'intercesseur combat debout sur la brèche et il gémit » (3).

La misère de l'autre qui se loge en nous devient nôtre, d'abord comme une brûlure profonde mais, tout de suite, comme une exigence d'action. Et déjà par la prière l'homme brûlé par la misère des autres - torturés et tortionnaires - est en mouvement dans la lutte. Lutte, intercession, couple inséparable qui débouche sur l'aurore pascale car, au cœur de la réalité de détresse, Jésus Christ est présent et Jésus Christ est Ressuscité.

« Par ses meurtrissures, nous sommes tous guéris » (Esaïe 53, 5).

* Religieuse dominicaine.

(1) La prière d'intercession. Cahiers de la Paroisse Universitaire, juillet-août 1975.

(2) DIAL, 170, boulevard du Montparnasse, N° 257.

(3) Ezechiel 22, 30.

L'AMOUR DES ENNEMIS

Les théologiens de la violence oublient les Béatitudes. Les théologiens de la non-violence oublient que l'histoire est faite de tragédies. Ce que le christianisme doit faire jaillir dans les violences de l'histoire, c'est la puissance proprement christique de l'amour des ennemis. Seul l'amour des ennemis, pratiqué jusque dans les tensions les plus dures, peut guérir, et d'abord en moi, la névrose politique, qui consiste à fuir sa propre mort en la projetant sur l'ennemi. Par là seulement la vie est fécondée, la force créatrice est libérée. Mais faire de la non-violence un système, c'est rêver d'une nouvelle période constantinienne sublimée. Si les « pacificateurs seront appelés fils de Dieu », on ne saurait oublier que le Fils de Dieu fut crucifié. Rien n'est plus ambigu que de faire d'un moyen d'ascèse - le jeûne, par exemple - destiné à rendre, dans le secret, le monde perméable à la lumière divine, un moyen de contrainte psychologique sur la société. C'est la mort toujours acceptée qui fit la fécondité paradoxale du destin de Gandhi ou de Martin Luther King. Dans beaucoup de pays chrétiens, au Moyen Age, on pensait que le roi doit mourir martyr, donnant sa vie pour ses amis - et ses ennemis : réponse anticipée à l'âpre remarque de Saint Just que nul ne peut régner impunément.

L'Eglise n'a pas à imposer de méthodes, seraient-elles de non-violence. Elle doit témoigner à temps et à contre-temps de la puissance créatrice de l'amour. Le problème ne se pose pas alors en termes de violence ou de non-violence ; sa solution, toujours partielle, est la capacité de métamorphoser le plus qu'il se peut, dans chaque circonstance historique, la violence destructrice en force créatrice.

Olivier Clément - Questions sur l'homme - Edit. Stock, pp. 138-139

Prises de positions dans l'Église catholique

1 - Paul VI

Les tortures sont à condamner absolument : Allocution à l'audience générale du 21 octobre 1970 (D.C. N° 1574, du 15-11-1970, p. 1002). (1)

Le péché personnel et collectif : Allocution à l'audience générale du 25 mars 1970 (D.C. N° 1561, du 19-4-1970, p. 355).

2 - Evêques

Cardinal Gouyon (Rennes) : Halte à la torture. Article paru dans « Le journal de la Paix » (Pax Christi) de mai 1970 et reproduit dans la D.C. N° 1567, du 19 juillet 1970, pp. 699-700.

Episcopat français, à l'issue de l'assemblée plénière d'octobre 1970, dans un communiqué sur « la course aux armements et les atteintes aux droits des gens » (D.C. N° 1581, du 7-3-1971).

Mrs. Arns, Archevêque de Sao-Paulo (Brésil) : Note publiée le 4 février 1971 sur l'arrestation et les tortures du P. Jiulio Vicini et de Yara Spadini (D.C. N° 1581, du 7-3-1971).

Mgr Devoto, évêque de Goya (Argentine) : Message pascal exceptionnel, adressé à l'ancienne présidente de l'Action catholique rurale argentine, Mlle Norma Morello, arrêtée et torturée (D.C. N° 1610, du 4 juin 1972).

Episcopat argentin, lors de sa 25ème assemblée plénière, dans une déclaration sur la torture et la violence (D.C. N° 1611, du 18-06-1972).

Mgr Helder Camara, dans une lettre à l'épiscopat brésilien (D.C. N° 1615, du 3-09-1972, p. 784).

Archevêque et évêques de l'Etat de Sao-Paulo (Brésil), à l'issue de leur assemblée ordinaire (6-8 juin 1972), dans un message intitulé « Témoignage de Paix » (D.C. N° 1615, du 3-09-1972, p. 785).

Conférence épiscopale allemande (R.F.A.), à l'issue de sa réunion à Fulda (24-27 septembre 1973), dans une déclaration sur la violence et le terrorisme dans le monde (D.C. N° 1642, du 18-11-1973, p. 980).

Mgr Tenhumberg, Président de la commission allemande Justice et Paix, dans un article « Tu ne tortureras point ! », publié en septembre 1973 (D.C. N° 1647, du 3 février 1974, pp. 114-116).

Mgr Lamont, président de la commission Justice et Paix de Rhodésie, dans un rapport « The man in the middle », traduit en français sous le titre « Entre le marteau et l'enclume » (D.C. N° 1684, du 19-10-76, p. 895).

3 - Prêtres

400 prêtres d'Irlande du Nord publient un manifeste où ils dénoncent les tortures subies par des personnes arrêtées en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux (D.C. N° 1598, du 5-12-1971, p. 1903).

Amnesty International...

● est une association fondée en 1961, en Grande-Bretagne, à la suite d'un article publié par un avocat britannique, Peter Benenson, dans le journal « L'Observer », sous le titre « Les prisonniers oubliés ». Il s'agit de « prisoners of conscience » ou prisonniers politiques ou, mieux, prisonniers d'opinion (politique, philosophique, religieuse).

● a été présidée, jusqu'en 1974, par Sean Mac Bride, Prix Nobel de la Paix en 1974, actuellement Haut-Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.

● compte, de par le monde, environ 38 000 membres. Amnesty International est organisé en 35 sections nationales. Il a des membres et des amis en 30 autres pays.

● a son secrétariat international à Londres. Adresse : 53, Theobald's Road, London WC1 X-85 P. Il réunit des personnes de 16 nationalités, occupe 66 employés à temps plein, 6 à temps partiel et 9 personnes bénévoles. Le département le plus important est celui de la recherche. Il se compose d'un directeur, de 15 chargés de recherche, de 11 assistants de recherche, de 13 secrétaires et d'une dactylo. Secrétaire général : Martin Ennals (depuis 1967).

● a, pour 1975-76, un budget de 367 000 Livres anglaises, dont 203 000 Livres sont consacrées à la recherche et 28 000 à la Campagne pour l'abolition de la torture.

● bénéficie du statut consultatif auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, de l'organisation des Etats américains et de l'Unité africaine.

● a une section française, depuis 1970. Elle est présidée par M. le Professeur Hubert Thierry. Secrétaire général : Michel Odier. Adresse : 20, rue de la Michodière, 75002 Paris. Tél. 742.38.76.

● publie, en France, un bulletin mensuel, qui comporte une feuille spéciale pour la Campagne mondiale pour l'abolition de la torture. A publié en français le « Rapport sur la torture », Gallimard, Paris, 1974.

● vit par les cotisations de ses membres, qui comportent l'abonnement au bulletin (prix des cotisations, en 1976 : 80 F) et par les ressources procurées par les groupes.

(1) D.C. : Documentation catholique, 5, rue Bayard, 75380 Paris Cédex 08.

Liste bibliographique d'ouvrages récemment parus

1 - Ouvrages de documentation concernant divers pays ou étudiant les questions générales

J.-C. Lauret et R. Lassiera : La torture propre - Grasset 1975, 42 F, 292 pages.

A. Jaubert et J.-C. Salomon : Guide de la France des luttes - Stock 1974, 457 pages.

Christian de Goustine : La Torture - Paris Centurion, 130 pages, 20 F.

Rapports annuels d'Amnesty International, 20, rue de la Michodière - Rapport 73-74 : 100 pages. Rapport 74-75 : 150 pages.

2 - Ouvrages traitant d'un pays déterminé

U.R.S.S.

Alexandre Soljenytsine : Discours américains, Seuil, 1975, 96 pages - Prisonniers de conscience en U.R.S.S., A.I., 154 pages, 12 F.
G.P. Vins et S. Grossu : Chronique de la persécution religieuse, Catacombes, 1975, 198 pages, 25 F.
Tania Matha et J.-J. Marie : L'affaire Plioutch, Seuil, 1976, 25 F.
Artemova et Rahr Slavinsky : Condamnés à la folie, Stock, 1976, 204 pages.
Comité pour la libération des emprisonnés politiques de l'Europe de l'Est, dossier Plioutch, juin 74.
Revue Ichtus, N° 39, janvier 74 : F. Goguel : Eglises du silence. Silence des Eglises.
Trevor Besson : Prudence et courage, Seuil, 330 pages.
Andrei Sakharov : « Mon pays et le monde », édit. Seuil, 1975.

Etats-Unis

Noam Chomsky et E. Horman : Bain de sang, l'Archipel Bloodbath, Seghers et Laffont, 1975, 197 pages.

Viêt-Nam

Communauté vietnamienne : Saïgon, un régime en question. Les prisonniers politiques, Sudestasie, 1974, 409 pages.

Allemagne

René Closet : L'Aumônier de l'Enfer, l'Abbé Stook, Salvator, Mulhouse, 1967.

Brésil

Carlos Marighela : Pour la libération du Brésil, Seuil, 1970, 139 pages.

Uruguay

Louis Rouve : En jouant notre peau, Ed. Ouvrières, 1975, 120 pages.

Hongrie

Mémoires : Cardinal Mindzenty, Table Ronde, 1974, 440 pages.

Quelques Associations et Organisations luttant pour l'abolition de la Torture (1)

1 - Ligue française des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, 75014.
2 - Mouvement international des Juristes catholiques, 4, Square La Bruyère, 75009.
3 - Section française des Juristes catholiques, 1, rue Paul-Strauss, 75020.
4 - Association française des Juristes démocrates, 35, rue de Clichy, 75009.
5 - Fondation internationale Lelio Basso pour le Droit et la Libération des peuples, Via Della Dogana Vecchia, 00186 ROMA.
6 - Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, section française, 24, Quai Louis-Blériot, 75016 PARIS.
7 - CIMADE, 176, rue de Grenelle, 75007 PARIS.
8 - Commission française de Justice et Paix, 71, rue N.-D. des Champs, 75006.
9 - Commission Sociale Economique et Internationale de la Fédération protestante, 47, rue de Clichy, 75009.

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT)...

- est une association œcuménique, fondée en juin 1974, à la suite d'une conférence du pasteur Tulio Vinay sur les prisonniers au Vietnam.
- compte en France 1 400 adhérents de toutes confessions : catholiques, protestants (réformés, luthériens, baptistes), orthodoxes, quakers.
- est une association apolitique qui regroupe des hommes et des femmes de diverses tendances politiques pourvu qu'ils soient animés du même désir de lutter pour l'abolition de la torture, dans quelque pays ou sous quelque régime que ce soit.
- croit en l'efficacité de la prière d'intercession et puise son inspiration dans l'Evangile libérateur de Jésus Christ.
- invite les chrétiens et l'Eglise tout entière à dénoncer la torture sans ambiguïté.
- agit en collaboration avec d'autres associations qui luttent pour les droits de l'homme (Amnesty International, Cimade, Ligue des droits de l'homme, etc...).
- a publié un tract et une brochure - avec bibliographie - sur la torture.
- propose une aide pour tenir des séances d'information dans les paroisses, les mouvements (avec films, documents) ainsi que pour publier des articles dans les bulletins paroissiaux ou régionaux et dans les journaux.
- suggère et fournit des moyens d'action et d'intervention pour la défense et la libération des victimes de la torture.
- vit des cotisations (en 1976-77 : 50 F) et des dons de ses membres.
- a son secrétariat national à Paris. Adresse : 8, villa du Parc Montsouris, 75014 Paris. Tél. 589.55.69.
- a pour président : Me Guy Aurenche ; secrétaire générale : Mme Edith du Tertre.

(1) Nous avons conscience que cette liste n'est pas complète. Nous recevrons volontiers toute information concernant des associations similaires.

« Un travail comme celui de l'ACAT nous dérange dans notre quiétude et notre bonne conscience ». Baptisés, nous devons porter à Dieu les cris d'un monde torturé qui ne le connait pas ; ce qui implique que nous disions « non » à ce qui se passe dans ce monde-là, que nous prions le Seigneur de faire le nécessaire à travers nous, malgré nous, s'il le faut. Cette nécessité ouvre sur la vocation du témoignage et aussi du martyr. Il faut voir cela les yeux grand ouverts. Nous sommes appelés à un combat car la lumière et la vie du Christ passent par le chemin du combat contre la haine et la violence dont le cœur humain est à la fois l'arène et l'enjeu ».

Boris Bobrinskoy

A gauche, Mme Engel, à droite Mme du Tertre.

Leur rôle a été décisif dans la création et l'animation de l'A.C.A.T.

UN APPEL URGENT d'Amnesty International

Le 25 novembre 1976

AFRIQUE DU SUD
(Transkei) Mswandile MSOKI

D'après les rapports reçus, les détenus en Afrique du Sud subissent des tortures au cours des interrogatoires par la police de sécurité. A plusieurs reprises, des détenus sont morts dans des circonstances mystérieuses, alors qu'ils se trouvaient dans les locaux de la police.

Mswandile MSOKI, employé à la Conférence du Concile sud-africain des Eglises, a été arrêté le 16 mai 1976, sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre lui, et on sait qu'il est sérieusement malade, sans doute à la suite des tortures qu'il a subies.

Il a été arrêté à EAST LONDON, Afrique du Sud, est détenu au Transkei qui, le 28 octobre, devint le premier des « pays bantous », d'Afrique du Sud à devenir « indépendant » de Prétoria. Cependant, les détenus y sont gardés au secret pour une période indéfinie sans passer en jugement.

On éprouve donc des craintes pour tous les détenus du Transkei et d'Afrique du Sud.

ACTION RECOMMANDEE :

aérogrammes, lettres express demandant (aux autorités du Transkei) :

a) que les détenus politiques soient jugés équitablement ou libérés immédiatement (faire un appel particulier pour M. MSOKI) ;

b) que tous les détenus politiques aient le droit de voir leurs familles et de se mettre en relations avec un avocat et un médecin ;

c) une enquête immédiate sur le traitement de tous les détenus politiques et sur les activités de la police de sécurité ;

d) une enquête complète sur les lois de détention en Afrique du Sud, et leur révision.

ADRESSES :

Hon. B.-J. VORSTER
Prime Minister
Union Buildings
PRETORIA, Afrique du Sud

Hon. J.-T. KRUGER
Minister of Justice
Union Buildings
PRETORIA, Afrique du Sud

Mêmes actions recommandées à adresser aux autorités du Transkei :

Chief Kaiser MATANZIMA
Prime Minister
UMTATA, Transkei, Afrique du Sud

Chief George MATANZIMA
Minister of Justice
UMTATA, Transkei, Afrique du Sud

PRIONS

Ainsi, Seigneur, nous te prions pour nos frères et nos sœurs qui forment ta famille et qui sont opprimés par l'ignorance et la pauvreté, enserrés dans un tissu d'injustice et d'apathie, séparés les uns des autres par la langue, la culture, la couleur, les classes, les convictions.

(5ème Assemblée du C.O.E. Nairobi)

ACTUALITÉ

JALONS SUR LA ROUTE DE L'UNITÉ

JUILLET 1976 SEPTEMBRE 1976

par Jérôme Cornélis

La réunion du Comité central du Conseil œcuménique des Eglises au mois d'août dernier fut sans doute le grand événement œcuménique du trimestre passé. A cette occasion, le secrétaire général Philip Potter concluait son rapport par une image biblique : « Si Uppsal avait inauguré le temps de l'Exode, déclarait-il, on peut dire que Nairobi a marqué l'entrée dans le temps du désert ». Le moment est donc venu pour le mouvement œcuménique « où il s'agit d'approfondir les relations avec Dieu, où l'on reçoit les commandements, où l'on apprend à connaître les chemins . . . ». Plus pratiquement, il s'agit maintenant « de mettre en évidence les directives » émanant de la Vème assemblée générale du C.O.E. et « d'établir des priorités en fonction des ressources disponibles ».

Le temps du désert est le temps où la foi est mise à l'épreuve, où l'on subit les coups de ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Un organisme amené à prendre position comme le C.O.E. est en butte aux attaques d'adversaires qui critiquent son attitude à l'égard des mouvements africains de libération ou son programme de lutte contre le racisme. Or s'il est un point où tous les chrétiens peuvent et doivent manifester leur accord, c'est bien celui d'une action commune pour la sauvegarde des droits de l'homme, l'égalité des races, l'abolition de la torture, etc. La récente condamnation de Mgr Lamont, évêque d'Umtali en Rhodésie, nous donne une idée du combat que les chrétiens ont encore à mener pour parvenir à vaincre la haine et à faire triompher l'amour fraternel.

Dans cette même perspective de la défense des droits de l'homme, la question de la liberté religieuse qui avait soulevé de vifs débats à Nairobi, a été au centre des travaux du Comité central. Préparée par une enquête et le colloque de Montreux en juillet dernier sur l'application des accords d'Helsinki, la décision fut prise de créer un groupe consultatif, dépendant de la Commission des Eglises pour les affaires internationales (C.E.A.I.) et chargé « d'évoquer les problèmes et cas graves de violation des droits de l'homme portés à l'attention du C.O.E., de formuler des recommandations sur la manière de traiter ces cas et de veiller, lorsqu'une Eglise membre est en cause, à la consulter ». Un poste de secrétaire a plein temps a été prévu à Genève. Ainsi, malgré l'opposition des Eglises des pays socialistes et spécialement de l'Eglise russe, la question de la liberté religieuse a été examinée. Elle a par ailleurs été fortement dépolitisée. Comme l'a finement observé le pasteur Richard-Molard dans « Le Figaro » du 20 avril 1976, « la déclaration sur la défense des droits de l'homme . . . ne condamne pas les atteintes aux libertés en U.R.S.S. ou ailleurs, mais est l'annonce officielle que ces atteintes sont connues et réprouvées par l'Evangile ».

Le temps du désert est aussi le temps de l'espérance œcuménique et cette session du Comité central fut réellement un nouveau jalon sur la route de l'Unité. Un programme précis pour les années à venir a été tracé. La voix des jeunes Eglises est mieux entendue ; la contribution orthodoxe, toujours plus efficace ; l'appel de Nairobi invitant l'Eglise catholique à adhérer au C.O.E. a été renouvelé ; la volonté de réconciliation est toujours plus manifeste : « Ce qui importe, déclarait le nouveau président du Comité central, le Rev. Edward Scott, c'est de découvrir s'il est possible ou non aujourd'hui de dire qu'en Jésus Christ, il n'y a plus ni catholique ni protestant, ni instruit ni ignorant, ni capitaliste ni socialiste, ni blanc ni noir, ni homme ni femme, mais des créatures nouvelles dans une communauté nouvelle ».

JUILLET 1976

D.B. A ROME et à GENEVE, le 1er juillet, a été annoncée conjointement la formation du **nouveau Groupe mixte de travail du conseil œcuménique des Eglises et de l'Eglise catholique.**

Le groupe mixte de travail avait été créé en 1965 pour faciliter la collaboration entre les deux partenaires et évaluer ensemble le développement du mouvement œcuménique.

Le rapport présenté par le groupe mixte à la Vème Assemblée mondiale du C.O.E. à Nairobi, en décembre dernier, a été approuvé également par les autorités catholiques.

Il recommandait notamment la formation d'un groupe mixte de travail restructuré d'environ 16 membres, devant se rencontrer régulièrement une fois par an, et d'un petit groupe exécutif de 6 membres responsables de la bonne marche du travail entre les réunions. Son rôle est de découvrir et d'évaluer de nouvelles possibilités de développement œcuménique et faciliter ainsi les échanges d'informations sur les progrès accomplis par le mouvement œcuménique, notamment au niveau local.

●

D.B. A TAIWAN, le 1er juillet, le cardinal Yu Pin, président de la Conférence épiscopale de Formose, et des représentants de l'Eglise épiscopale (anglicane) de l'île, ont signé un **accord** qui reconnaît la validité du **baptême** administré dans l'une et l'autre Eglise. Les discussions théologiques vont maintenant se poursuivre sur les mariages mixtes et l'eucharistie.

●

R.I. A PARIS, le 1er juillet, s'est terminée la semaine d'études liturgiques qu'y organise chaque année l'Institut de théologie Saint-Serge. De nombreux spécialistes des trois confessions chrétiennes ont étudié ensemble la composition de l'assemblée liturgique et les différentes fonctions de ses membres. Vingt-deux communications furent présentées par des savants venus de plusieurs pays et au nombre desquels se trouvaient Dom Bernard Botte, de Louvain, le père Henri Cazelles, de l'Institut catholique de Paris, le père Cyrille Vogel, de Strasbourg, le professeur Jean-Jacques Von Allmen, de Neuchâtel, plusieurs professeurs d'Instituts pontificaux romains et de l'Institut Saint-Serge lui-même.

●

M.O. A CHANTILLY, du 1er au 3 juillet, dans le cadre studieux des « Fontaines », s'est tenu **le premier colloque interdisciplinaire** en langue française consacré à la pensée de Paul **Tillich.**

Alors qu'en Allemagne ou aux Etats-Unis les réunions d'études de ce genre sont fréquentes, c'était la première fois que se trouvaient rassemblés des spécialistes de langue française, en provenance de huit pays, avec des pasteurs et des éducateurs désireux d'approfondir les principes qui leur permettront un renouvellement de la présentation de la foi dans le monde d'aujourd'hui.

●

R.I. A BRUXELLES, du 5 au 10 juillet, le **7ème congrès de la Commission intereuropéenne pour l'Ecole et l'Eglise** réunissant des représentants de 15 pays européens, a débattu des relations entre l'expérience spirituelle et l'enseignement religieux.

Deux experts du Bureau de l'Education du C.O.E., un Japonais et un Allemand de l'Est, collaborèrent activement aux travaux.

Grâce à la contribution des professeurs G. Van Leewen de la Faculté de théologie protestante de Bruxelles, W. James, doyen de l'université ouverte d'Angleterre, et A. Vergote de l'université catholique de Louvain, les aspects théologique, pédagogique et psychologique du thème du congrès furent approfondis. Les participants purent analyser les mécanismes intérieurs de l'acquisition chez les jeunes d'une foi chrétienne et d'une espérance religieuse dans un monde en mutation.

D.O. A ROME, le 7 juillet, le Pape Paul VI, à l'occasion du cinquantenaire de la mort du cardinal Mercier et du P. Portal, adressait au cardinal Suenens la lettre suivante : « Vous nous avez fait part, vénérable Frère, de votre intention de célébrer le 50ème anniversaire de la mort de ces deux grands pionniers de l'œcuménisme que furent le cardinal Mercier, votre illustre prédécesseur, et le Père Fernand Portal, prêtre au grand cœur et fils de Saint Vincent de Paul. Vous désirez aussi commémorer, par la même occasion, la dernière des « Conversations » qui se tinrent à Malines à partir de 1921, et qui prirent fin en 1926.

Le Cardinal Mercier et le Père Portal entreprirent, avec clairvoyance, de poser les jalons d'une réconciliation, en un temps de discorde, en un temps où beaucoup acceptaient la division entre chrétiens et en prenaient leur parti, bien que, dès 1923, notre prédécesseur Pie XI eût approuvé et encouragé la deuxième Conversation de Malines.

Un regard sur le passé, cinquante ans après, nous fait constater que nous vivons à présent des jours plus propices. Le mouvement œcuménique, dont le Cardinal Mercier et le Père Portal ont été des précurseurs, est maintenant une réalité qui est entrée dans la vie des chrétiens. Le second Concile du Vatican a engagé l'Eglise catholique à participer pleinement au travail et à la prière pour l' « Unitatis Redintegratio », la restauration de l'Unité. C'est pour cela que nous rappelons avec gratitude le souvenir de ces deux personnalités pour lesquelles la recherche de l'Unité prenait sa source principale dans l'amour. La semence de réconciliation, jetée par eux, et, avec et après eux, par bien d'autres encore, a porté ses fruits. Comment ne pas évoquer à côté de ces deux grandes figures catholiques une autre figure, non moins digne de souvenir, anglicane celle-là, Lord Halifax ? Leurs trois noms sont indissolublement liés.

Cette reconnaissance ne doit pas seulement se traduire en évocations rétrospectives. Méditant sur les fruits d'un amour retrouvé et du dialogue entre chrétiens qui en est résulté - comment ne pas penser à la visite que nous fit à Rome, il y a dix ans, celui qui était alors Archevêque de Cantorbéry, Michael Ramsey ? - il nous faut dans la prière et l'effort progresser aussi rapidement que possible sur la voie indiquée par le second Concile du Vatican vers cette unité dans la foi et dans l'amour que le Christ donna à son Eglise.

Cette commémoration, vénérable Frère, est donc une invitation à continuer sur les traces de tels prédécesseurs, et à l'occasion de cette célébration, nous ne pouvons oublier la contribution que la Belgique, depuis bien des années, a donnée au mouvement œcuménique. C'est donc de grand cœur que nous envoyons, à vous, vénérable Frère, à l'Episcopat belge réuni autour de vous et à tous nos Fils de l'Eglise catholique présents à cette célébration, une particulière Bénédiction Apostolique, et que nous implorons sur les autorités et les fidèles de l'Eglise anglicane et des autres Eglises qui participent à ces cérémonies, les dons du Saint-Esprit ».

(Lettre publiée par O.R., éd. fr., du 30 juillet 1976).

Les six présidents du C.O.E. et son président d'honneur. De gauche à droite : Madame Cynthia Wedel (U.S.A.), le métropolite Nikodim (U.R.S.S.), le pasteur W.A. Visser't Hooft, Madame Annie Baeta Jiagge (Ghana), M. T.B. Simatupang (Indonésie), le prof. José Miguez-Bonino (Argentine), l'archevêque Olof Sundby (Suède), à la réunion du Comité central 1976 à Genève. (Photo Oikoumène)

●

M.M. A ADDIS-ABEBA, le 7 juillet, a été élu le **nouveau patriarche de l'Eglise orthodoxe éthiopienne**, un moine de 58 ans, l'Aba Melaku Woldie-Michael. Il a obtenu au scrutin secret à la cathédrale de la Trinité, 317 voix sur les 809 votants qui représentaient les dirigeants d'Eglises et les laïcs. Le nouveau patriarche remplace l'Abuna Theophilos, qui avait été destitué et arrêté le 18 février et accusé par la Junte militaire de corruption et de complicité avec l'ancien empereur Haïlé Sélassié. Un évêque intérimaire avait été placé à la tête de l'Eglise jusqu'à l'élection du nouveau patriarche. On dénombre dans l'Eglise éthiopienne environ 12 millions de fidèles, 18 000 églises, 19 monastères et 200 000 membres du clergé.

●

D.B. A ROME, le « Service d'information » du Secrétariat pour l'Unité, n° 31, 1976 II, publie la liste des membres de la Commission théologique interorthodoxe pour la préparation, par l'Eglise orthodoxe, du dialogue avec l'Eglise catholique. Elle comprend des représentants des Eglises de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Russie, de Serbie, de Roumanie, de Bulgarie, de Chypre, de Grèce, de Pologne, de Finlande.

●

D.B. Au CANADA, selon un porte-parole anglican, les représentants des Eglises anglicane et catholique sont parvenus à un **accord « substantiel » sur la primauté du Pape.** Les membres de la Commission pour le dialogue catholiques-anglicans (dont certains participent à la Commission internationale) se sont mis d'accord pour reconnaître la primauté du siège de Rome pour la chrétienté. L'Eglise anglicane du Canada accepte, en effet, que historiquement, Rome a exercé une primauté sur tous les autres sièges de la chrétienté et reconnaît que le Pape exerce un « leadership » vital dans le monde chrétien. Cependant, restent encore à étudier les problèmes de l'infaillibilité et à parvenir à un accord sur la succession apostolique. L'un des membres (anglican) de la Commission a, d'autre part, signalé que des recherches devraient être faites sur le statut de tous les décrets pontificaux depuis le Concile de Trente pour que soit reconnue la primauté du Pape.

●

M.O. A DOMESSARGUES, du 10 juillet au 5 août, s'est tenu le camp œcuménique des jeunes de la **Fraternité des Cévennes** qui a lieu chaque année depuis 10 ans. En 1966, on apprenait que dans le Midi de la France une heureuse initiative avait été prise par les habitants, protestants et catholiques réunis, du petit village de Domessargues, entre Nîmes et Alès, pour restaurer ensemble la vieille église et l'ouvrir aux deux cultes.

En Belgique, sous le signe d'un geste de partage œcuménique, une collecte fut organisée en faveur de la restauration de l'église de Domessargues, avec l'intention d'envoyer là-bas, au cours des grandes vacances, un groupe de jeunes volontaires pour aider à la restauration. Et c'est ainsi qu'a commencé la Fraternité des Cévennes.

A la suite du premier camp œcuménique de 1967, des rencontres avec prêtres et pasteurs de cette région encouragèrent des projets d'extension de

groupes de jeunes dans les villages des environs. Au recrutement de plus en plus nombreux de jeunes Belges vint bientôt s'ajouter celui des jeunes protestants recrutés par la communauté des Sœurs protestantes de Pomeyrol. Depuis près de dix ans que la Fraternité est née, des jeunes ont persévéré, an après an, à donner trois semaines de leurs vacances d'été pour venir en aide à leurs amis de Domessargues et des environs : en référence au Christ et à l'Evangile, ils vont, en esprit de foi, vers tout autrui, de préférence cependant vers ceux qui attendent, cherchent, vers les simples, les besogneux, vers ceux qui acceptent un service.

La Fraternité des Cévennes espère continuer son témoignage de l'Evangile, du travail offert et de la réconciliation chrétienne ; elle est ouverte aux jeunes gens et jeunes filles animés d'un idéal chrétien généreux, d'une disponibilité franche et joyeuse.

Pour renseignements et inscriptions : Fraternité des Cévennes, 35, rue Duquesnoy, 1000 Bruxelles.

●

M.M. Eu GRECE, depuis 1972, un mouvement de prêtres orthodoxes célibataires pose le **problème du mariage des prêtres après l'ordination.** Ce groupe a déjà présenté au gouvernement, au Saint-Synode et au Patriarcat œcuménique, une pétition pour qu'il leur soit permis de se marier. Il y a peu, un groupe de 264 de ces prêtres (parmi lesquels des moines) a de nouveau présenté au Parlement la même pétition. Celle-ci, anonyme, a été transmise au ministère des Cultes et au Saint-Synode. Selon la pétition, la discipline actuellement en vigueur (impossibilité pour les prêtres de se marier après l'ordination) est une disposition purement civile contenue dans les « Nouvelles » de Justinien et qui, d'ailleurs, est toujours présente dans le Code civil grec (article 1364). Le secrétaire de la Commission synodale pour les questions doctrinales et canoniques a formulé son profond désaccord avec cette interprétation de la discipline ecclésiastique. De même, le Saint-Synode de l'Eglise de Grèce a discuté, le 25 juin, de cette pétition et l'a rejetée comme contraire aux saints canons. Il a, par ailleurs, déclaré que cette question est étudiée par d'autres Eglises orthodoxes et qu'elle pourrait être l'objet de discussions lors du prochain grand Synode de l'orthodoxie, seul compétent pour décider en cette matière.

●

M.O. A MADRID, le département d'Humanités de l'Université Autonome a organisé pour une période de plusieurs semaines un **cycle d'études sur les Eglises et confessions religieuses non catholiques** auquel prennent part trois pasteurs protestants.

Il se trouve que la reine Sophie d'Espagne est élève elle-même de l'Université pour l'étude d'Humanité contemporaine, et assiste à ce cycle.

R.I. A RAMEGNIES-CHIN (Belgique), **des femmes catholiques, orthodoxes et protestantes de communautés religieuses et d'ordres de diaconesses de 15 pays se sont rencontrées** pour une semaine d'enrichissement spirituel. Des femmes laïques très engagées dans le travail de l'Eglise s'étaient jointes à elles.

A travers l'écoute réciproque, la méditation, le partage de leurs expériences et la célébration de la Parole, elles ont découvert à nouveau que l'essence de leur vocation commune ne résidait pas tant dans le travail qu'elles faisaient, que dans leur consécration à Dieu et leur engagement au sein de l'Eglise.

Quatre thèmes fondés sur une étude d'Ephésiens 4, 13, ont nourri cette rencontre : l'unité de la foi ; la connaissance du Christ ; la maturité humaine ; la plénitude en Christ. Les études bibliques ont été animées par le Père Ghislain Lafont, un moine bénédictin de l'Abbaye de Sainte-Marie de la Pierre-qui-vire.

A l'origine de cette réunion se trouvait KAIRE, un mouvement interconfessionnel qui suscite des rencontres œcuméniques entre femmes partageant un appel commun dans l'Eglise. Ce groupe se rencontre annuellement depuis qu'en 1971 le Bureau de la Diaconie du C.O.E., animé alors par le pasteur Bengt-Thure Molander, organisa une première réunion à l'Institut œcuménique de Bossey, près de Genève.

●

M.O. A MONTREAL, pour les Jeux Olympiques, des services œcuméniques étaient prévus à l'intention des concurrents et des visiteurs.

Lors d'une interview à la Radio Vaticane, M. Roger Rousseau, président et commissaire général des Jeux, a déclaré que des locaux étaient prévus dans le village olympique pour les différents services religieux.

●

M.O. A MARSEILLE, le 16 juillet, **Mgr Etchegaray** s'envolait vers l'Union soviétique pour répondre à l'invitation de l'Eglise orthodoxe russe et participer **aux fêtes de Saint-Serge** au monastère de Zagorsk et de la Vierge de Kazan à Leningrad. Dans le bulletin de son diocèse « L'Eglise d'aujourd'hui », Mgr Etchegaray écrit que « personne ne soupçonne l'ampleur et l'intensité de la vie religieuse en U.R.S.S. ».

●

R.I. A MALONNE (Belgique), du 19 au 25 juillet, s'est tenu le plus important des congrès organisés par **l'International Ecumenical Fellowship** sur le thème de « Konoïnia », c'est-à-dire la communion dans l'Esprit, en l'étudiant et en l'expérimentant à différents niveaux : biblique, théologique, liturgique, charismatique, pastoral, dans la prière ou au niveau de la vie communautaire.

Ce congrès a rassemblé plusieurs centaines de chrétiens d'une douzaine de nations et de nombreuses Eglises, des chrétiens « de la base » profondément concernés par l'unité de tout le peuple chrétien.

L'I.E.F. ou l'Amitié œcuménique internationale fut fondée en 1967 à Fribourg, en Suisse. Elle se considère comme une union de confessions et de nationalités diverses qui se rassemblent dans la recherche d'une réconciliation avec Dieu et les uns avec les autres.

●

M.O. A MALINES, le 20 juillet, cérémonie œcuménique pour le cinquantième anniversaire de la mort du cardinal Mercier et de la dernière Conversation de Malines (cf. le compte rendu du chanoine Dessain dans U.D.C. nº 24, p. 42). Pendant la célébration œcuménique qui suivit la séance académique de l'après-midi, le nonce Mgr Cardinale lut à l'assemblée la lettre envoyée au cardinal Suenens par le pape à la date du 7 juillet (cf. jalon p. 38).

●

M.M. A ROME, le 22 juillet, la S. Congrégation pour les évêques a fait savoir à Mgr **Lefebvre**, ancien évêque de Tulle et fondateur de la Fraternité St Pie X à Ecône, qu'il **avait encouru la peine de la suspense « a divinis »** qui le prive de l'exercice de tout ministère. Le principal motif de cette sanction est le refus du Concile Vatican II et de son ouverture œcuménique. Bravant cette interdiction, le prélat a continué cependant à célébrer les actes du culte mais sans encourir jusqu'à présent l'excommunication.

Dans un article d' « Eglise d'Autun » (10 septembre 1976) intitulé « Invitation à un examen de conscience ». Mgr Le Bourgeois, président du Comité épiscopal pour l'Unité des chrétiens, a commenté cet événement. Après avoir noté que rien n'autorisait à juger la bonne foi du fondateur d'Ecône, l'évêque d'Autun remarque « qu'objectivement, Mgr Lefebvre s'est placé en situation de désobéissance formelle à l'autorité de l'Eglise catholique. S'en défendre en arguant que le Pape se trompe, que les évêques ont tort, est l'argumentation de tous les fauteurs de schisme. On en a toujours appelé « du Pape mal informé au Pape mieux informé ». Dans le cas présent, la position est insoutenable. En effet, Mgr Lefebvre affirme clairement qu'il rejette en bloc l'enseignement du Concile. Il en a fourni une preuve évidente, le dimanche 29 août à Lille, témoin l'image qu'il nous donne d'une Eglise gardienne d'un ordre si clairement apparenté à une option politique et le refus de tout dialogue œcuménique tel que l'entend Vatican II. Sans doute, ce Concile n'a pas proféré d'anathème, a mis l'accent sur une note « pastorale ». Mais la précision des textes (dont le principal s'intitule d'ailleurs « Constitution **dogmatique** sur l'Eglise »), l'accord pratiquement unanime des évêques lui confèrent une autorité certaine... ou bien alors il faut croire que le Saint-Esprit est monopolisé par un évêque et refusé à tous les autres, y compris le successeur de Pierre... C'est un peu gros ».

Après cette mise au point, Mgr Le

Bourgeois tire de l'événement deux conclusions positives. La première est une invitation à un véritable examen de conscience et à une meilleure connaissance des textes conciliaires incriminés. La deuxième est « un appel pressant à tous les chrétiens pour qu'ils prennent conscience de leur mission véritable et de son urgence. Il est scandaleux de passer des heures en discussions de ce type au lieu de les consacrer à dire au monde Jésus Christ. Saint Paul disait : « Malheur à moi si je n'annonce pas la Bonne Nouvelle ». Est-ce l'annoncer que de se perdre en querelles stériles, de chiffrer des partisans ou des adversaires du latin, de « compter les coups » dans une joute Rome - Ecône ? Pendant ce temps, des hommes meurent de la faim - celle de l'âme et celle du corps - des injustices s'installent sans que les chrétiens protestent, des régimes totalitaires de droite ou de gauche emprisonnent, assassinent des chrétiens. Ceux-là, oui, souffrent pour leur foi et rachètent nos mesquineries. C'est dans leur sang - et non par nos palabres - que se rescellera l'unité de l'Eglise ».

●

D.B. A ARNOLDSHAIN, dans la région du Taunus, s'est tenue la septième rencontre, depuis 1959, de théologiens de l'Eglise orthodoxe russe et de l'Eglise évangélique en Allemagne.

Les conversations étaient centrées sur le thème de l'Eucharistie dans les traditions orthodoxe et protestante.

La délégation orthodoxe, conduite par le métropolite Philarète de Kiev, comptait des représentants de l'Académie de théologie de Moscou. Outre des délégués de l'Eglise évangélique en Allemagne, on notait la présence de M. Heinz Joachim Held, président de l'Eglise évangélique en Allemagne fédérale, des évêques de Stuttgart et de Darmstadt, de Mgr Walter Kampte, représentant l'Eglise catholique romaine, et du métropolite Irineos d'Allemagne, représentant le Patriarcat œcuménique.

●

D.B. A ZAGORSK, U.R.S.S., du 26 juillet au 9 août, l'académie de théologie de Moscou a accueilli la 2ème réunion plénière de la commission de dialogue anglicane-orthodoxe qui devait examiner les rapports des 3 sous-commissions instituées lors de la 1ère réunion en 1973, et concernant respectivement la Révélation - Ecriture et Tradition - et l'Eglise, l'autorité des Conciles œcuméniques de l'Eglise indivise et l'Eglise en tant que communion eucharistique.

Des progrès notables ont été constatés, tout particulièrement en ce qui touche l'affirmation de l'unité indissoluble entre l'Ecriture Sainte, la Tradition et l'Eglise, mais sur bien des points encore le dialogue doit se poursuivre, en vue d'un approfondissement plus grand et d'une meilleure compréhension mutuelle.

Le communiqué commun publié à l'issue de la réunion fait état d'une déclaration dans laquelle les délégués anglicans reconnaissent que le Filioque n'a pas sa place dans le Symbole de foi de Nicée « quels que puissent être les côtés positifs ou négatifs de la doctrine qu'il implique ».

La commission a également considéré la question de l'ordination éventuelle des femmes à la prêtrise et à l'épiscopat dans l'Eglise anglicane. Elle a constaté que les délégués anglicans n'avaient pas d'opinion commune à ce sujet tandis que les orthodoxes considèrent cette éventualité comme un obstacle important sur le chemin de l'unité.

Le pasteur Philip Potter, présentant son rapport sur les Droits de l'Homme à la réunion du Comité central 1976. Secrétaire général du C.O.E. depuis 1972, il vient d'être réélu jusqu'en 1982. (Photo Oikoumène)

AOUT 1976

M.O. A PHILADELPHIE, du 1er au 8 août, le Congrès eucharistique international a trouvé son sommet dans une impressionnante manifestation d'unité chrétienne. Le jeudi 5 août, un service œcuménique d'une rare beauté fut célébré dans le grand auditorium du Civic Center. Plusieurs centaines de ministres des différentes Eglises participèrent à la prière commune qui couronnait une journée entièrement consacrée à une importante Conférence œcuménique présidée par le cardinal Willebrands au cours de laquelle les personnalités les plus en vue des diverses confessions chrétiennes traitèrent des perspectives propres à chaque dénomination, en rapport avec le thème central du Congrès : « Eucharistie, faim de vérité ». Avant la prière œcuménique de la soirée, une longue procession des ministres s'est déroulée jusqu'au podium. Seize dirigeants des différentes Eglises présidaient le service avec les cardinaux Knox, Krol et Willebrands. S'y trouvaient réunis les chefs de l'Eglise épiscopalienne, presbytérienne unie, luthérienne, baptistes, méthodiste unie, grecque orthodoxe, arménienne apostolique et des représentants d'autres communautés. Les prières, dirigées successivement par les ministres des divers cultes étaient intercalées de chants exécutés par des milliers de participants. Après les lectures bibliques, le cardinal Willebrands prononça une homélie dans laquelle il rappela, à partir de textes bibliques, les fondements de la foi chrétienne, ordonnée à la composition du Corps du Christ dans l'unité et la communion vivante de l'Eglise. Ses paroles suscitèrent l'approbation et les applaudissements des assistants. Le cardinal déclara ensuite que, même si la division empêchait les congressistes de célébrer ensemble la Cène du Seigneur, la prière commune, le dialogue fraternel et l'écoute assidue de la Parole du Christ les préparaient à l'unité de foi qui met à même de confesser et de célébrer le Seigneur dans la fraction du pain. Le rite très suggestif du lavement des pieds fut ensuite célébré avec la participation de douze des dirigeants d'Eglise, « comme l'acte symbolique de service accompli par le Seigneur, avant de recevoir comme hôte et serviteur ses disciples à la dernière Cène ». Après la récitation du Pater, le baiser de paix fut échangé dans toute l'Assemblée. Puis le service se termina par la bénédiction commune donnée par tous les ministres présents. Une telle manifestation d'unité pouvait accréditer le propos quelque peu lénifiant de Mgr Fulton Sheen, la populaire vedette de la télévision américaine, selon lequel les divergences œcuméniques étaient comparables « à une querelle d'amoureux qui ne met pas en cause la réalité de l'amour que les chrétiens se portent les uns aux autres ».

●

R.M. A PARIS, le 1er août, 5 000 mormons rassemblés au Palais des Congrès ont réaffirmé les grands principes de leur Eglise et le rôle religieux irremplaçable de la famille. Selon M. Kimbal, 12ème président de l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours, les fidèles seraient au nombre de

3 millions et demi dans 75 pays (une dizaine de milliers en France). Chaque année, les mormons accueilleraient 100 000 nouveaux convertis. 24 000 jeunes, dotés par l'Eglise d'une formation linguistique, participent actuellement au programme missionnaire de deux ans à leurs propres frais.

Du 3 au 6 août, ce sont 6 000 Baha'is qui se sont retrouvés dans le même Palais des Congrès. Le but du mouvement baha'i, né en Perse au siècle dernier, est l'établissement d'une nouvelle civilisation mondiale, fondée sur la concorde entre les peuples et l'unité du genre humain. Peu connus en France, et relativement peu nombreux - un millier environ - les Baha'is comptent plusieurs millions d'adeptes dans plus d'une centaine de pays. Le mouvement est accrédité à l'ONU depuis 1952, mais la foi baha'ie se veut strictement apolitique. Son principe fondamental est que la vérité religieuse n'est pas absolue mais relative, que la révélation divine a lieu de manière continue et progressive.

●

D.M. A ROME, le 1er août, l'annuaire statistique 1974 de l'Eglise catholique est paru en latin, français et anglais. Ses données sont celles qui ont été établies à la fin de l'année indiquée. Il précise que les catholiques sont au nombre de 705 028 000 sur les 3 873 733 000 habitants de la Terre, soit 18,3 %. Cette proportion étant restée constante par rapport à l'année précédente. Les chiffres cités ont été fournis par 2 348 circonscriptions ecclésiastiques. 206 circonscriptions ecclésiastiques n'ont donné aucun renseignement ; les experts estiment à 5 millions le nombre de catholiques vivant dans ces régions. Ce qui donne un total de 710 millions de fidèles dans le monde entier. L'annuaire 1974 ne donne aucune indication relative, entre autres, aux pays suivants : Albanie, Bulgarie, Lituanie, Roumanie, Ukraine, Chine continentale, et, en général, toutes les Républiques d'Union soviétique. En revanche, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Yougoslavie ont fourni les renseignements désirés.

Selon l'annuaire, l'Eglise compte 410 000 prêtres, dont 262 000 membres du clergé diocésain et 148 000 religieux. Cela fait une moyenne mondiale de 5,8 prêtres pour 10 000 catholiques. Les religieuses et religieux non prêtres étaient 1 055 000. Au cours de 1974, le nombre de prêtres a diminué de 3 129. Le clergé diocésain a enregistré l'ordination de 4 380 nouveaux prêtres (4 465 en 1973), ce qui ne compense pas les 4 747 décès (4 942 en 1973) et 1 778 « retours dans le monde » (1 868 en 1973). L'effectif des diacres permanents augmente régulièrement, passant de 1 239 en 1973 à 1993 en 1974.

●

R.I. A DAR-ES-SALAAM, du 5 au 12 août, 24 théologiens catholiques, orthodoxes et protestants venus de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique Latine se sont réunis pour réfléchir sur le thème : « Présence de l'Eglise et de la théologie dans le Tiers-Monde ».

Au terme de leur consultation, les participants ont constitué une association des théologiens du Tiers-Monde ; ils ont publié une déclaration de 17 pages sur le background politique, social, économique et religieux du Tiers-Monde ; et enfin, ont arrêté un programme de rencontres à tenir les trois prochaines années.

La prochaine réunion des théologiens du Tiers-Monde aura lieu du 15 au 22 décembre 1977 à Accra, capitale du Ghana. Le thème proposé à la réflexion des participants est : l'engagement des chrétiens dans l'Afrique d'aujourd'hui.

L'Asie recevra les théologiens du Tiers-Monde pour une conférence similaire en 1978. Le but de celle-ci sera d'étudier en profondeur les réalités asiatiques et les facteurs ayant donné naissance à la théologie asiatique, en particulier la présence et l'influence des religions traditionnelles de ce continent.

Enfin, en 1979 est prévue la rencontre des théologiens du Tiers-Monde en Amérique Latine où ils s'efforceront d'explorer en profondeur les réalités latino-américaines, la théologie de libération en pleine évolution, et les rapports entre les Eglises et le monde politique dans ces régions.

A Dar-es-Salaam, les participants ont également exprimé le vœu d'élargir leurs prochaines consultations notamment à des représentants de communautés chrétiennes, des pasteurs, des ministres ordonnés, hommes et femmes, en particulier ceux qui luttent pour la justice, l'établissement d'un nouvel ordre social et la libération. Ils ont enfin décidé d'éditer tous les exposés de leurs conférences.

●

R.I. A TOUSCAYRATS, du 9 au 16 août, s'est tenue une importante session consacrée à une réflexion sur le thème de la prière dans l'Islam et le Christianisme qui réunissait environ 120 participants dont l'évêque du Niger, plusieurs prêtres, religieuses et enseignants.

Cette session était dirigée par le P. Michel Lelong, du Secrétariat des chrétiens pour l'Islam auprès du Vatican. Avec la collaboration du Père Abbé d'En-Calcat, du P. Rault, d'Anne-Marie Blondel, du P. Clebsattel, du pasteur Philippe Rochette d'une part ; d'Eva de Vitray, professeur à l'Université du Caire ; d'Ali Merad, professeur à l'Université de Lyon, et de Rached Tourki d'autre part, ont été abordés les thèmes suivants : Prière rituelle musulmane et prière chrétienne ; Foi et action ; Marie, Mère de Jésus, dans le Coran, dans le catholicisme et dans le protestantisme ; mystique musulmane, mystique chrétienne.

Les veillées ont permis d'étudier les problèmes posés par les mariages mixtes, la situation des travailleurs immigrés, etc., après que des carrefours, suivis de mises en commun, eurent témoigné de l'intérêt - et, le plus souvent, de la découverte - par les auditeurs chrétiens, des véritables dimensions de la foi musulmane.

Mais le sommet de ces journées fut, sans conteste, l'heure quotidienne de lectures du Coran, de l'Evangile, des Psaumes, de textes mystiques islamiques, à laquelle assistaient tous les chrétiens et les musulmans, unis, durant les intervalles, dans une prière commune silencieuse.

De la rencontre fraternelle de tous ces croyants au dieu unique, se réclamant les uns et les autres d'Abraham, se dégagent une leçon et un espoir. Elle a démontré, une fois de plus, que seule l'ignorance a conduit au climat de polémique obscurcissant et gâchant, depuis des siècles, les relations entre l'Islam et le Christianisme, et qu'il suffit, le plus souvent, de mieux se connaître pour se comprendre et s'aimer. Les participants ont, à l'unanimité, exprimé le vœu que se multiplient de tels échanges, dans le respect absolu de la foi de l'autre.

●

R.I. A GENEVE, du 10 au 18 août, s'est tenue la session annuelle du Comité central du C.O.E. Il s'agissait de transformer les suggestions de l'Assemblée de Nairobi, de décembre dernier, en programmes et actions précises qui tiennent sérieusement compte des possibilités financières. Le comité d'examen et le comité des finances avaient fourni à cet effet des rapports substantiels.

Quatre lignes directrices ont été adoptées pour le futur travail du C.O.E. :
1 - L'expression et la communication de notre foi dans le Dieu trinitaire.
2 - La recherche d'une société juste, fondée sur la participation et écologiquement responsable.
3 - L'unité de l'Eglise et sa relation avec l'unité de l'humanité.
4 - L'éducation et le renouveau dans la recherche de la véritable communauté.

Mais pour que le travail profite réellement au mouvement œcuménique, deux choses sont nécessaires : une participation plus intense des Eglises membres et des communautés locales à la vie du C.O.E. et une interaction plus prononcée dans l'ensemble du travail du C.O.E. entre la réflexion théologique et l'action concrète. Le souci d'économie est illustré entre autres par la décision de ne prévoir qu'une consultation ou conférence importante par an, d'ici 1980. Ainsi le Département « Eglise et société » sera responsable de la préparation d'une conférence mondiale sur le thème de la société juste, fondée sur la participation, et écologiquement responsable qui sera l'événement majeur du C.O.E. en 1979. En 1980 l'effort principal portera sur l'Evangélisation alors qu'en 1977 c'est la nature et le but du dialogue entre chrétiens et adeptes de croyances diverses dans la communauté qui sera le thème important.

La préoccupation de l'Assemblée de Nairobi, quant à la liberté religieuse dans le contexte de la Déclaration d'Helsinki, s'est traduite en actes concrets. Sur proposition du pasteur Philip Potter qui a fait un rapport sur

les consultations intenses qu'il a eues avec les Eglises membres du C.O.E. dans les pays signataires de l'Accord, il a été décidé de créer un groupe consultatif sur les droits de l'homme. Il donnera au C.O.E. la possibilité d'examiner et d'évaluer les problèmes et cas sérieux de violations des droits de l'homme.

Des fonds devront encore être trouvés pour la tenue de ses réunions, l'évaluation des données reçues sur la situation des droits de l'homme dans le monde entier, la promotion de meilleures relations de travail entre Eglises membres, conseils nationaux et régionaux d'Eglises sur ces questions.

Parmi les nouvelles études et recherches que le C.O.E. est appelé à entamer au cours des prochaines années, figurent celles sur le militarisme et le désarmement, le rôle des sociétés multinationales, le nouvel ordre économique international. Elles se feront selon les cas en collaboration entre diverses sections du C.O.E. et avec des organismes extérieurs. De leurs résultats dépendra l'éventuelle mise en place de programmes d'action.

En outre il a été décidé de lancer une étude sur « La communauté des femmes et des hommes dans l'Eglise ». Elle sera menée conjointement par « Foi et constitution » et la section « Femmes ». Ainsi les approches théologique et socio-culturelle de la place de la femme dans l'Eglise devront conduire à sa participation plus pleine à la mission et au témoignage de l'Eglise.

Le programme de lutte contre le racisme garde une grande priorité dans l'action future du C.O.E. Son comité exécutif a, pour sa part, accordé des dons d'un montant record de 560 000 dollars à 37 organisations luttant contre le racisme dans 19 pays.

Des déclarations contre l'indépendance du Transkei, la politique des bantoustans et celle de l'apartheid en général, des motions en faveur de l'autonomie de la Namibie et du Zimbabwe, des résolutions concernant Chypre et le Liban ont permis au Comité central de prendre position sur les grands problèmes de l'actualité internationale.

●

D.I. A LONDRES, le 11 août, trois Instituts de recherche occidentaux : le « Keston College » (Angleterre), « Foi en le deuxième monde » (Zurich) et « l'Institut inter-académique pour la recherche missionnaire et œcuménique » (Utrecht) ont publié un rapport sur la liberté religieuse en U.R.S.S.

Selon ce rapport, le gouvernement soviétique « a continué de priver les croyants des droits humains les plus fondamentaux », après la signature de la Déclaration de Helsinki.

Cette étude affirme, en substance, que la législation sur la religion qui « avait été soigneusement révisée en 1975, à la veille de la Conférence de Helsinki, constitue une preuve convaincante et objective du fait qu'il y a en U.R.S.S. une discrimination religieuse sanctionnée par l'Etat ».

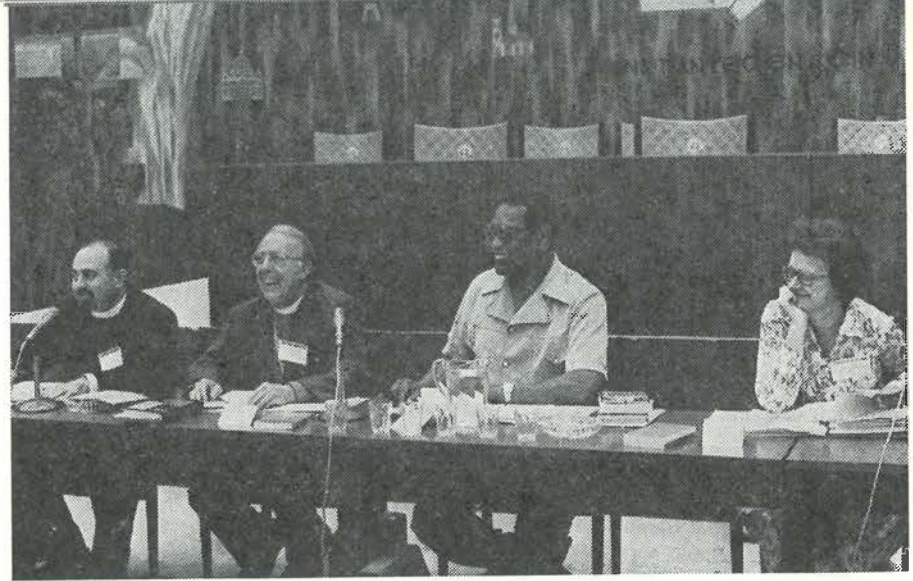

Les membres du Bureau du Comité central à la session 1976 de Genève : l'archevêque Karekin Sarkissian, arménien apostolique, U.S.A. (vice-président), le Primat de l'Eglise anglicane du Canada, Edward Scott (président), le pasteur Philip Potter, secrétaire général du C.O.E., Mlle Jean Skuse, secrétaire générale du Conseil australien des Eglises (vice-présidente). (Photo Oikoumène)

Elle précise également que les révisions apportées en 1975 n'ont guère libéralisé la situation, affirmant même que les « amendements de 1975 » dérivent pour la plupart des « lois secrètes » adoptées en 1962, au moment où les attaques de Nikita Khrouchtchev contre la religion avaient atteint leur apogée.

Ce rapport constitue une contribution à l'enquête ouverte par le « Conseil mondial des Eglises » sur la liberté religieuse dans les pays signataires de la Déclaration de Helsinki.

●

R.I. A GENEVE, du 10 au 18 août, le Comité central du C.O.E. a pris une série de décisions dont certaines sont innovatrices à maints égards. Ainsi il sera créé au sein du C.O.E. une section sur le **« Renouveau et la vie paroissiale »**. Elle a principalement pour but d'établir des liens entre les programmes du C.O.E., les expliquer et les faire connaître dans le contexte paroissial ; mais elle doit aussi « être l'instrument chargé de détecter les signes du renouveau », entreprendre l'évaluation de ce renouveau pour en communiquer les résultats aux Eglises, aux paroisses et communautés au sein du mouvement œcuménique. Trois postes devront spécialement être créés à cet effet.

Le feu vert a été donné à la **« Société coopérative œcuménique de développement »**, qui, tout en ne disposant pas encore des 5 millions de dollars prévus comme cible, devient ainsi opérationnelle. Le million de dollars dont elle dispose permettra donc de lancer rapidement à l'échelon local des projets-pilote de développement et d'artisanat et pourra inciter les Eglises à une prise de participation dans cet organisme.

Dans le domaine de l'éducation, les points de concentration portent sur la formation de cadres responsables, sensibles aux besoins de la communauté chrétienne et de la société. Une nouvelle section - le programme d'éducation théologique - remplacera le Fonds de l'éducation théologique dont le mandat expire en 1977. Une révision, avec les Eglises membres, de leurs programmes éducatifs, devrait permettre la promotion de l'éducation œcuménique spécialement au niveau de la paroisse. Il s'agira aussi d'aider les Eglises à mieux prendre conscience des problèmes liés à la vie familiale et à l'enfance, et les encourager à participer à l'Année internationale de l'Enfant en 1979.

Le travail du C.O.E. parmi la jeunesse est sorti très nettement renforcé de cette session du Comité central qui souhaite que tout soit mis en œuvre pour que les jeunes et leurs préoccupations « constituent une partie intégrante et un élément actif dans tous les aspects de la vie et des activités des Eglises et du C.O.E. en particulier ». Le Comité a encouragé la tenue d'un « forum œcuménique international de recherche » sur le rôle de la jeunesse dans le témoignage chrétien en faveur de la justice sociale au sein des divers systèmes politiques, économiques et sociaux. La section « Jeunesse » qui depuis peu a un nouveau coordinateur, collaborera également au travail du C.O.E. dans des domaines aussi variés que l'éducation, la spiritualité, le militarisme ou les stratégies de violence/non-violence.

La question du **nucléaire** et des défis qu'il pose a amené le Comité central à charger le département « Eglise et Société » de faire une démarche appropriée auprès de la « Conférence internationale sur l'énergie atomique » qui doit se réunir en mai 1977 à Salzbourg. Il s'agit de stimuler un débat public sur cette question et d'apaiser l'opinion publique alarmée par les risques à long terme, les implications militaires et les questions éthiques et religieuses que souligne le document du C.O.E. à présenter à Salzbourg.

L'avenir de l'**Institut œcuménique de Bossey**, menacé par la situation financière alarmante, semble être mainte-

nant moins compromis. Le Comité central a affirmé qu'il devra poursuivre son travail en tant qu'élément constitutif du C.O.E. et a exprimé sa reconnaissance « pour le soutien très large et spontané » donné de l'extérieur à ce travail.

Cinq nouvelles Eglises ont été admises au C.O.E. : l'Eglise épiscopale de Jérusalem et du Proche-Orient (32 000 membres), l'Eglise luthérienne évangélique en Afrique du Sud (union de 4 Eglises luthériennes), l'Eglise baptiste du Bangla-Desh (26 000 membres), l'Eglise méthodiste de Fidji (167 155 membres) et l'Eglise protestante chrétienne de Bali (6 000 membres). Ce qui porte à 289 le nombre d'Eglises membres du C.O.E. appartenant à quelque 100 pays. Enfin une série de décisions ont été prises concernant la nomination des membres des futures commissions et le renouvellement des contrats du personnel. C'est dans ce contexte que le pasteur Philip Potter, secrétaire général du C.O.E. depuis 1972, a été réélu avec brio pour un deuxième mandat de 5 ans prenant effet en 1977.

●

R.M. A RIOBAMBA (Equateur), le 12 août, 50 évêques, prêtres et laïques catholiques ont été arrêtés. Parmi eux se trouvait un pasteur luthérien de la République Fédérale Allemande. Mlle Wiebke Waehling, 29 ans, fut incarcérée pendant 24 heures puis relâchée. Elle et les autres avaient été arrêtés par la police pendant une réunion organisée par l'évêque Leonida Proana Villalba de Riobamba. Les divers dirigeants d'Eglises participaient à un colloque de 8 jours ayant pour thème le changement social. Un certain nombre de prêtres et d'évêques furent déportés après cet incident et le gouvernement avertit les autres qu'ils étaient accusés de fomenter la création d'une organisation subversive marxiste.

Les personnes arrêtées furent convoyées par la police dans un baraquement à Quito, à 200 km de Riobamba. Le gouvernement a prétendu que ces personnes participaient à un complot. Mlle Waehling est membre de l'Eglise évangélique luthérienne de Wüttemberg. Elle passe une année en Equateur et travaille dans une agence de travail social de l'Eglise catholique romaine.

Lorsqu'elle fut arrêtée, l'Eglise évangélique luthérienne d'Equateur intervint pour elle et rapporta que pour le moment elle a le droit de rester dans le pays. Le service de presse anglican de San Salvador déclara que l'arrestation d'un pasteur luthérien, en même temps que des membres du clergé catholique romain, pouvait être considérée, en Amérique du Sud, comme un incident à « fortes implications œcuméniques ».

●

D.O. AUX ETATS-UNIS, le 12 août, le groupe mixte de travail orthodoxe-catholique, à la suite d'une recherche sur la conception du ministère pastoral dans les deux traditions, a publié un document de travail qui fait état des éléments doctrinaux communs et aussi des problèmes qui restent à examiner pour aboutir à une complète identité de vues. La délégation catholique à ce dialogue est présidée par le cardinal William Baum, archevêque de Washington, et la délégation orthodoxe de Mgr Jakovos, primat de l'Eglise grecque orthodoxe pour les Amériques. Le texte intégral de ce document a paru dans la **« Documentation Catholique »** N° 1707 du 7 novembre 1976, pp. 933-934. A propos de l'ordination des femmes, le document déclare :

« L'exclusion traditionnelle des femmes de l'ordination à la charge pastorale intéresse à la fois les théologiens catholiques et orthodoxes, mais d'une manière différente. Les théologiens catholiques étudient actuellement les données bibliques, la pratique traditionnelle, les données théologiques et anthropologiques concernant ce problème. Etant donné qu'ils n'ont pas abouti à un consensus, la question demeure discutée parmi eux.

Certains théologiens catholiques partagent la position des théologiens orthodoxes qui réaffirment la pratique traditionnelle d'exclure les femmes de la charge pastorale et se fondent à cet effet sur la nécessité de la représentation iconique du Christ dans la personne des évêques et des prêtres ».

●

M.O. A BELFAST, le 14 août, la mort de trois enfants, innocentes victimes d'une guerre civile qui n'en finit pas, a provoqué la naissance d'un mouvement œcuménique de femmes protestantes et catholiques en faveur de la paix et de la réconciliation. Le père des enfants avait pris le risque de dénoncer publiquement la violence ambiante et sa jeune belle-sœur Mairead Corrigan allait prendre la relève avec Betty Williams, rencontrée à l'enterrement des trois petites victimes.

Le jour même, les deux femmes lancent une campagne de signatures : succès foudroyant, ouvertement encouragé par les media et, plus discrètement, par les autorités anglaises et le haut clergé catholique. Le samedi suivant, les deux femmes risquent le tout pour le tout : une manifestation pour la paix à Woodvale Park, au cœur du quartier protestant de Shankill road où, depuis plus de dix ans, aucun catholique n'a osé s'aventurer. Triomphe : trente mille personnes, en majorité des femmes, sont présentes. Parmi elles des catholiques d'Ardoyne, d'Andersonstown, et aussi des religieuses qui, huit jours plus tôt, ne seraient pas ressorties vivantes de ce bastion orangiste. Par pur instinct, Betty Williams et Mairead Corrigan, qui n'ont rien de têtes politiques, ont mis le doigt sur un sentiment nouveau dans les deux camps : la lassitude face à cet enchaînement aveugle d'attentats qui constituent en Ulster la trame de la vie quotidienne.

Nouveau « rallye » : Londonderry, cette ville du Nord où tout avait commencé. Vingt mille personnes. Pas de discours, peu de pancartes : un simple rassemblement. L'atmosphère est au recueillement : des femmes pleurent, on chante des hymnes religieux. Puis autre « rallye » près de Belfast, à Antrim Castle. Ensuite, le calendrier de Betty Williams et de Mairead Corrigan est chargé comme celui d'un chef d'Etat en visite officielle. A leurs programmes, le lancement d'une chanson qui s'appelle « Peace ».

Invitée par la B.B.C., Betty Williams et Mairead Corrigan parleront des comités de femmes pour la paix qui sont en train de se mettre en place dans chaque quartier.

Ces initiatives viennent aussi bien des femmes catholiques que des protestants, des femmes que, jusqu'ici, tout séparait et qui, maintenant, timidement, recommencent à nouer des contacts entre elles. Derrière elles, aucune organisation politique, aucune tentative même pour aborder sur le fond des problèmes qui ne se laissent pourtant pas facilement oublier.

« Qu'importent les programmes, se défend Mairead Corrigan, du moment que chacun met sa foi en Dieu ! Ce qu'il faut ici, c'est de l'amour, des chansons, et, pour les adolescents qui n'ont pas connu autre chose que la guerre, des piscines pour nager, et des raquettes de tennis pour remplacer les armes... ».

Les femmes de Belfast vont-elles réussir dans leur mission de paix et à faire mentir ainsi le mot fameux de l'historien William Lecky : « Si le christianisme a pour caractéristique d'unir les fidèles par un lien de fraternité et d'amour, il n'y a pas de pays au monde où il a échoué plus totalement qu'en Irlande ».

●

M.O. A TAIZE, le 16 août, Mère Teresa de Calcutta, fondatrice de la communauté des missionnaires de la Charité, est venue participer à la rencontre des jeunes qui se réunissent, chaque semaine, en grand nombre en ce haut lieu de l'œcuménisme.

Le F. Roger, prieur de Taizé, ira à son tour, à l'automne, vivre dans les « mouroirs » de Mère Teresa à Calcutta, puis au Bangladesh pour, dit-il, « y écrire, avec une équipe intercontinentale de jeunes, le deuxième livre au peuple de Dieu ».

A l'occasion de leur rencontre à Taizé, Mère Teresa et le Frère Roger ont écrit cette prière :

« O Dieu, Père de chaque humain, tu demandes à tous de porter l'amour là où les pauvres sont humiliés, la joie là où l'Eglise est abattue, la réconciliation là où les hommes sont divisés, le père avec son fils, la mère avec sa fille, le mari avec sa femme, le croyant avec celui qui ne peut croire, le chrétien avec son frère chrétien non aimé. Tu nous ouvres ce chemin pour que le corps blessé de Jésus Christ, ton Eglise, soit ferment de communion pour les pauvres de la terre et dans toute la famille humaine ».

●

M.O. A ZEITZ (R.D.A.), le 18 août, le pasteur Bruesewitz, âgé de 47 ans, a tenté de mettre fin à ses jours en s'immolant par le feu sur la place publique. Il devait succomber quelques jours plus tard. Une affiche

qu'il avait placée à côté de lui disait : « Les Eglises accusent le communisme d'opprimer la jeunesse ». Dans une lettre aux autorités de l'Eglise protestante de Saxe, le pasteur Potter a exprimé sa « profonde affliction » à l'annonce de cette nouvelle et témoigné toute « sa sympathie et celle de ses collègues aux autorités de l'Eglise, les pasteurs du consistoire de Zeitz, ainsi qu'aux membres de la famille » du pasteur Bruesewitz les assurant « de son intercession ».

Il a émis l'espoir que les Eglises en R.D.A. « réussiront à clarifier les préoccupations actuelles relatives aux jeunes chrétiens ».

Dans une lettre aux paroisses, les autorités de l'Eglise protestante de Saxe ont déclaré le 21 août qu'elles avaient été « totalement surprises » par cet acte. « Nous savons que notre frère Bruesewitz entendait être par son service, voire même par divers actes inhabituels, un témoin de Dieu ». Elles ont ajouté que « nous ne pouvons approuver l'acte de notre frère. Dans l'imitation de Jésus Christ nous devons être prêts à faire des sacrifices, mais non pas en mettant volontairement fin à nos jours. Nous pensons que notre devoir consiste à participer à (la construction de) notre société pour qu'à travers le témoignage et l'exemple de notre vie se réalisent les buts de Dieu dans notre monde ». Et d'ajouter que « nous n'avons pas le droit de condamner notre frère Oskar Bruesewitz ». Les autorités de l'Eglise de Saxe ont par ailleurs rejeté comme non recevable « toute tentative visant à utiliser cet événement de Zeitz à des fins de propagande contre la République démocratique allemande ».

De son côté, l'Eglise évangélique d'Allemagne (EKD) a qualifié Oskar Bruesewitz, par l'intermédiaire de son porte-parole, de « pasteur qui voulait être, de corps et âme, un témoin de l'Evangile dans une société socialiste ». Si son acte de protestation devait être « pris au sérieux comme l'acte désespéré d'une personne », « il ne permet pas en soi de saisir correctement la relation Eglise - Etat en RDA ». Le porte-parole Claus-Juergen Roepke a ajouté que « les obstacles que rencontrent de jeunes chrétiens et les restrictions (imposées) à la vie religieuse en RDA ont été abordés à plusieurs reprises par les évêques avec les autorités de l'Etat et en public lors de synodes ». « Un Etat qui a signé l'Accord d'Helsinki doit se laisser demander jusqu'où il est prêt, en ce qui le concerne, à mettre en pratique la liberté religieuse et de conscience dans le cadre des droits de l'homme », a-t-il conclu.

●

R.M. Près d'ATHENES, du 19 au 29 août, au centre de Pentelli, s'est tenu le 2ème Congrès de théologie orthodoxe. On se souvient que le précédent congrès avait eu lieu à Athènes en 1936.

Le thème général était la théologie, envisagée sous trois angles complémentaires : 1 - la théologie comme expression de la vie et de la conscience de l'Eglise ; 2 - la théologie comme expression de la présence de l'Eglise dans le monde ; 3 - la théologie dans le renouveau de la vie de l'Eglise.

Les six présidents du C.O.E. assistant à la session 1976 du Comité central à Genève ; au premier rang avec le président d'honneur W.A. Visser't Hooft (Photo Oikoumène)

Dans l'esprit des organisateurs, le choix d'un sujet aussi vaste ne signifiait nullement une incitation à rester cantonné dans les généralités. Au contraire, l'ampleur du sujet devait permettre d'évoquer tous les problèmes ; comme l'a dit le professeur Nikos Nissiotis dans sa conférence d'introduction générale au congrès, le but de ce dernier était de « parvenir, grâce à une vision globale des postulats théologiques, à l'examen de cas et de problèmes particuliers et concrets ». Il s'agissait d'étudier la contribution de la théologie orthodoxe à la vie de l'Eglise et du monde, si cette théologie se veut conséquente avec ses principes de base, en tant que théologie de l'Eglise orthodoxe ».

L'organisation du travail du congrès offrait la possibilité de la complémentarité et la démarche allant du « général au spécifique et au concret » : en effet, chaque thème comportait trois sujets traités, chaque sujet étant introduit par deux orateurs, chacun des deux exposés faisant l'objet de deux commentaires. Chaque sujet était donc abordé par six personnes en séance plénière et ensuite seulement examiné dans les groupes de discussion. Les sujets du premier thème ont été : a) liturgie et spiritualité ; b) esprit communautaire et conciliarité ; c) aspects historiques et eschatologiques. Le deuxième thème comportait les trois sujets suivants : a) le témoignage de la dynamique du salut ; b) mission et pastorale ; c) la dynamique du monde dans l'Eglise. Le troisième thème se subdivisait en : a) examen critique des applications de la théologie ; b) catholicité et nationalisme ; c) la dimension œcuménique de l'orthodoxie.

Sur tous ces sujets, les nombreuses interventions, souvent de qualité, ont permis surtout de voir se dessiner un tableau de ce que devrait être la théologie orthodoxe idéale. De fait, ce qui est donné à l'Eglise et qu'elle offre inépuisablement aux hommes, la puissance de la Résurrection, la communication eucharistique de la vie trinitaire, a été fortement souligné et l'on ne saurait trop s'en féliciter.

« SOP » a remarqué aussi, à la différence du congrès de 1936, la victoire presque totale de la synthèse « néo-patristique ». La pensée orthodoxe achève ainsi de sortir de la longue « captivité de Babylone » (Georges Florovsky) où l'avaient réduite, à l'époque moderne, des influences occidentales purement extérieures et rationalisantes. Elle retrouve sa continuité propre. Le problème qui se pose maintenant est de savoir si la théologie néo-patristique sera une reprise de l'inspiration créatrice des Pères pour évangéliser l'homme d'aujourd'hui, ou une systématisation répétitive évoluant en vase clos et préoccupée avant tout d'étiqueter les hérésies du voisin.

Le second volet, celui des évaluations concrètes, bien qu'évoqué dans les discussions de groupes, a été moins accentué. Cependant, ce 2ème congrès pourrait être le début d'un processus d'échanges fructueux dans le domaine de la réflexion et de la recherche théologiques appliquées à des situations spécifiques. Ainsi, on peut voir un début de ce processus dans l'intérêt manifesté par beaucoup pour le problème concret de la « diaspora » orthodoxe. Il semble qu'il y ait un accord quasi général pour reconnaitre que la solution de ce problème passe par la constitution à terme d'églises locales territoriales. L'examen, certes non terminé, de ce problème concret a, à son tour, permis d'entamer une réflexion théologique sur l'ecclésiologie orthodoxe.

Avaient été conviés à participer à ce congrès les représentants de toutes les facultés et écoles de théologie ortho-

doxe, ainsi que des théologiens invités à titre personnel. C'est ainsi que l'Europe occidentale était représentée à Athènes par les pères Alexis Kniazev, Elie Melia, André Fyrillas et par Constantin Andronikof et Cyrille Eltchaninov, professeurs à l'Institut St-Serge ; l'archevêque Basile de Bruxelles, le métropolite Damascène (Genève), le père Kallistos Ware (université d'Oxford), Jean Zizioulas (université de Glasgow) et Nicolas Lossky (université de Paris-Nanterre).

●

D.O. A ROME et à CANTORBERY, le 21 août, a été divulguée conjointement la correspondance entre le pape et le primat de la Communion anglicane au sujet de l'ordination des femmes et de son incidence œcuménique. On se rappelle en effet que l'an dernier, le synode général de l'Eglise d'Angleterre affirmait qu'il n'y avait pas d'objection fondamentale à l'ordination des femmes. Cette prise de position devait susciter quelques difficultés dans le dialogue œcuménique que poursuit cette Eglise avec Rome et avec les Eglises orthodoxes.

En effet, l'archevêque de Cantorbery, le Dr Coggan, d'une part, l'Osservatore Romano d'autre part, ont publié le texte de quatre lettres échangées entre le primat de la Communion anglicane et le pape depuis un an. Dans sa première lettre (5 juillet 1975) le Dr Coggan informait le pape des travaux du synode : Paul VI répondait le 30 novembre que « la nouvelle voie prise par la Communion anglicane en admettant des femmes au sacerdoce ne pouvait manquer d'introduire dans ce dialogue (entre les deux Eglises) un élément de grave difficulté ». Le 10 février dernier, l'archevêque de Cantorbery écrivait à nouveau au pape : il souhaitait que « l'unité se manifeste dans une diversité légitime de tradition » et envisageait la possibilité d'une rencontre avec le pape. Dans sa réponse, datée du 23 mars, Paul VI accepte le principe de cette rencontre mais regrette qu'« un nouvel obstacle se soit dressé sur le chemin de la réconciliation ».

Quant aux orthodoxes, ils ont fait savoir au cours d'une réunion entre les délégués de onze Eglises orthodoxes et de sept Eglises anglicanes que l'ordination de femmes pour les anglicans « créerait un très sérieux obstacle au développement de nos relations dans le futur ».

Les évêques anglicans du Canada et le synode général de l'Eglise d'Irlande ont cependant décidé d'avancer rapidement dans cette voie ainsi que la Convention de l'Eglise épiscopalienne à Minneapolis aux Etats-Unis (cf. texte intégral de cette correspondance dans la « **Documentation catholique** », n° 1704, 5-19 septembre 1976, p. 771).

●

R.I. A BELMONT - TRAMONET (Savoie), du 21 au 25 août, s'est tenue la 7ème rencontre interconfessionnelle de religieuses en l'Abbaye des Bénédictines de « la Rochette » sur le thème : « **Vie religieuse et Renouveau** ». Mgr Emilianos Timiadis parla de la « **Tradition charismatique dans le monachisme orthodoxe** », méditation sur la permanente exigence de l'action de l'Esprit dans la vie du moine dont aucun changement de structure ne peut ni ne doit modifier la nature.

L'étude du Pasteur Bechdolff sur le « **Fondement biblique de la rénovation charismatique** » mit en lumière les textes essentiels des Prophètes et des Actes des Apôtres sur la vie par et dans le St Esprit. Sœur Mariangela della Valle, dans un témoignage personnel, sut faire toucher du doigt comment se situe « **La Religieuse entre le pneumatisme et l'institutionalisme** » ; alors que Sœur Mathilde Santos parla des richesses du « **Mouvement charismatique en Espagne** ». Le Père Michalon, dans la richesse de l'Ecole Française de spiritualité et de la pensée de l'Abbé Couturier, sut manifester combien « **Vie charismatique et œcuménisme spirituel** » ne font qu'un. Il revenait au Père Garcia Hernando de présenter une synthèse de la rencontre sous le titre : « **Rénovation charismatique et œcuménisme** » marquant les fécondations mutuelles, mais aussi les limites.

Dans le respect des fidélités ecclésiales, les participants ont vécu les célébrations eucharistiques. Mgr Bontems, archevêque de Chambéry, présida la concélébration catholique le jour de St Barthélémy, alors que le Pasteur Bechdolff célébra le lendemain la Ste Cène. Ce dernier prononça l'homélie à un des Offices de Laudes du Monastère, tandis que Mgr Timiadis donna la prédication à la Grand-Messe conventuelle du dimanche.

Le 24 août, l'on se rendit aux « Corbières » près d'Aix-les-Bains, à la tombe du Père Portal. Un office de type oriental fut conduit par les Petites Sœurs de Bethléem, alors que le Père Boris Bobrinskoy et Mgr Timiadis dirigeaient la prière vers l'action de grâce dans le souvenir de ce que le Seigneur a réalisé par son serviteur Fernand Portal.

●

D.B. A VENISE, du 25 août au 2 septembre, s'est tenue la réunion de la Commission internationale anglicane - catholique. La question de l'ordination des femmes n'était pas à l'ordre du jour. Il semblerait pourtant que le Secrétariat pour l'unité à Rome envisagerait des discussions avec les représentants anglicans sur la répercussion possible de l'ordination des femmes au sein de la Communion anglicane.

●

R.M. A DUBLIN, du 25 au 31 août, s'est tenue la Conférence méthodiste mondiale qui a réaffirmé son intention « de coopérer pleinement avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux du mouvement œcuménique ». Elle a demandé à ses 61 Eglises membres « de coopérer activement aux plans » du COE « pour s'informer sur le non respect des droits fondamentaux de l'homme ».

De leur côté, les 300 femmes méthodistes participant à la Conférence de la Fédération mondiale des Femmes méthodistes, décidèrent de coopérer avec le COE à l'étude sur « La communauté des femmes et des hommes dans l'Eglise » et d'encourager, partout où cela sera possible, les groupes membres « à penser et à travailler à tous les niveaux avec un esprit ouvert à l'œcuménisme ».

Après un rapport de la commission mixte de la Conférence méthodiste mondiale et de l'Eglise catholique romaine, les délégués ont demandé à leurs dirigeants de nommer une nouvelle commission chargée de poursuivre les conversations et ont également approuvé les conversations avec les Eglises orthodoxes.

Les conversations avec l'Eglise catholique romaine ont suscité un renouveau de la foi et de la pratique sacramentelles chez les méthodistes et un regain d'intérêt pour le ministère de la Parole chez les catholiques. « A aucun moment, la vie culturelle des méthodistes et des catholiques romains n'a eu autant en commun » du fait de cette convergence, a noté le rapport. Les conversations portaient justement sur l'eucharistie et le ministère. Un des points qu'il reste encore à discuter est celui de l'autorité.

●

M.M. A ADDIS-ABEBA, le 29 août, le nouveau patriarche d'Ethiopie, l'Abuna Tikle Haimanot, a été consacré, malgré la sévère mise en garde faite par l'Eglise copte d'Egypte qui continue à défendre les droits de l'ancien patriarche, l'Abuna Théophilos, démis et emprisonné par le gouvernement militaire. Cette dernière, lors de la réunion de son synode, le 14 août dernier au Caire, a reproché à l'Eglise d'Ethiopie d'avoir élu début juillet un nouveau patriarche alors que l'Abuna Théophilos n'avait jamais été cité devant un tribunal ecclésiastique, ni déclaré coupable et déchu de ses fonctions. Elle qualifie l'ingérence du gouvernement éthiopien dans cette affaire d'ordre ecclésiastique « d'illégale et d'inhumaine ». En d'autres termes, l'Abuna Théophilos, coupable ou non, reste pour elle canoniquement le seul patriarche légal de l'Eglise orthodoxe éthiopienne.

La situation s'est compliquée par le fait que le 19 février le gouvernement éthiopien, après avoir déposé l'Abuna Théophilos, avait aussitôt nommé un conseil provisoire pour les affaires courantes de l'Eglise ainsi qu'un patriarche par intérim et décrété qu'un nouveau patriarche devait être élu avant le 7 juillet 1976 : quatre décisions qui canoniquement sont du ressort de l'Eglise et d'elle seule. C'est ce que stipule clairement l'accord signé le 1er septembre 1959 par lequel l'Eglise copte d'Egypte accordait l'autocéphalie - l'indépendance complète - à l'Eglise d'Ethiopie.

Il avait été entendu en outre que lors de la consécration d'un nouveau patriarche, celui de l'Eglise sœur présiderait à la cérémonie. Le pape Shenouda III, chef spirituel des coptes d'Egypte,

Le culte d'ouverture de la session 1976 du Comité central a été présidé à la chapelle du Centre œcuménique par l'archevêque Olof Sundby (Photo Oikoumène)

n'a pas fait, le dimanche 29 août, le voyage d'Addis-Abéba.

Le différend canonique que l'Eglise orthodoxe d'Ethiopie a, depuis l'élection de Wolde Mikael, avec les Eglises sœurs ne sera pas de toute évidence réglé à l'amiable de sitôt. Il en va de l'intégrité de l'Eglise orthodoxe et de ses lois saintes. Et tant que les Eglises orthodoxes n'auront pas reconnu l'Abuna Tilke Haimanot comme seul et véritable patriarche d'Ethiopie, il est peu probable que d'autres Eglises de la famille chrétienne soient enclines à le faire. Cependant, il serait à souhaiter qu'une solution satisfaisante soit trouvée à cette situation pour faciliter à cette Eglise qui en a besoin le soutien de la communauté fraternelle des Eglises chrétiennes du monde entier.

●

D.B. A VIENNE, du 30 août au 5 septembre, s'est tenue la troisième consultation non officielle entre l'Eglise catholique et les Eglises préchalcédoniennes.

La nécessité et les critères de l'esprit communautaire (koinonia) entre Eglises, ainsi que l'importance des synodes pour l'unité de l'Eglise ont figuré parmi les points abordés.

Cette consultation d'une semaine qui s'est terminée le 5 septembre dans la capitale autrichienne faisait suite à celles tenues en 1971 et en 1973 dans cette même ville entre théologiens catholiques et théologiens des cinq Eglises orthodoxes orientales qui ont rompu en 451 avec Rome. Il s'agit de l'Eglise orthodoxe copte (Alexandrie), de l'Eglise orthodoxe syrienne, de l'Eglise apostolique arménienne, de l'Eglise orthodoxe d'Ethiopie et de l'Eglise orthodoxe syriaque d'Inde du Sud.

Bien que ces consultations dites de Vienne n'aient pas un caractère officiel, elles contribuent largement à régler des différends théologiques qui durent depuis plus de 1500 ans et remontent au Concile de Chalcédoine. Des progrès significatifs ont déjà pu être réalisés au niveau de la christologie et de la compréhension de la vie synodale et des structures spécifiques de l'Eglise.

Il a été unanimement proposé par les participants de poursuivre le dialogue engagé. Une quatrième consultation qui pourrait se tenir soit en automne 1977 ou au printemps suivant concentrerait son travail sur le ministère de Pierre (primauté pontificale, infaillibilité papale) ainsi que sur la question des uniates (Eglises orientales sous la juridiction du Vatican) et sur celle du prosélytisme.

●

M.O. A CHEVETOGNE, du 31 août au 3 septembre, s'est tenu un colloque consacré à Dom Lambert Beauduin.

Le monastère bénédictin de Chevetogne avait célébré en juillet le 50ème anniversaire de sa fondation. C'est en 1923 que Dom Lambert Beauduin, moine du Mont-César à Louvain, élabora le projet d'un monastère consacré au service de l'Unité chrétienne. La lettre apostolique «Equidem Verba» du Pape Pie XI en 1924 invitait les monastères bénédictins à œuvrer pour l'Unité ; Dom Lambert fut chargé de la nouvelle fondation érigée à Amay-sur-Meuse, en 1925. L'accroissement de la communauté amena son transfert, en 1939, à Chevetogne. On connaît le rayonnement du monastère (liturgie byzantine, centre œcuménique, revue Irénikon, etc). Un colloque vient d'y être organisé, du 31 août au 3 septembre, sur la grande figure de Dom Lambert Beauduin (1873-1960). Il a été marqué par plusieurs conférences : « L'œuvre de Dom Lambert Beauduin dans le mouvement liturgique belge et français » par le P. Duployé ; « Dom Lambert Beauduin et le mouvement liturgique en Allemagne » par Mgr Fischer ; « Dom Lambert Beauduin et l'abbé Portal » par M. Régis Ladous ; « Débuts d'Amay en relation avec l'œuvre de Mgr Van Caloen à Nice » par M. Etienne Fouilloux ; « Les principes monastiques de Dom Lambert » par Dom Nicolas Egender ; « Dom Lambert comme maître spirituel » par M. l'abbé André Haquin.

SEPTEMBRE 1976

R.I. Aux DOMBES, du 6 au 10 septembre, le groupe, au cours de sa session annuelle, a rédigé un document sur « **Le Ministère épiscopal** ». Ce texte qui porte en sous-titre : « **Recherches et propositions sur le ministère de vigilance et d'unité dans l'Eglise particulière** » fait suite aux Eléments d'accord que le Groupe des Dombes a publié en 1973 sous le titre : « Pour une réconciliation des ministères ». Le présent document sera publié au cours de l'hiver prochain dans la série où les précédentes publications ont paru.

●

R.I. A STRASBOURG, s'est tenu le 10ème séminaire œcuménique international, organisé par l'Institut luthérien de Recherches œcuméniques, sur le thème : « Identité chrétienne - identité confessionnelle - communauté œcuménique ».

Ces trois aspects sont-ils exclusifs ou complémentaires ? Faut-il distinguer identité chrétienne et identité confessionnelle ? Peut-il y avoir une communauté œcuménique ? Les confessions chrétiennes sont-elles des obstacles à l'unité ou peuvent-elles apporter une contribution positive ? Au-delà de l'amélioration des relations entre Eglises y a-t-il d'autres objectifs ? Comment répondre à l'interpellation que la société contemporaine adresse aux chrétiens et par là même aux Eglises ?

Pendant 8 jours, une soixantaine de participants venant de 18 pays différents ont essayé de dégager les lignes fondamentales de ce que peut signifier pour nous être chrétien. 4 théologiens, 2 catholiques, et 2 protestants ont introduit le sujet. Le premier exposé était celui du professeur F. Mussner de la Faculté de Théologie Catholique de Ratisbonne. En tant que spécialiste du Nouveau Testament, il a étudié le problème de l'identité chrétienne à travers des textes bibliques. Le Père H. Legrand, du Couvent St-Jacques à Paris, a présenté le problème de l'identité chrétienne dans une perspective catholique. Le professeur K. BLEI de Haarlem présentait un point de vue réformé et le professeur H. Meyer, qui fait partie de l'équipe de l'Institut Œcuménique de Strasbourg, présentait un point de vue luthérien. Son leitmotiv fut la réconciliation des diversités confessionnelles. Partant de la reconnaissance réciproque des diversités, il soumit un projet d'unité dans la diversité.

Les 4 exposés et 1 questionnaire élaboré par l'Institut Œcuménique servirent de canevas à un travail de groupe. Chaque groupe comprenait des participants non seulement de pays différents mais aussi de confessions différentes. La moitié venait d'Eglises luthériennes. Etaient présents également des catholiques, des orthodoxes, des anglicans ainsi que des membres d'Eglises réformée, méthodiste, unie, congrégationaliste,

Ces journées étaient marquées également par un moment de louange, de prière et de lecture de la Bible. La paroisse St-Paul mit à la disposition des congressistes son église. Chaque matin quelques participants animaient la célébration. Les contacts avec des chrétiens venus aussi bien d'Europe occidentale que de l'Europe de l'Est, des Etats-Unis, d'Argentine, d'Afrique et d'Indonésie étaient enrichissants et ouvraient des horizons nouveaux. La communion fraternelle, qui a été vécue pendant ces jours était particulièrement appréciée.

●

R.I. A DAR-ES-SALAM, les théologiens catholiques, protestants et orthodoxes de Tanzanie, ont décidé de former une Association nationale. Ils se sont donné deux axes de travail : poursuivre le dialogue doctrinal entre les diverses confessions chrétiennes, mais aussi étudier les relations actuelles et futures entre les jeunes Eglises indigènes et les vieilles Eglises qui leur ont apporté l'Evangile.

●

R.M. Au monastère de NEAMT, en MOLDAVIE, du 7 au 10 septembre, s'est tenue une consultation sur « Tradition et renouveau dans l'éducation orthodoxe », avec la participation d'une cinquantaine d'évêques, théologiens, éducateurs appartenant à différentes Eglises orthodoxes et préchalcédoniennes.

Plusieurs exposés liminaires - sur le sens à donner au renouveau de l'éducation chrétienne, sur l'approche eucharistique dans ce renouveau, sur l'humanité et le sens de l'homme dans un monde créé et inachevé, sur le sens, le contenu et les modalités d'une éducation « en Eglise » - ainsi que l'analyse des situations locales ont amené les participants à s'interroger sur les rôles respectifs de la famille, de la paroisse, des centres catéchétiques, des monastères et des écoles de théologie, et à insister en particulier sur le sens à donner à la liturgie comme dimension informant à chaque instant la vie de la personne et de la communauté ; sur le sens du processus éducatif comme croissance communautaire de toutes les personnes qui y sont engagées ; l'importance de l'apprentissage du discernement spirituel face aux situations nouvelles dans un monde en mutation ; le primat du vécu sur le conceptuel, du doxologique sur le didactique, de l'expérience partagée et de la rencontre personnelle sur tout système et tout discours.

Les participants à cette consultation sur Tradition et renouveau dans l'éducation orthodoxe, qui avait été organisée conjointement par le Comité des programmes éducatifs des Eglises non-chalcédoniennes et Syndesmos, la fédération mondiale de la jeunesse orthodoxe, ont également examiné les publications les plus récentes et le matériel éducatif produits par les Eglises et les mouvements membres de ces deux organismes. Ils ont établi une liste des besoins existant dans ce domaine et des projets en cours de réalisation. Ils ont également défini les secteurs qui leur semblent prioritaires - catéchèse familiale, audio-visuel, formation des adolescents et jeunes adultes - et ont nommé une équipe chargée d'organiser et de coordonner le travail.

Deux délégués du Comité de coordination de la jeunesse orthodoxe en France, Jean Tchekan (Paris) et Jean-Claude Roberti (Rennes), ont pris part à cette consultation.

●

M.O. A WINDHOEK (Namibie), le 9 septembre, les autorités de sept Eglises de Namibie ont demandé « à tous les chrétiens de notre pays » de faire du dimanche 26 septembre une journée spéciale de prière pour notre nation. « Dans toutes nos églises des prières seront dites pour la réconciliation, la justice et la paix lors des cultes dominicaux ». Ils demandent en outre « à tous nos frères et sœurs en Christ à travers le monde de nous soutenir par leurs prières alors que nous recherchons une prise de conscience renouvelée de la volonté de Dieu pour ce temps de crise dans notre histoire ».

Cet appel a été signé par les représentants des Eglises namibiennes suivantes : l'Eglise évangélique luthérienne unie, l'Eglise catholique romaine, le diocèse anglican de Damaraland, l'Eglise évangélique luthérienne allemande, l'Eglise méthodiste, l'Eglise congrégationaliste de Windhoek et l'Eglise baptiste de Windhoek. Il n'avait pas été possible de contacter l'ensemble des Eglises avant de lancer cet appel, mais on pense qu'elles participeront toutes, d'une manière ou d'une autre, à cette journée de prière.

●

R.M. A MINNEAPOLIS, du 11 au 23 septembre, l'Eglise épiscopalienne (anglicane) des Etats-Unis (2 900 000 fidèles) a tenu sa 65ème Convention trisannuelle. Elle avait à étudier plus de 300 mesures d'une importance capitale pour la vie de l'Eglise épiscopalienne, l'anglicanisme et l'œcuménisme en général. En particulier la révision du « Book of Common Prayer », l'ordination des femmes, la mission de l'Eglise dans le monde, le budget de l'Eglise (14 millions de dollars par an), l'avortement. Sur tous ces sujets, conservateurs et progressistes devaient s'affronter violemment. C'est ainsi que plusieurs jours de débats passionnés ont précédé la décision selon laquelle, à partir du 13 janvier 1977, les femmes pourront être ordonnées prêtres et évêques.

L'égalité des hommes et des femmes, la justice dans l'Eglise doivent l'emporter sur des problèmes secondaires, tels que les relations œcuméniques affectées temporairement par une prise de position « en flèche » : cette argumentation l'a finalement emporté, non sans qu'une puissante opposition se soit manifestée. Ainsi l'Assemblée des évêques s'est prononcée en faveur de l'ordination des femmes par 95 voix contre 61 et 2 abstentions ; le système de vote, assez complexe, utilisé dans la seconde Assemblée (celle des clercs et des laïcs) donnait de son côté les résultats suivants : **pour les clercs**, 60 mandats en faveur du projet, 38 non et 16 indécis (équivalant à un vote négatif), **pour les laïcs**, 64 oui, 37 non et 12 indécis (négatifs).

Acquise de justesse, la décision n'en est pas moins définitive. Elle permettra tout d'abord d'intégrer dans le ministère les 15 femmes ordonnées illégalement en 1974 à Philadelphie, même si, assez illogiquement, les évêques ont demandé qu'elles reçoivent un complément d'ordination (« sacramental completion ») qui équivaut à une réordination sous condition.

Mais l'Eglise épiscopalienne est aujourd'hui plus divisée qu'elle n'a jamais été, le mécontentement de certains étant d'ailleurs avivé par la mise en révision de la liturgie, le « Book of common Prayer ». 39 évêques ont signé à Minneapolis une déclaration qui souligne le désarroi d'une fraction importante de l'Eglise : « Nous ne pouvons pas reconnaître à cette Convention le pouvoir de trancher unilatéralement, face à la désapprobation formelle de nos frères catholiques romains, vieux-catholiques et orthodoxes, une question qui doit être décidée par un consensus œcuménique ».

L'appel du Dr Coggan, primat de la Communion anglicane, à la « guérison des blessures », à l'unité et au travail commun, adressé à la Convention épiscopalienne, suffira-t-il pour réconcilier partisans et adversaires de l'ordination des femmes ?

●

M.O. A ROME, le 11 septembre, Mgr Lefebvre a été reçu pendant trente-cinq minutes par le Pape. Paul VI a pu lui répéter de vive voix, avec fermeté, ce qu'il lui avait écrit et fait dire par plusieurs émissaires. L'entrevue, aux dires de Mgr Lefebvre lui-même, n'a pas conduit à une conclusion, mais elle permettait d'espérer une évolution positive d'une situation qui demeure grave

●

R.M. Au monastère d'AGAPIA (Roumanie), du 11 au 17 septembre, à l'initiative du Conseil œcuménique des Eglises et sur l'invitation du Patriarcat de Roumanie, des femmes représentant de nombreuses Eglises orthodoxes (Patriarcats de Constantinople, Antioche, Moscou, Bulgarie et Roumanie, Eglises de Chypre, Grèce, Pologne, Finlande et Amérique, diaspora d'Europe occidentale et communauté du Kenya) et des Eglises non-chalcédoniennes (Eglise arménienne, Eglise copte et Eglise de l'Inde) se sont retrouvées, pour la première fois dans l'histoire, pour une consulta-

tion sur le rôle de la femme dans l'Eglise et dans la société. Cette consultation devait permettre une première confrontation des différentes situations et la formulation de quelques problèmes : éducation et vocation de la femme dans l'Eglise, participation à la vie de l'Eglise et à l'activité œcuménique, témoignage dans la société, fonction dans la famille et fonction de la famille comme communauté ecclésiale.

La consultation a mis en évidence la nécessité théologique de rendre compatible la spécificité de l'homme et de la femme avec une reconnaissance de leur égalité et de leur profonde unité en Christ. « Inventer de nouveaux ministères, conformes aux exigences et aux possibilités de la société industrielle ; entre le scandale de la sujétion traditionnelle de la femme et les simplifications excessives du féminisme, trouver une troisième voie ; « que ce soit dans la vie liturgique, dans la catéchèse et la formation théologique, dans le service social comme dans l'ensemble des services paroissiaux et diocésains, « instaurer des formes nouvelles de collaboration entre hommes et femmes dans le respect mutuel de la différence de chacun et dans la reconnaissance humble de la commune indignité comme de la commune vocation divine, telle pourrait être l'une des tâches proposées aujourd'hui aux Eglises ».

Il a paru important dans cette perspective de veiller à approfondir les liens entre les Eglises, de s'informer mutuellement sur les expériences et la réflexion en cours, de mieux connaître aussi les différents contextes sociaux et culturels dans lesquels les problèmes doivent être posés. Les participantes ont donc souligné le besoin de prolonger cette rencontre en développant de telles rencontres à tous les niveaux. Elles ont proposé aussi la création d'une équipe interorthodoxe de 5 à 6 personnes qui pourrait se rendre dans les Eglises locales et qui aurait une fonction d'information, de coordination et d'animation.

Deux problèmes particuliers ont également été abordés : celui du diaconat féminin et celui de la prêtrise. Si la restauration du diaconat féminin est un thème de discussion dans certaines Eglises, elle est loin d'apparaître souhaitable dans d'autres ; mais il faut noter aussi que dans l'Eglise copte, par exemple, c'est déjà chose faite : 150 diaconnesses servent actuellement l'Eglise en Egypte. Quant au problème de l'ordination des femmes à la prêtrise, il ne s'est posé lors de la consultation que par rapport au débat qui a lieu actuellement dans les Eglises non-orthodoxes d'Occident. Les participantes ont souhaité cependant qu'il soit examiné avec sérénité et rigueur théologique « pour aider à mieux exprimer sur ce point la Tradition orthodoxe dans le dialogue œcuménique ».

Déléguée française au colloque d'Agapia, Elisabeth Behr-Sigel, théologienne et historienne de la spiritualité, y a fait une communication sur le sens de la participation des femmes à la vie ecclésiale. Deux autres déléguées représentaient également l'Europe occidentale : Tomoko Evdokimoff (Genève) et Irina Kirillov (Cambridge).

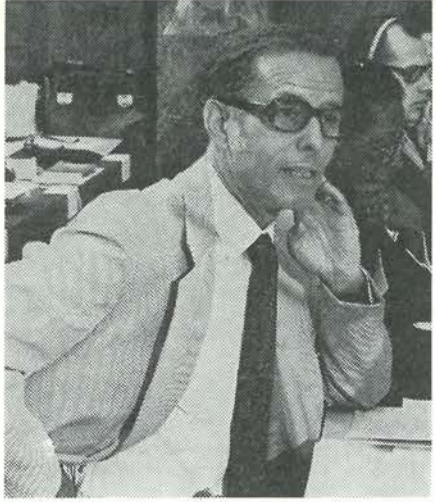

Le pasteur André Appel, président de la K.E.K., à la session 1976 du Comité central du C.O.E. à Genève. (Photo Oikoumène)

●

M.O. A GENEVE, après de multiples personnalités et organismes, en particulier du monde catholique, le Conseil œcuménique des Eglises demande, à son tour, à ses Eglises-membres d'« accroitre la pression internationale sur les autorités chiliennes » pour que justice soit rendue à l'avocat chilien Montealègre. Arrêté le 12 mai dernier et détenu depuis lors sans aucune mise en accusation ni jugement, M. Montealègre a travaillé au Comité interconfessionnel pour la paix, puis au « Vicariat de solidarité » de l'archevêché de Santiago. Le Conseil œcuménique des Eglises dénonce, en outre, « l'aggravation des violations des droits de l'homme en Amérique latine ».

●

M.O. A ASUNCION, à l'exemple de ce qui a été mis sur pied au Chili, un Comité œcuménique d'entraide a été fondé au Paraguay. Cet organisme veut aider les très nombreuses personnes qui, à l'heure actuelle, se trouvent dans des situations difficiles. Il s'agit d'abord de ceux qui sont privés de liberté et des membres de leur famille, qui, du jour au lendemain, sont dépourvus de tout moyen de subsistance. Le Comité veut également aider les travailleurs agricoles qui, contre leur volonté, ont été éloignés de leur lieu de résidence.

Le Comité, a déclaré la Conférence épiscopale, doit « apporter un témoignage commun d'une charité chrétienne organisée, efficace et universelle ».

●

R.M. A GENEVE, les 14 et 15 septembre, les Présidents des Commissions pour l'œcuménisme des Conférences épiscopales européennes ont tenu une assemblée.

Cete réunion, la 1ère du genre, a été préparée par le Secrétariat du Conseil des Conférences épiscopales européennes (CCEE) et présidée par Mgr Jean Vonderach, évêque de Coire, auquel le Conseil a confié, en automne dernier, la mission de coordonner les activités œcuméniques. Mgr J.-F. Arrighi, sous-secrétaire du Secrétariat pour l'Unité, et M. G.-G. Williams, secrétaire général de la Conférence des Eglises européennes (KEK) ont participé à la rencontre.

L'ordre du jour de l'assemblée prévoyait la présentation des rapports sur la situation œcuménique dans les différents pays européens et une discussion sur la mise en œuvre du document du Secrétariat pour l'Unité sur la collaboration œcuménique aux plans régional, national et local. Un autre thème important fut abordé : la poursuite de la collaboration entre la Conférence des Eglises européennes et le Conseil des Conférences épiscopales européennes. Des contacts officiels existent depuis plusieurs années entre ces deux organismes. Lors de leur dernière réunion commune, en Allemagne fédérale, il a été décidé d'instituer une Commission mixte de la KEK et du CCEE. Les deux co-présidents de ladite commission sont les deux présidents des organismes européens, le pasteur André Appel, de Strasbourg, et Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille.

Participants de la rencontre :
Mgr Ablondi (Italie), Mgr Arrighi (Secrétariat pour l'Unité, Rome), Mgr Le Bourgeois (France), P. Braun (Pays-Bas), P. Desseaux (France), Mgr Foscolos (Grèce), Mgr Grmic (Yougoslavie), P. Houssiau (Belgique), P. Ledwith (Irlande), Mgr Martensen (Pays scandinaves), Mgr Miziolek (Pologne), Mgr Schaffran (RDA), Mgr Scheele (RFA), Dr Williams (Secrétaire général Conférence des Eglises Européennes), Dr Zauner (Autriche), Mgr Sustar (Secrétaire général Conseil des Conférences épiscopales Européennes).

Excusés :
Angleterre, Ecosse, Espagne, Luxembourg, Portugal.

●

D.O. A ROME, le 16 septembre, la Congrégation pour la Doctrine de la foi a rendu public, un décret concernant la célébration publique de la messe offerte à l'intention d'un défunt chrétien mais non catholique (protestant ou orthodoxe, par exemple). Le droit en vigueur actuellement est maintenu, mais susceptible d'exceptions. Le décret déclare notamment :

« En différentes régions, il est parfois demandé à des ministres catholiques de célébrer des messes de suffrage pour des défunts baptisés dans d'autres Eglises ou communautés ecclésiales, surtout lorsque ces défunts ont donné des preuves spéciales de respect pour la religion catholique et l'ont vraiment tenue en honneur, ou lorsqu'ils ont exercé des charges publiques au service de la communauté civile tout entière.

Comme on le sait, il n'y a aucune difficulté à ce que soient célébrées des messes privées pour de tels défunts. Au contraire, elles peuvent être recommandées à divers titres — comme la piété, l'amitié, la gratitude, etc — si rien ne s'y oppose.

Mais la discipline en vigueur veut qu'il n'y ait pas de célébrations publiques

de messes pour ceux qui sont décédés hors de la pleine communion avec l'Eglise catholique (cf. can. 1241).

Les conditions religieuses et sociales qui conseillaient la discipline susdite étant aujourd'hui changées, de diverses régions il a été demandé à cette Congrégation si, en des cas déterminés, on ne pourrait pas aussi célébrer une messe publique pour de tels défunts.

A ce sujet, les Pères de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, tout bien considéré, ont porté le décret suivant en Congrégation ordinaire du 9 juin 1976.

1 - La discipline en vigueur pour la célébration de messes publiques de suffrage à l'intention d'autres chrétiens doit être maintenue à l'avenir, comme règle générale ; et cela, en raison également du respect dû à la conscience de ces défunts, qui n'ont pas professé pleinement la foi catholique.

2 - Jusqu'à la promulgation du nouveau Code, il est possible de déroger à cette norme générale chaque fois que se vérifieront simultanément les conditions suivantes :

Que la célébration publique de messes soit explicitement demandée, pour un motif authentiquement religieux, par les membres de la famille, les amis du défunt ou les personnes qui étaient soumises à son autorité.

Que, au jugement de l'ordinaire, il n'y ait pas de scandales pour les fidèles.

Ces deux conditions pourront plus facilement se trouver réalisées s'il s'agit de nos frères des Eglises orientales, avec lesquelles il existe une communion plus étroite, encore qu'elle ne soit pas totale, en matière de foi.

3 - On peut, dans ces cas, célébrer la messe publique, à condition toutefois que le nom du défunt ne soit pas mentionné dans la prière eucharistique, cette mention supposant une pleine communion avec l'Eglise catholique ».

●

R.M. A STRASBOURG, du 16 au 19 septembre, s'est tenu le XIème Congrès de l'Association médico-sociale protestante de langue française réunissant environ 450 médecins, travailleurs de la santé publique et aumôniers autour du thème : « Misère de la médecine, médecine de la misère ». Thème très paradoxal qu'a fort bien développé le professeur Mantz en montrant que « c'est au moment où les succès se multiplient et où semblent proches les conquêtes décisives que la santé des hommes paraît la plus incertaine ». La médecine moderne dissimulerait-elle sa misère derrière la façade de son luxe technique et de son arsenal thérapeutique, alors que se développent les fléaux sociaux (alcoolisme, tabagie, désordres mentaux) et que la pollution, la faim et l'explosion démographique, les manipulations du patrimoine héréditaire constituent autant de graves menaces pour l'humanité ? D'autre part, ainsi que le notait le Dr Printz (Bischwiller) « d'année en année l'écart s'accentue entre les populations occidentales et les populations des pays en voie de développement dans leur accès respectif aux soins ». Et dans les pays économiquement développés « l'inégalité entre les hommes dans le droit à la santé est-elle véritablement atteinte ou bien assistons-nous, compte tenu des coûts prohibitifs, à la naissance d'un « quart-monde » sous médicalisé ?

Misère de la médecine, médecine de la misère, un sujet vital auquel chacun est invité à réfléchir, et qui invite à un engagement concret pour une meilleure politique de la santé.

Parmi les orateurs qui se sont adressés aux congressistes, notons les professeurs Mantz (Strasbourg), Minkowski (Paris) et Janzens (Anvers), le pasteur Faessler (Genève) et Mlle Poletti, infirmière (Genève).

●

M.O. A SAINT-LOUIS, le 17 septembre, Mgr Elchinger, évêque de Strasbourg, était présent à l'inauguration de la première mosquée construite en Alsace. Mgr Elchinger a rappelé que 45 000 musulmans (en majorité des Algériens et des Turcs) vivent en Alsace et a souligné que si « le message coranique et la révélation chrétienne sont irréductibles l'un à l'autre », les chrétiens « ne peuvent rester étrangers aux valeurs religieuses de l'Islam ».

La mosquée sera complétée prochainement par une salle d'enseignement coranique qui servira aussi de foyer pour les femmes et les filles des travailleurs immigrés musulmans.

●

R.M. Au LIEBFRAUENBERG (Bas-Rhin), du 18 au 25 septembre, les représentants de trente-deux Eglises luthériennes d'Europe se sont réunis, pour préparer les travaux de la prochaine Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, qui aura lieu en Tanzanie, en juin prochain.

Ils ont constaté que malgré la présence des grands corps ecclésiastiques traditionnels, tels que les Eglises luthériennes allemande, américaine, scandinave, au sein de la Fédération luthérienne mondiale « le sentiment d'appartenir à une chaîne confessionnelle mondiale où les communautés minoritaires prédominent marque désormais profondément la pensée luthérienne ».

Ils ajoutent que la « situation minoritaire » que vivent à présent les Eglises luthériennes constitue un véritable défi, tant sur le plan œcuménique et missionnaire que sur celui de la formation des pasteurs et des laïcs.

●

R.I. A BERLIN, au 7ème congrès international de la pastorale par téléphone, 600 délégués de 25 pays ont étudié les possibilités et les limites de l'assistance aux personnes en détresse. Répartis en 15 groupes de travail, les congressistes, dont certains venaient de Pologne, de Hongrie, d'Israël, d'Extrême-Orient ou d'Amérique du Sud, ont traité de problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, problèmes conjugaux, solitude, confrontation avec la douleur et la souffrance, avec « l'absurdité de la vie ». La question justement du sens de la vie a bien mis en évidence l'impuissance des conseillers, qu'il s'agisse de médecins, de psychologues, d'assistants sociaux ou de membres d'organisations religieuses. En effet, à moins de connaître et de comprendre le destin individuel et concret, toutes les réponses restent des phrases. La Fédération internationale de la pastorale par téléphone veut donc s'employer plus activement à mettre au point des méthodes ad hoc.

Les appels quotidiens se sont multipliés ces dernières années aux 55 postes de pastorale téléphonique en RFA et à Berlin-Ouest, passant de 200 000 en 1973 à près de 420 000 en 1975. La pastorale téléphonique organisée par les Eglises évangéliques et catholiques compte environ 2 600 collaborateurs ; la Fédération internationale dont le siège est à Genève, coiffe aujourd'hui 342 services totalisant 25 000 collaborateurs.

●

M.O. A HAMBOURG, l'évêque luthérien Helmut Frenz, 43 ans, a été élu secrétaire général de la section ouest-allemande d'Amnesty International, organisation internationale d'aide aux prisonniers politiques.

Helmut Frenz, actuellement pasteur à Hambourg avait été pasteur à Conception (Chili) de 1964 à 1970, puis évêque de son Eglise pour le Chili de 1970 à 1975. Il a assuré, avec l'évêque catholique Fernando Ariztia, la direction du « Comité pour la paix » qui fut dissous par le gouvernement Pinochet. Le retour au Chili lui a été interdit en 1975.

●

R.M. A ETCHMIADZINE (Arménie), le 26 septembre, près de 50 000 chrétiens arméniens ont assisté à l'une des plus grandes fêtes de l'Eglise apostolique orthodoxe d'Arménie. Il s'agissait de la bénédiction du « Saint Chrême » par le catholicos Vazgen Ier, chef spirituel de cette Eglise.

Cette célébration qui n'a lieu que tous les sept ans a donc attiré une foule immense. Déjà au cours de la nuit de samedi, des milliers de fidèles s'étaient installés autour de la cathédrale d'Etchmiadzine pour veiller et chanter. Le matin, des centaines de miliciens et de policiers - le chef de la police s'est refusé à en donner le nombre, mais on estime qu'ils étaient plus de 400 - ont formé dans la foule compacte un impressionnant cordon de sécurité pour permettre aux nombreux dignitaires d'Eglises présents d'accéder en procession à la grande plate-forme spécialement érigée devant la cathédrale à l'occasion de cette bénédiction. Entouré de tous les évêques et archevêques de son Eglise ainsi que par des chefs spirituels d'Eglises-sœurs ou de leurs représentants, le catholicos Vazgen Ier a consacré le chrême ou huile sainte avec les reliques de Grégoire l'Illuminé, fondateur de l'Eglise arménienne, ainsi qu'avec la pointe de la lance qui, selon la tradition, a transpercé le flanc du Christ.

A la session 1976 du Comité central du C.O.E. à Genève, de gauche à droite Mlle C. Wedel et la juge Annie Jiagge en discussion avec (au centre) Mlle Brigalia Bam, responsable du Bureau des questions de la femme. (Photo Oikoumène)

Dans les jours qui viennent cette huile ira à toutes les paroisses que l'Eglise apostolique arménienne a non seulement en URSS, mais aussi en Europe, au Proche-Orient, en Amérique du Nord et du Sud. Elle servira lors des baptêmes et de la consécration du clergé. Elle représente pour les fidèles orthodoxes arméniens le lien direct avec le fondateur de leur Eglise ainsi qu'avec le catholicos et Etchmiadzine, leur centre spirituel. D'importants groupes de pèlerins venus surtout de France et des Etats-Unis se sont joints aux dizaines de milliers de citoyens d'Arménie soviétique dont la foi est très vivace. Ils ont suvi en plein air et sous un soleil de plomb la grande messe liturgique de plus de 3 heures qui a précédé la consécration elle-même. Au cours de ces festivités qui ont duré du 25 au 27 septembre et dont la consécration du chrême a été l'acte majeur, diverses manifestations telles la commémoration du 20ème anniversaire de l'élection du catholicos Vazgen Ier, un concert de musique sacrée, la visite de lieux de pèlerinage et de monastères dans les environs d'Erivan, ont eu lieu.

Le pape Paul VI avait répondu à l'invitation du catholicos arménien en envoyant une délégation qui comprenait le cardinal Jean Willebrands, archevêque d'Utrecht, président du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens ; Mgr Ramon Torella Cascante, vice-président, et le P. John Long.

●

R.I. A EINSIEDELN, la 9ème rencontre annuelle d'Intellectuels évangéliques-réformés et catholiques-romains a rassemblé une centaine de participants. Le thème des travaux était : Qui parle en votre nom ? Le droit et la mission de représenter l'Eglise.

Le professeur Hermann Haering, de l'Université de Tubingue, a présenté le point de vue catholique. Si l'on compare le point de vue des deux confessions chrétiennes, il y a des divergences importantes concernant le rôle de l'Ecriture et celui du Ministère, l'accent mis sur la communauté de base, d'une part, sur l'autorité papale, d'autre part. Adressant « une interpellation » aux Eglises réformées, le conférencier a demandé si la relativisation des institutions n'aboutissait pas à une méfiance injustifiée à l'égard de toute institution, si la découverte de la base et du laïcat ne conduisait pas à une dépréciation de tout ce qui est supranational et universel. La question posée : Qui parle en votre nom ? devrait être modifiée en : Qui parle au nom du Christianisme ? C'est à cette condition qu'un dialogue respectant pleinement l'interlocuteur pourra être engagé.

Le point de vue protestant a été présenté par M. le professeur Hans Geisser, de la faculté de théologie de l'Université de Zurich. Il a relevé que le Pape s'adressait parfois même aux protestants notamment lorsque Rome veut être l'interprète du droit naturel, avec des conséquences contraignantes au point de vue moral et juridique. Cela va même plus loin, puisque les documents pontificaux sont envoyés « à tous les hommes de bonne volonté » . . . Et même, lorsque des théologiens catholiques veulent engager le dialogue avec des interlocuteurs protestants et interprètent les déclarations du magistère, cela n'est pas sans ambiguïtés.

Les exposés introductifs furent suivis de discussions en groupes et d'une table ronde, présidée par le professeur Alois Muller, de Lucerne, avec la participation des pasteurs Peter Vogelsanger et Hugo Lautenbach, pour les réformés, et de M. Willy Spieler et Mgr Alois Sustar, pour les catholiques. Les conclusions en furent que lorsque les Eglises parlent au monde, la question n'est pas tant qui parle, mais comment le message est présenté, à savoir s'il est en lien étroit avec la foi et l'enseignement de Jésus Christ, le Sauveur ressuscité.

●

D.O. A PARIS, le 27 septembre, la Commission française Justice et Paix et la Commission sociale économique et internationale de la Fédération Protestante ont publié conjointement un document contre la soi-disant indépendance du Transkei. Ce memorandum adressé au gouvernement français déclare notamment :

« L'intervention des Eglises - catholique et protestantes - en ce domaine tient aux raisons suivantes, déjà formulées en d'autres occasions:

— l'apartheid est un système fondé sur des principes de discrimination contraires à l'Evangile, il constitue une négation de la solidarité de la race humaine dans la Création et la Rédemption,

— depuis longtemps, l'organisation des Nations Unies a condamné ce régime. Nous voyons là un signe de la répulsion de plus en plus généralisée qu'éprouvent peuples et individus à l'égard d'un système institutionnalisé de ségrégation raciale.

— Nous sommes interpellés par nos frères dans la foi qui, Blancs ou Noirs, luttent en Afrique australe pour la reconnaissance et le respect du peuple Africain Noir.

— En des assemblées qui font autorité, l'Eglise, soit au Concile Vatican II soit aux réunions du Conseil Œcuménique, a dénoncé clairement toute forme de ségrégation . . .

C'est pourquoi, en maintes occasions, nous nous sommes opposés à l'apartheid et au racisme, qui sont contraires à l'Evangile et incompatibles avec la nature de l'Eglise du Christ, et qui violent les droits fondamentaux de l'homme.

Aujourd'hui, nous dénonçons la manœuvre du gouvernement sud-africain qui vise à perpétuer et à consolider l'apartheid par la création d'un « Transkei » prétendument « indépendant », qui ferait de 3 millions de Sud-Africains des étrangers dans leur propre pays. Nous estimons que toute autre politique destinée à isoler et à diviser encore plus la population africaine est à éliminer.

Nous demandons au gouvernement français de tenir compte de la résolution 34110 du Conseil des Nations Unies qui prie instamment tous les gouvernements et toutes les organisations de s'abstenir de tout rapport avec les institutions ou autorités des bantoustans et de refuser de les reconnaître de quelque manière que ce soit.

Nous souhaitons que, dans la situation dangereuse qui se développe en Afrique du Sud, le gouvernement français reconsidère l'ensemble des relations entre la France et l'Afrique du Sud dans le sens d'une prise en considération effective des aspirations et des droits des Africains Noirs ».

Pour Justice et Paix : Mgr Ménager
Pour la F.P.F. : M. André Appel

Rappel des sigles utilisés pour les Jalons :
R.I : Rencontre interconfessionnelle.
R.M. : Rencontre monoconfessionnelle.
D.B. : Dialogue bilatéral.
M.O. : Manifestation œcuménique.
D.O. : Document œcuménique.
D.M. : Document monoconfessionnel.

PRIÈRE D'UN TORTURÉ

Prière d'un torturé

Toi qui nous as dit, au Mont des Béatitudes : " Aimez vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous persécutent ", pardonne-leur, Seigneur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.

Oh, Christ, toi dont le front fut ceint d'une couronne d'épines, toi qui as subi les outrages des soldats romains, toi qui a souffert de la soif au Golgotha, toi qui fus crucifié entre deux malfaiteurs pour expier les péchés de tous les hommes de la terre, pardonne-leur, Seigneur.

Toi qui pardonnas le reniement de Pierre au moment où le coq chantait, toi qui pardonnas la trahison de Judas Iscariot à Gethsémané, pardonne aussi à mes bourreaux, Seigneur.

Et si, par malheur, je devais être trahi sous la torture par un compagnon de misère, fais, Seigneur, que je lui pardonne aussi, comme toi, tu leur auras pardonné.

Pour tous ceux qui craquent sous la torture, préserve nous de leur jeter la pierre, Seigneur ; et si, à mon tour, je devais céder sous les coups et mettre en cause l'un des miens, fais en sorte que j'obtienne le pardon.

A ses fils qui avaient affronté la persécution, Saint Paul demandait : " Avez-vous tant souffert en vain ". Fais en sorte, Seigneur, que la souffrance ne m'éloigne pas de toi, qu'elle contienne en elle des germes de bénédiction et non de révolte, de pardon et non de vengeance, d'amour et non de haine.

Je te demande le pardon, Seigneur, pour tous les bourreaux de la terre. Qu'ils sachent se détruire eux-mêmes en détruisant les autres. Montre leur la voie du repentir comme tu le fis pour Judas Iscariot et pour Saul de Tarse.

Toi qui nous as dit d'être fidèles dans les petites choses, de nous aimer les uns les autres, et de t'aimer sans réserve ni mesure, donne nous et donne leur de pouvoir nous imprégner de ton esprit comme d'un air vivifiant.

Alors, ce passé obscur, ce présent chargé de ténèbres et de l'avenir voilé d'ombres, ta lumière nous éclairera tous.

Amen.

Marc Toledano

SECRÉTARIAT NATIONAL POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

17, Rue de l'Assomption — 75016 Paris